

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

CAHIER 7 : Le patrimoine bâti et paysager



*Révision du SCOT
Document approuvé le 2 juillet 2024*



SOMMAIRE



INTRODUCTION.....	5
A. UN PAYSAGE VARIÉ, ATTRACTIF, MAIS MENACÉ.....	6
A1. Organisation paysagère de la côte sableuse et de l'arrière littoral.....	10
A2. Organisation paysagère de la plaine du Roussillon.....	17
A3. Organisation paysagère et urbaine de l'agglomération de Perpignan.....	33
A4. Les contreforts : des grands espaces de nature.....	43
A5. Perceptions et représentations : un territoire à fortes valeurs socio-culturelles.....	56
A6. Les énergies renouvelables et le paysage.....	65
B. LE PATRIMOINE BÂTI.....	69
B1. Les premières occupations du territoire.....	70
B2. L'origine des villages catalans et leurs silhouettes remarquables.....	72
B3. Les premières formes d'extension urbaine.....	78
B4. Le développement urbain du XXème siècle : des nouvelles formes urbaines en rupture avec le passé.....	94
B5. Un patrimoine bâti reconnu.....	108
CONCLUSION.....	121
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	122
LISTE DES FIGURES.....	123

INTRODUCTION

À l'occasion de sa révision, le SCOT de la Plaine du Roussillon étoffe son diagnostic du patrimoine bâti et paysager au sein de ce cahier, auparavant inclus dans l'État Initial de l'Environnement.

Le présent document offre un portrait du territoire qui repose sur une analyse de la situation actuelle résultant des processus de modifications par l'homme au cours de l'Histoire sur le paysage et le patrimoine de la plaine du Roussillon.

Le paysage tant bâti que naturel n'est pas seulement abordé en tant qu'objet, mais aussi en tant que patrimoine identitaire à travers différentes approches complémentaires : visuelle (forme, couleur, matière...), historique (les strates le composant au travers de l'Histoire et effets naturels et anthropiques) et sensible (ambiances paysagères, l'impression ou émotion qu'il suscite).

Ce cahier doit permettre de nourrir le processus de développement du territoire et orienter les projets tout en garantissant une qualité des espaces. Aborder le territoire en posant un regard sur les paysages et le patrimoine impose une approche évolutive à la croisée des diverses problématiques que sont l'accueil des populations, la conservation du cadre de vie et la promotion d'un développement harmonieux.

L'apport à la réflexion générale doit se faire au regard de la démarche du SCOT et des grandes problématiques inhérentes au paysage : l'extension du bâti et des activités, les problématiques agricoles et la garantie d'une protection des espaces naturels et sensibles.

La reconnaissance et l'appropriation par les habitants du caractère identitaire et patrimonial du paysage bâti et naturel, permet d'alimenter une culture commune et de façonner le territoire de manière harmonieuse et respectueuse de l'environnement. Ainsi, le paysage fait partie de la vie et de l'évolution d'un territoire de manière transversale, et participe aux projets urbains, économiques, touristiques, culturels...

Les finalités de ce document sont diverses :

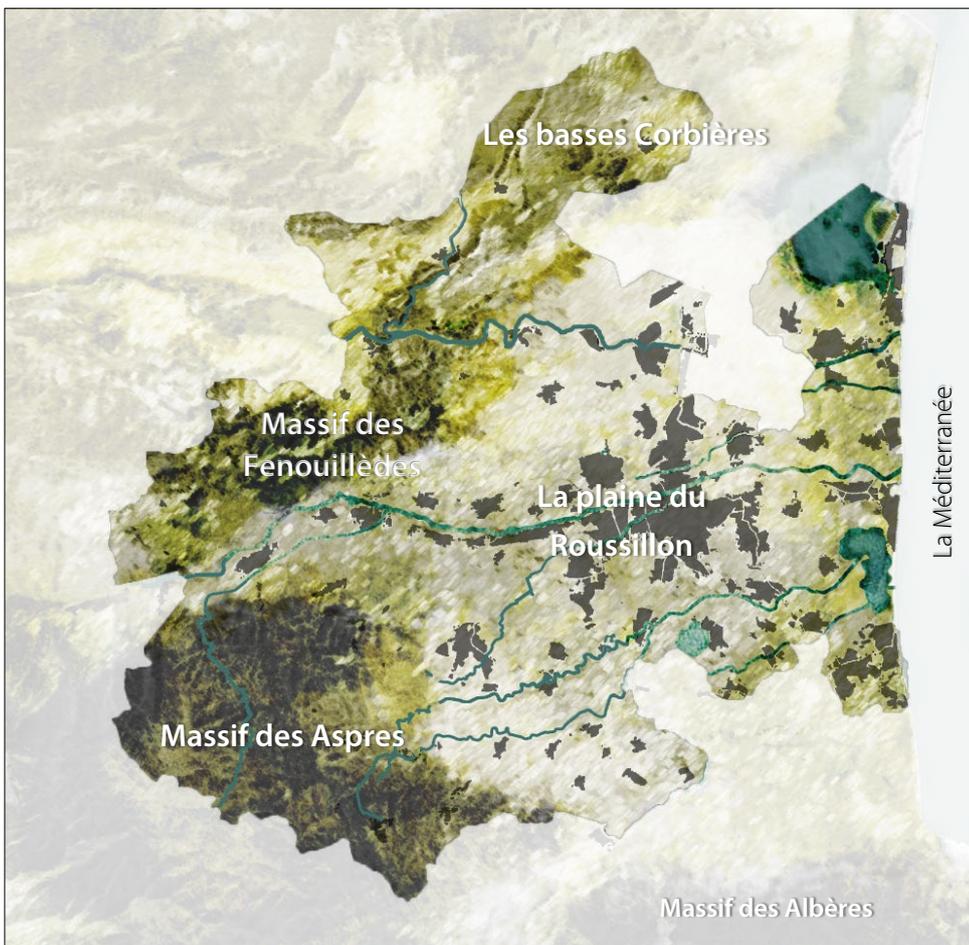
- Établir le diagnostic du patrimoine bâti et paysager de la Plaine du Roussillon, afin de s'appuyer sur une connaissance approfondie et transversale du territoire ;
- Se doter d'une référence actualisée avant la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- S'inscrire dans une stratégie d'argumentation des orientations générales du PADD au regard du patrimoine bâti et paysager ;
- Constituer un outil de référence, d'information et de réflexion pour les acteurs du SCOT et leurs partenaires.

A. Un paysage varié, attractif, mais menacé

La richesse paysagère du territoire du SCOT repose principalement sur sa diversité géographique avec la présence de grands ensembles paysagers variés tels que le littoral, la plaine et les massifs. Ces trois grandes entités constituent ainsi la charpente paysagère territoriale. Sur les franges de la plaine roussillonnaise, les premiers contreforts pyrénéens s'élèvent et forment de vastes espaces naturels entrecoupés de vallées cultivées. Du nord au sud, les Corbières, les Fenouillèdes, les Aspres et les Albères dessinent un ensemble de reliefs qui surplombent et encadrent la plaine s'ouvrant à l'Est sur la méditerranée.

Les paysages de coteaux qui constituent les derniers plissements de transition entre plaine et montagne composent les paysages de piémont. L'occupation humaine se concentre sur le littoral et dans la plaine, notamment au sein de l'agglomération de Perpignan. Bien que le paysage de plaine soit encore largement agricole, les dynamiques d'urbanisation des dernières décennies entrent en concurrence avec l'espace agricole. La plaine et les fonds de vallées accueillent les principales entités urbaines et infrastructures de communication.

Figure 1 : Les entités paysagères du territoire du SCOT PR (AURCA)



Le territoire du SCOT forme un **amphithéâtre naturel** avec les massifs qui enserrant la plaine et s'ouvrent sur la côte sableuse. Cette organisation en balcon permet de bénéficier de **points de vue remarquables**. Ces derniers permettent la lecture et la compréhension du paysage de la Plaine du Roussillon.

Les contreforts pyrénéens dessinent un ensemble de reliefs plus ou moins élevés situés dans l'étage intermédiaire entre la plaine du Roussillon et les reliefs montagnards des Pyrénées. Ils sont largement accessibles et offrent des **belvédères privilégiés**. Ainsi depuis les massifs qui ceinturent la plaine du Roussillon, le regard glisse des hauteurs pour aller se perdre au loin sur l'horizon maritime, balayant les étendues planes et les ondulations des contreforts. Un bourg, un plan d'eau ou une route sont autant d'éléments qui permettent de se situer et participent grandement à la **lisibilité paysagère** du territoire. Les panoramas grandioses en révèlent sa géomorphologie et les dynamiques urbaines se donnent à lire grâce aux taches urbaines ocre qui contrastent avec la mosaïque agricole présentant des rythmes et des couleurs variés.

Des perspectives intéressantes se dégagent aussi **depuis les centres bourgs**, au détour d'une rue, au bout d'une avenue ou encore depuis une place. Mais c'est en prenant un peu de hauteur que depuis la plaine le paysage se donne à voir dans son ensemble. Ainsi le Serrat d'en Vaquer situé au sud-ouest de Perpignan offre un panorama exceptionnel sur la plaine du Roussillon, des Albères aux Corbières et du Canigó à la mer. Depuis ce point stratégique on peut lire un glissement du paysage viticole à un paysage d'entrée de ville morcelé et concurrencé par les extensions urbaines parfois peu qualitatives. Un certain nombre de composantes verticales telles que le Palais de rois de Majorque, les châteaux d'eau, tours d'habitations et clochers, constitue des repères émergents.

Ainsi, la Plaine du Roussillon présente des typologies paysagères majeures dont les principaux cours d'eau qui la traversent ainsi que le réseau hydrographique connexe influencent aussi la lecture des paysages.

L'ossature paysagère en amphithéâtre, dessinée par les massifs des Albères, des Aspres, du Fenouillèdes et des Corbières offre une forte visibilité des grands ensembles paysagers structurants. La richesse et la multiplicité de ces grands ensembles participent ainsi à son identité. Ses paysages pluriels entre mer, plaine et contreforts montagnards recèlent un patrimoine bâti, architectural et urbanistique remarquable.

Les différentes unités paysagères et enjeux associés décrits dans ce chapitre se basent sur l'atlas des paysages réalisé par la DREAL en 2008. L'unité « vallée de la Têt » n'est pas décrite ci-dessous car elle ne concerne qu'une infime part du territoire d'étude. La description de l'unité « petites plaines viticoles des Corbières » est abordée avec l'unité « garrigues et maquis ». Les termes « Plaine du Roussillon » et « agglomération de Perpignan » utilisés correspondent aux unités paysagères telles que définies par l'atlas.

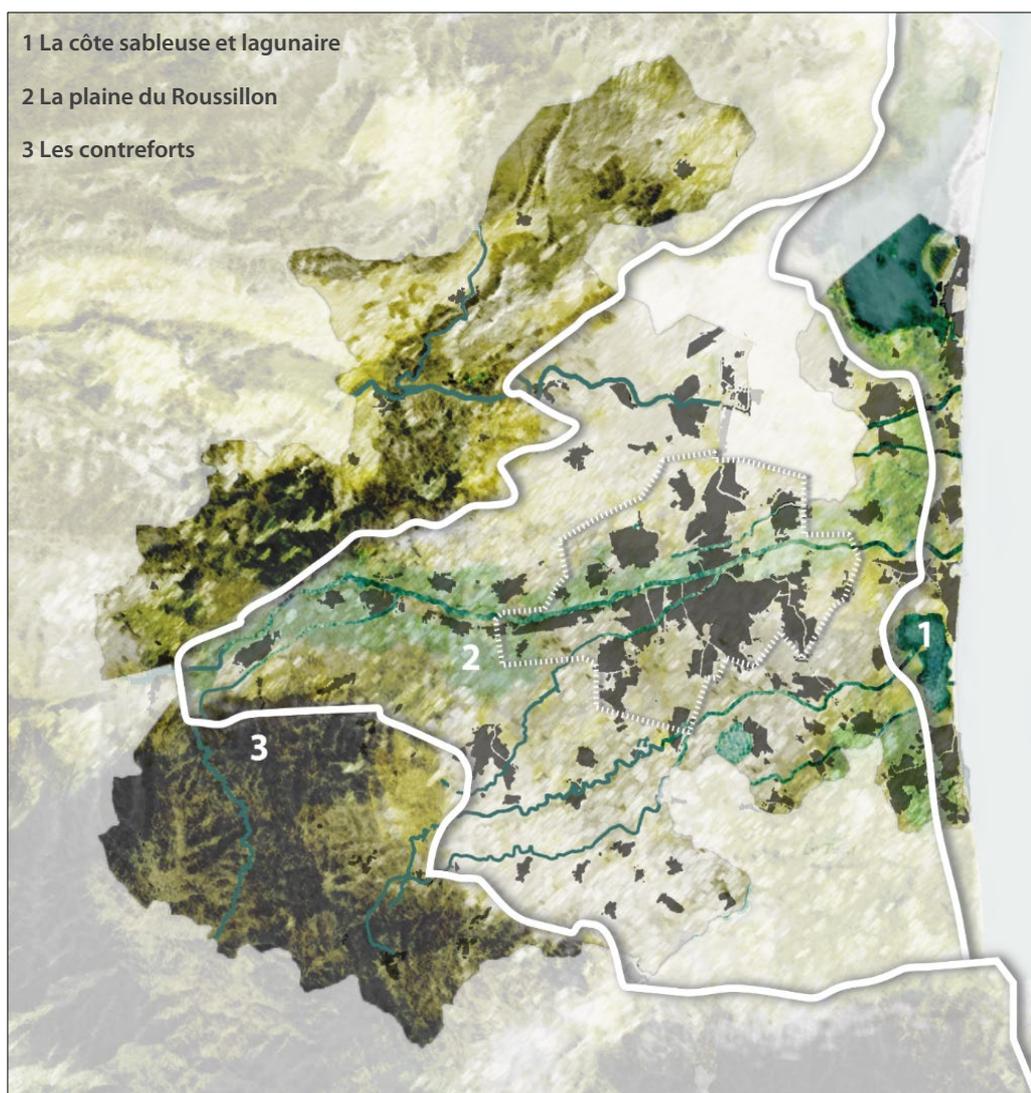


Figure 2 : Les unités paysagères du territoire du SCOT PR (AURCA)

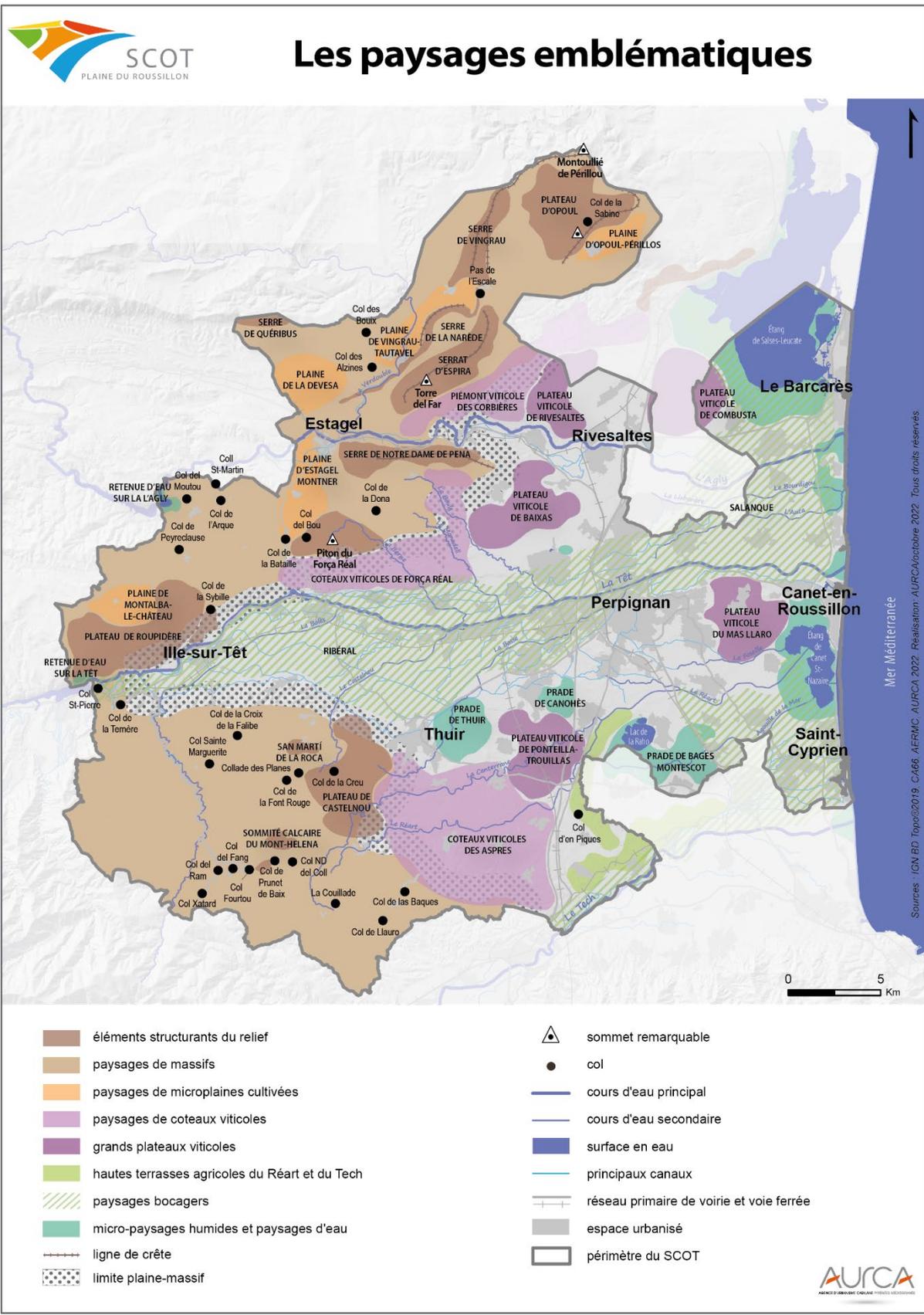


Figure 3 : Les paysages emblématiques (AURCA)

A1. ORGANISATION PAYSAGÈRE DE LA CÔTE SABLEUSE ET DE L'ARRIÈRE LITTORAL

La côte sableuse située sur le territoire du SCOT s'étend de la réserve naturelle du Mas Larrieu sur la rive nord de l'embouchure du Tech jusqu'à la commune du Barcarès. La bande littorale est marquée par une alternance de masses bâties et de masses végétales. Ainsi le littoral sableux roussillonnais qui s'allonge sur environ 30 kilomètres présente un rivage rectiligne constitué de lidos, d'étangs littoraux (Salses-Leucate et Canet-St-Nazaire) et de vastes espaces occupés par la végétation halophile caractéristique du littoral ponctuée de zones humides

Au sein du territoire le paysage littoral bénéficie d'une toile de fond montagneuse particulièrement remarquable avec les Corbières, le Canigou et les Albères qui marquent l'horizon de leurs silhouettes impressionnantes.

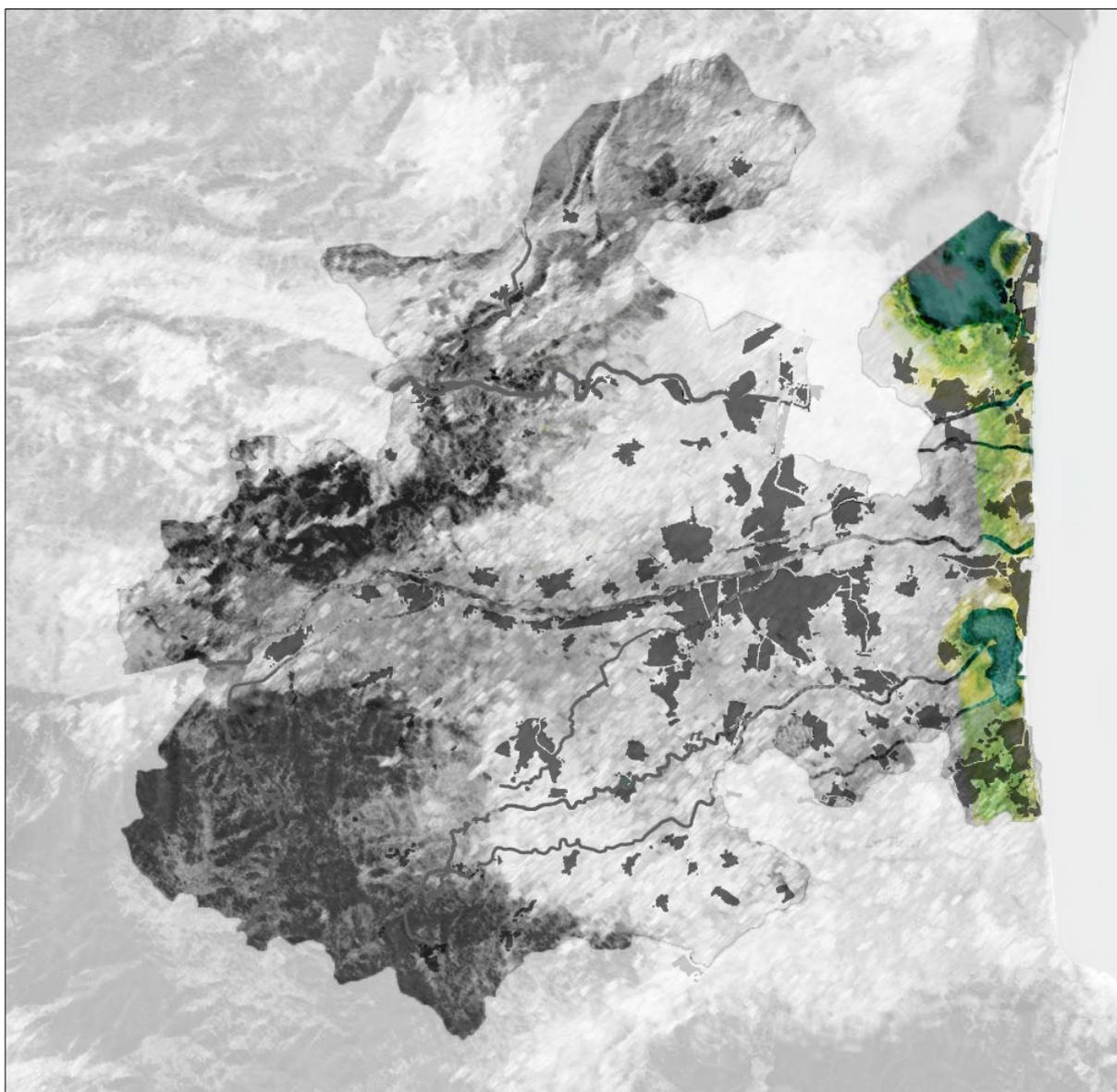


Figure 4 : Organisation paysagère : la cote sableuse et l'arrière littoral (AURCA)

• Des paysages agricoles et naturels de « l'arrière littoral » fragiles

Même si elle est freinée par les dispositions de **la loi Littoral**, la pression d'urbanisation sur le trait de côte tend à se reporter nettement sur les espaces agricoles et naturels de l'arrière-littoral directement liés à la plaine du Roussillon. Si l'attention de manière générale, se tourne vers la mer, c'est finalement à tort que l'on considère l'intérieur des terres comme un « arrière » littoral où la qualité paysagère du territoire se joue corrélativement dans cette épaisseur.

1. Les espaces agricole littoraux

Sur les 8 communes littorales, l'espace agricole représente environ 47,3 % du territoire. L'espace urbanisé occupe environ 21,5 %, le reste étant composé d'espace naturel et d'eau.

Les trames agricoles littorales qui ont un parcellaire à la maille parfois fine appuyé sur un système d'irrigation et des chemins étroits qui longent les structures paysagères existantes (haies brise-vent, cultures, cabanons) présentent des variations paysagères extrêmement riches.

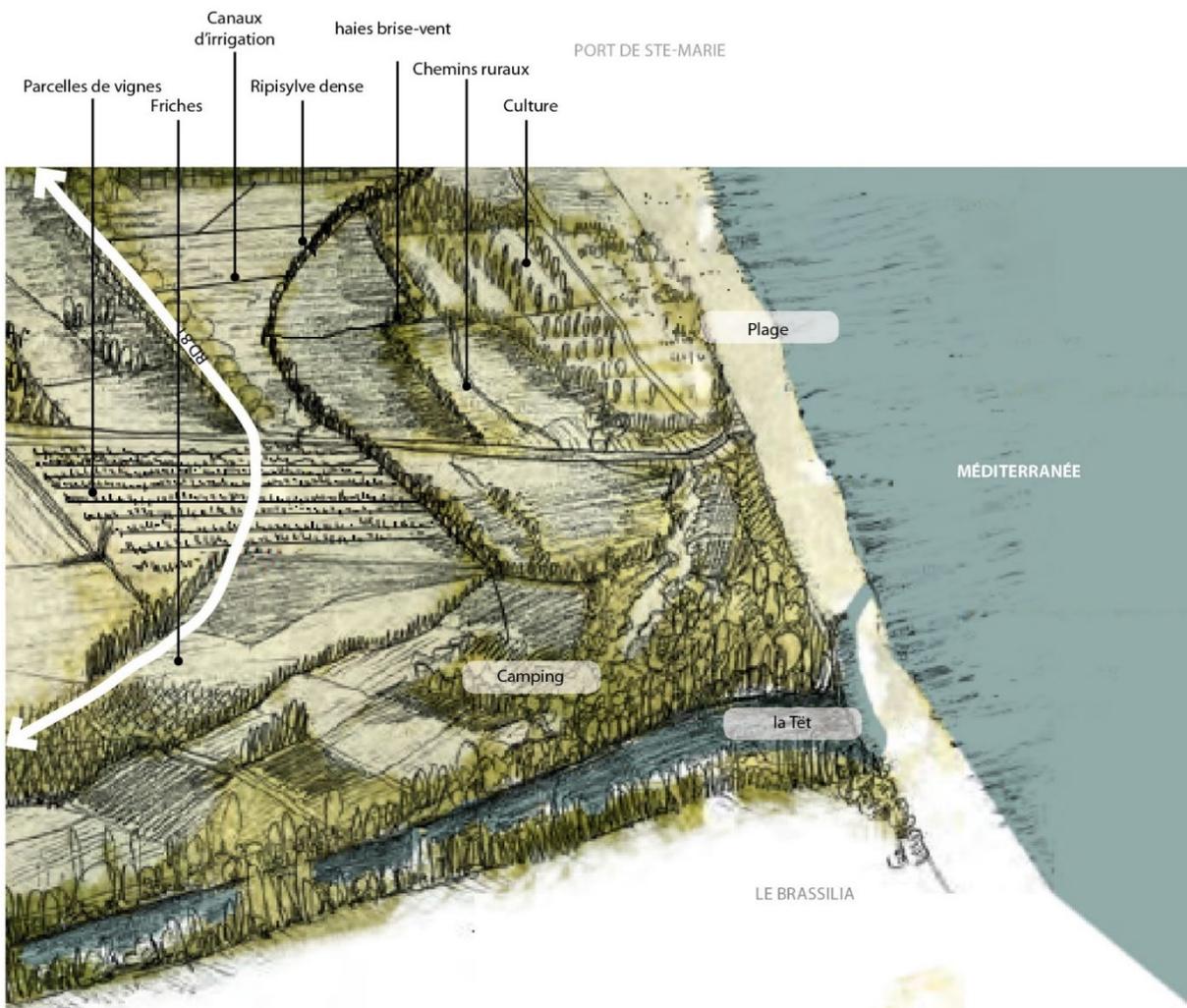


Figure 5 : L'embouchure de la Têt (AURCA)

2. Les étangs et zones humides

Le tropisme marin privilégiant la façade littorale a fait oublier la présence des étangs se trouvant en retrait. Dès lors les installations les moins nobles, le plus souvent sans maîtrise paysagère et greffées sur de grandes infrastructures espaces lagunaires inscrivent dans le paysage un linéaire d'arrière d'urbanisation peu qualitatif qui tend à déprécier la grande qualité de ces espaces.

L'anthropisation de la plaine impacte directement et indirectement (pollutions, imperméabilisation, crues, etc.) le fonctionnement naturel de ces espaces générant une eutrophisation progressive. Or les étangs et les zones humides offrent **des paysages, des milieux et des lumières de grande qualité** liée à leur richesse environnementale.

Un des enjeux les plus forts du littoral tient dans la **reconnaissance de leur valeur** en partant à la reconquête qualitative de ces précieux milieux humides où la question ne se pose pas partout avec la même sensibilité :

- Les berges de l'étang de Salses-Leucate à Saint-Hippolyte sont peu accessibles avec des installations aquacoles et des "cabanons" transformés en résidences secondaires (Casot del Traïdor) ;
- Au Barcarès, la confrontation de l'urbanisation avec les espaces de nature y est brutale et les coupures d'urbanisation traversées par les routes présentent un paysage dégradé : zones de stationnement non maîtrisées, cheminements sauvages dans les sansouïres ;
- La Costa de la Crema en retrait de l'étang de Canet, constitue l'unique point de vue de la côte sableuse en s'élevant à tout juste 25 mètres d'altitude.



Figure 6 : Saint-Cyprien plage au contact direct de l'étang de Canet-Saint-Nazaire (AURCA)

• Des coupures d'urbanisation et des espaces de nature précieux

L'urbanisation du lido bien que prévue en unités de développement distinctes les unes des autres dans le Schéma d'Aménagement du Littoral Languedocien, s'est nécessairement concrétisée de façon linéaire, le long de la mer en suivant le cordon sableux. Les coupures d'urbanisation qu'il convient de qualifier d'« espaces de respiration » s'en sont trouvées de fait fragilisées. Une grande partie de ces espaces est aujourd'hui protégée au titre de la loi Littoral ou par les acquisitions du Conservatoire du Littoral. Néanmoins le phénomène est aggravé par le développement des campings qui offrent facilement une image urbanisée et mitée des parties « naturelles » du littoral du fait de la fréquentation estivale avec l'addition des caravanes et des camping-cars s'ajoutant aux habitations légères de loisirs. Le passage des routes et la création de stationnements dans les espaces de nature ou à leur contact direct, qu'ils soient marais, plages ou dunes, conduit à une intense fréquentation. Cette surfréquentation se traduit par un aspect peu avenant des espaces publics d'accueil (aménagements excessivement routiers et minéralisés des abords des routes et des parkings) et par une fragilisation des milieux qui peut conduire à une accélération de l'érosion.

Les espaces de respiration sont pourtant essentiels au développement équilibré de la côte entre espaces urbains et espaces de nature. Ci-dessus sur la **coupe A** apparaît la Pinède du Barcarès à l'interface entre l'espace dunaire et les espaces davantage anthropisés (routes, terrains de sport, parkings, résidences ...). Sur la **coupe B**, le quartier du Lido opère un contraste franc avec la plage. Ce quartier résidentiel affiche un front urbain au contact direct avec la frange littorale générant une dégradation et une disparition du cordon dunaire sur lequel une opération de réhabilitation a été réalisée afin de lutter contre l'érosion. En effet ce type de construction s'avère peu résilient.

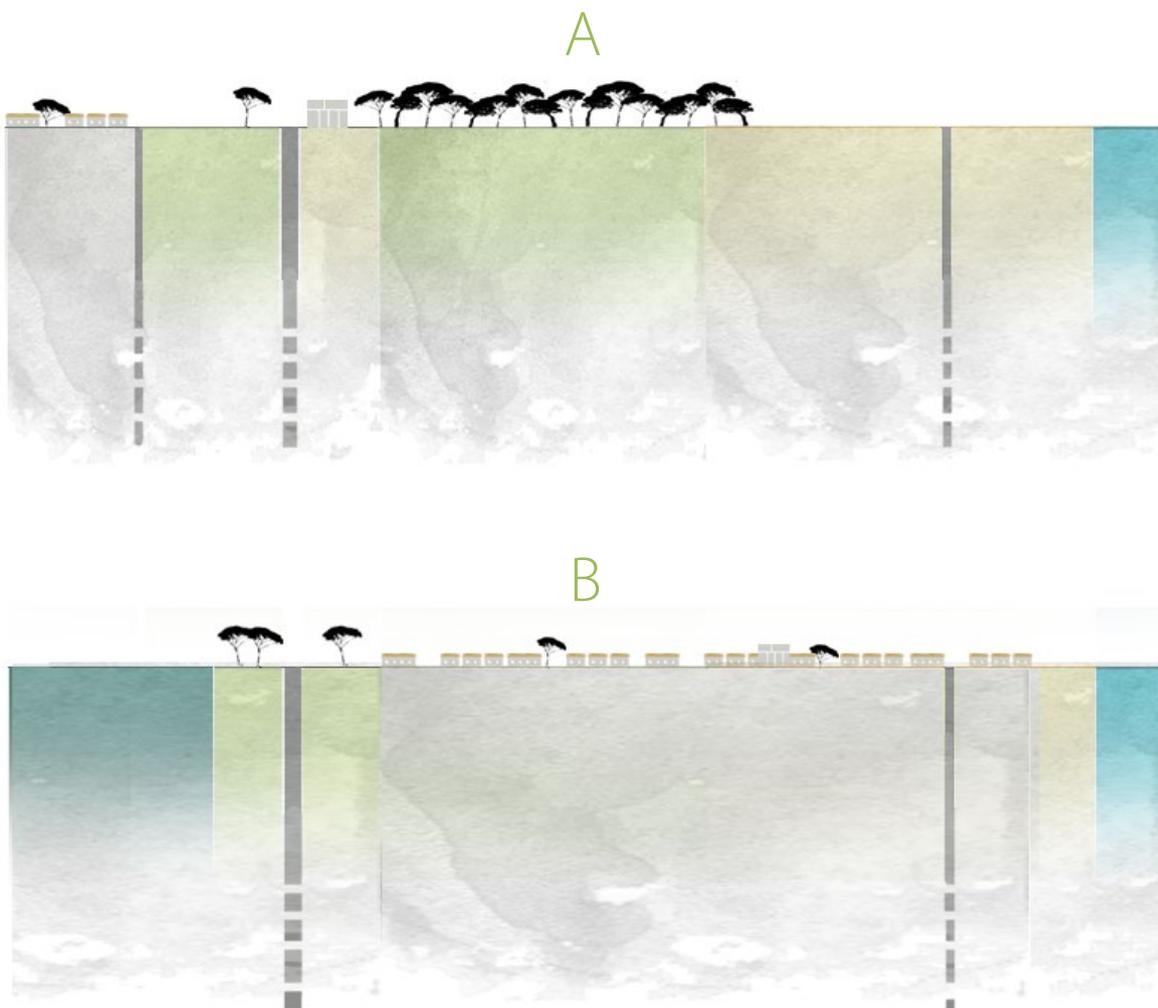


Figure 7 : Coupe du rapport ville-place au Barcarès (AURCA)

• Des espaces d'accueil du public marqués par la voiture

Les paysages de front de mer des communes littorales présentent **des ambiances paysagères diverses** dans lesquelles la place de l'automobile s'avère fortement prégnante avec un espace compris entre le front bâti et le littoral largement marqué par le stationnement. Longeant les rues et la promenade, les parkings marquent négativement un seuil entre la ville et les plages. Ces vastes étendues offrent peu d'aménités paysagères et nuisent à la perception des qualités littorales. Les superficies asphaltées dédiées au stationnement offrent peu d'ombrage et sont associées à un revêtement qui dégage une forte chaleur en période estivale.

À la **prégnance du stationnement** dans le paysage littoral s'ajoute le passage de la route D81a. Le lido de l'étang de Canet-Saint-Nazaire est particulièrement fragilisé, bien que les accès aux plages soient canalisés par les ganivelles visant la fixation des dunes et leur couvert végétal.

Toutefois, on observe sur le territoire des démarches visant à valoriser le paysage littoral. Ainsi l'opération « Cœur de Station », menée par la commune de Torreilles s'inscrit dans une démarche de **valorisation du front de mer**. Elle rend l'accès aux plages plus simple et agréable via notamment l'aménagement d'un espace de stationnement paysager (en recul vis-à-vis de l'ancien emplacement), ainsi que la réalisation d'un baladoir et de guinguettes, tout en sécurisant la circulation piétonne et cyclable.

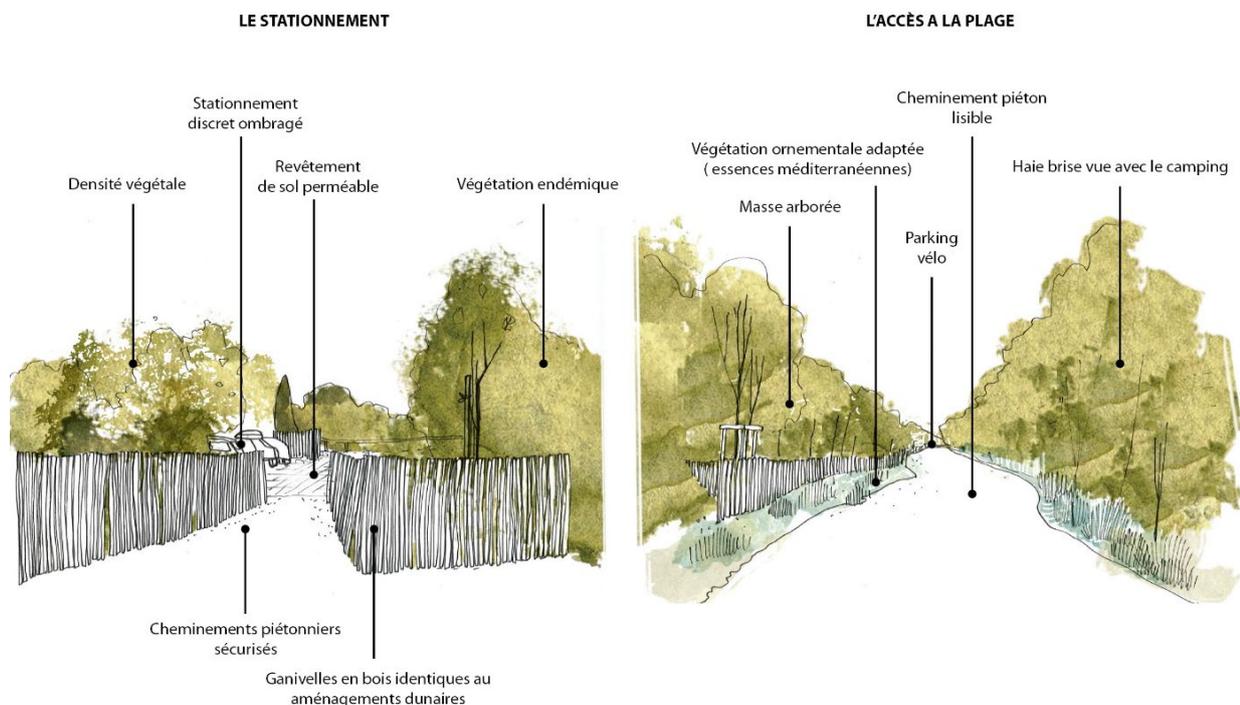


Figure 8 : Croquis de l'espace de stationnement paysager en retrait de la plage, Torreilles (AURCA)

• L'élément végétal trop peu présent au sein des villes littorales

De manière générale, au sein du tissu urbain littoral peu de place est alloué au végétal en raison de la prégnance des espaces bâtis et de leur densité le long de la côte. Lorsque ce tissu végétal manque, l'urbanisation balnéaire peut apparaître alors avec une force excessive dans ces milieux plutôt doux et changeants, faits de sable et d'eau.

Néanmoins ; les ambiances végétales varient au sein des communes littorales du territoire. Ainsi la vision de « ville béton » alimentée par le manque de végétation dans le tissu urbain de certaines communes littorales s'opposent à d'autres plus nuancées comme Torreilles dite « station verte ».

Le traitement des espaces publics et les plantations offrent des ambiances agréables et ombragées. Elles permettent aussi d'accompagner les volumes bâtis et de les inscrire plus en douceur dans le paysage littoral.

Le renforcement et la création d'un tissu végétal développé au sein des villes littorales, apparaissent comme des enjeux forts pour le littoral Roussillonnais. Cette attention qui demande d'être portée au végétal en ville nécessite de s'étendre aux espaces de transitions sur les marges de l'urbanisation, en accompagnement des voiries principales, mais aussi au contact des espaces de nature : mer, étangs et coupures d'urbanisation.



Figure 9 : Les pins parasols de l'avenue des pins à Canet-en-Roussillon (AURCA)

A2. ORGANISATION PAYSAGÈRE DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

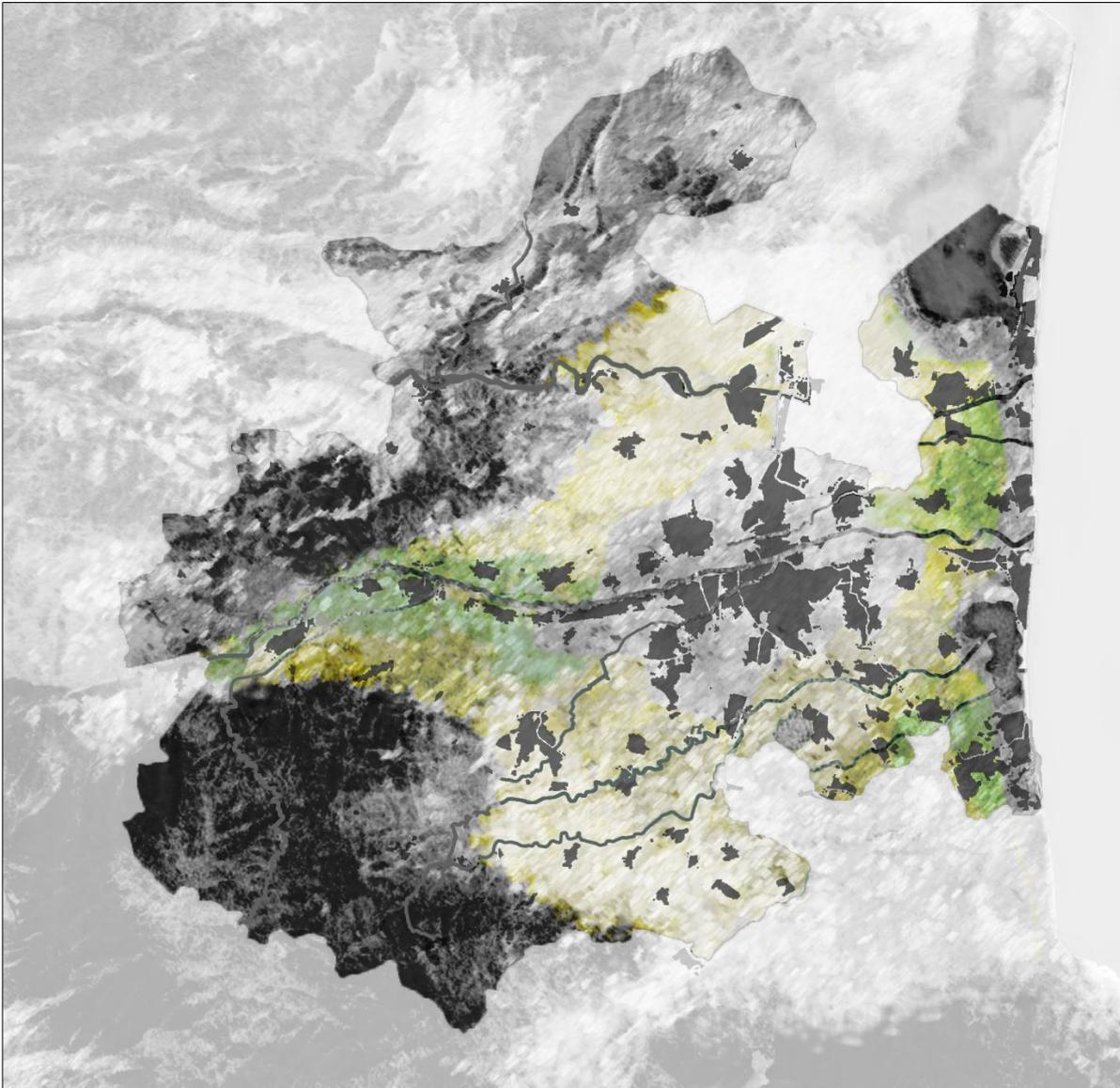


Figure 11 : Organisation paysagère de la plaine du Roussillon (AURCA)

L'ensemble paysager « **Plaine du Roussillon** » est délimité à l'est par l'espace littoral et à l'ouest par les contreforts des Aspres, des Fenouillèdes et des Corbières. Au contact de l'espace littoral où les transitions paysagères sont douces et les grands paysages des plateaux viticoles se cloisonnent avec les structures bocagères, apparaissent alors les paysages lagunaires puis littoraux. Les transitions avec les contreforts dessinent des paysages de piémonts variés et de grande qualité, au sein desquels la vigne souligne les variations du relief avant de se transformer en garrigue, maquis ou encore en forêt méditerranéenne dans les Aspres. Cet ensemble paysager compte **sept unités de paysages : la plaine d'Illobérís, l'Aspre viticole, le Ribéral, le piémont viticole du Força-Real et l'agglomération de Perpignan** ainsi que les unités de paysages **du Crest et de la Salanque** qui s'étendent au-delà des limites du SCOT.

De par son caractère paysager davantage urbain, l'unité de paysage « Agglomération de Perpignan » située au cœur de la plaine du Roussillon est développée dans le chapitre « Organisation paysagère de l'agglomération de Perpignan »

• L'héritage d'une urbanisation galopante

Quelque peu victime de son succès, la plaine est marquée par un développement soutenu et en « taches d'huile » des villages, débordant largement des limites de la ville centre Perpignan. Les noyaux villageois se sont étendus sous la forme de **lotissements** présentant des **maisons individuelles similaires** en tout point pour la plupart. La faible richesse architecturale et le découpage parcellaire tendent à nuire aux qualités paysagères. Cette forme urbaine consommatrice d'espace et de terres agricoles a largement contribué à l'étalement urbain et a imposé dans le paysage une ligne urbaine aux couleurs pastels surplombée de tuiles. Ces formes urbaines consommatrices d'espace ont aussi conduit à une augmentation des déplacements journaliers avec corrélativement un développement d'équipements et d'infrastructures liés à ces formes urbaines, impactant considérablement le paysage. Les différents qui ont été à l'œuvre ont pu pour certains nuire directement aux structures et aux ensembles paysagers de la plaine du Roussillon générant une certaine **banalisation et fragilisation** des équilibres paysagers en place.

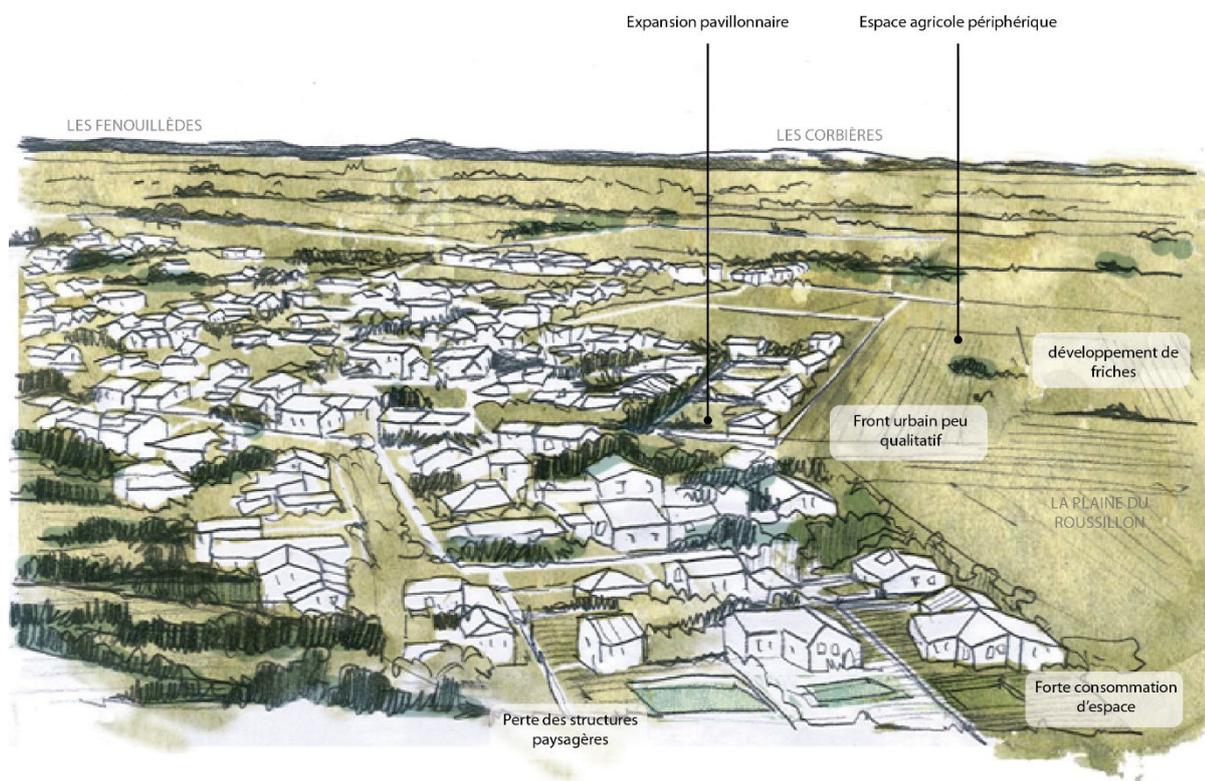


Figure 12 : Extension pavillonnaire dans la plaine du Roussillon (AURCA)

Néanmoins, il est constaté que la diminution du rythme de progression de l'urbanisation observée depuis la fin des années 1980 se confirme ces dernières années, ce qui signifie que l'urbanisation de ces dernières années est moins consommatrice d'espace que par le passé. La progression de l'urbanisation à vocation économique a diminué de 8% tandis que celle à vocation d'habitat enregistre une baisse de 16%.

Cette tendance s'explique par plusieurs phénomènes qui se conjuguent : l'augmentation globale de la densité au niveau des nouvelles opérations urbaines, la progression de la reconquête des tissus déjà urbanisés (mobilisation de dents creuses et de logements vacants, mutation de bâtiments, division parcellaire), la diminution du nombre de logements construits, ainsi que le durcissement de la réglementation en faveur de la limitation de la consommation de l'espace. La responsabilité de ces différents éléments dans la diminution de la consommation de l'espace est difficilement identifiable. L'ensemble de l'étude se trouve dans l'État Initial de l'Environnement.

• Des infrastructures de communication prégnantes

Le réseau de routes anciennes est caractéristique de la typologie de formation des villes et villages. La plaine présente un maillage étoilé dans lequel vient s'intercaler le réseau urbain.

La rive droite de la vallée de la Têt présente un appareillage en long sur lequel se greffent des trames quasi-orthogonales davantage régulières qui semblent être dictées par la réponse entre village de bord de Têt et village de débouchés d'affluents de la Têt. Cette forme semble aussi répondre à la régulière logique des canaux. Sur le piémont des Aspres entre espace boisé et coteaux viticoles, c'est une forme étoilée qui relie les bourgs entre eux du Nord au sud, tandis que la trame est/ouest est resserré épousant les reliefs en arêtes.

Partie intégrante de l'arc méditerranéen, porte de l'Espagne catalane, territoire d'accès au littoral, carrefour des pays littoraux avec les pays de montagne, la plaine a vu ses infrastructures se multiplier. Les grandes trames de communication supérieures sont venues s'imposer sur ces systèmes pour générer du lien entre pôles attractifs : le triptyque nord-sud autoroute/voie rapide/LGV, la connexion Perpignan/Elne/Argelès, la vallée de la Têt et la nationale 116, et enfin, dans une moindre mesure, l'axe Perpignan/ Thuir et la voie littorale. La dernière-née des grandes infrastructures est la ligne LGV connectant la France et l'Espagne.

Aussi, il est important de rappeler que ces axes largement fréquentés constituent un lieu de passage privilégié pour se rendre dans les stations balnéaires nord et sud-catalanes et plus largement dans toute la péninsule ibérique ainsi qu'au Maghreb. Ils constituent par ailleurs la **principale entrée de territoire national** et plus celle du département des Pyrénées-Orientales. En outre, l'aéroport est desservi par la RD117 qui forme donc un point d'entrée majeur pour le territoire. Ces grands axes de communication renvoient à **une grande échelle** reliant les lieux séparés par de grandes distances. Ils sont structurants pour l'organisation du territoire, animés par un souci d'efficacité, de fluidité et de commodité.

Certains de ces grands axes peuvent générer le **sentiment d'une certaine négation de l'échelle locale** et de ses caractéristiques (topographie, paysages, identité, etc.) et peuvent altérer la qualité paysagère des lieux parcourus pour certains. Ainsi, au fil des années, les paysages de la plaine du Roussillon se sont vu transformés par la densité de ce réseau, celui-ci formant un maillage structurant qui fragmente la plaine roussillonnaise en créant des coupures physiques. Cette fragmentation fragilise l'activité agricole et peut rompre les grandes continuités éco-paysagères qui font la richesse de ce territoire.

De plus, la constitution du réseau viaire a souvent favorisé le développement linéaire de l'urbanisation le long des axes de communication. Cette urbanisation linéaire banalise considérablement les perspectives visuelles proches et lointaines à partir des routes. L'impact des grandes infrastructures de transport est notable sur le plan des aménités paysagères, de l'attractivité territoriale, des continuités écologiques et des activités agricoles.

Néanmoins la **relation entre la route et le paysage est souvent considérée comme paradoxale**. Elle est négative en le fragmentant et le dégradant, et par ailleurs positive en permettant sa découverte et sa mise en valeur. En effet, que l'on soit en voiture à vélo ou à pied, les paysages se découvrent et s'apprécient essentiellement depuis la route.

La prise en compte du paysage dans les projets et la gestion des routes constituent des enjeux importants, aussi bien pour la préservation des sites que pour le développement des territoires.

Pour les paysages, les risques et les problèmes de ce réseau d'infrastructures sont :

- Les coupures physiques occasionnées : elles fragilisent l'agriculture, les modes de déplacements doux et les continuités écologiques (fragmentation) ;
- Les nuisances visuelles et phoniques liées à la promiscuité entre infrastructures et habitations,
- La banalisation du paysage routier et urbain : les infrastructures routières cristallisent volontiers l'urbanisation commerciale attirée par la commodité de desserte et surtout l'effet de vitrine. Il en résulte des « d'entrées de villes » banales, aux surfaces minérales et imperméabilisées dilatées, bardées de bâtiments boîtes à chaussures sans qualité, d'enseignes et de pré-enseignes publicitaires (notamment le long de la D900 aux entrées nord et sud de Perpignan) ;

- L'étalement urbain et la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels, générés par le développement des réseaux et équipements des infrastructures de transport ;
- Le cisaillement des perspectives paysagères.

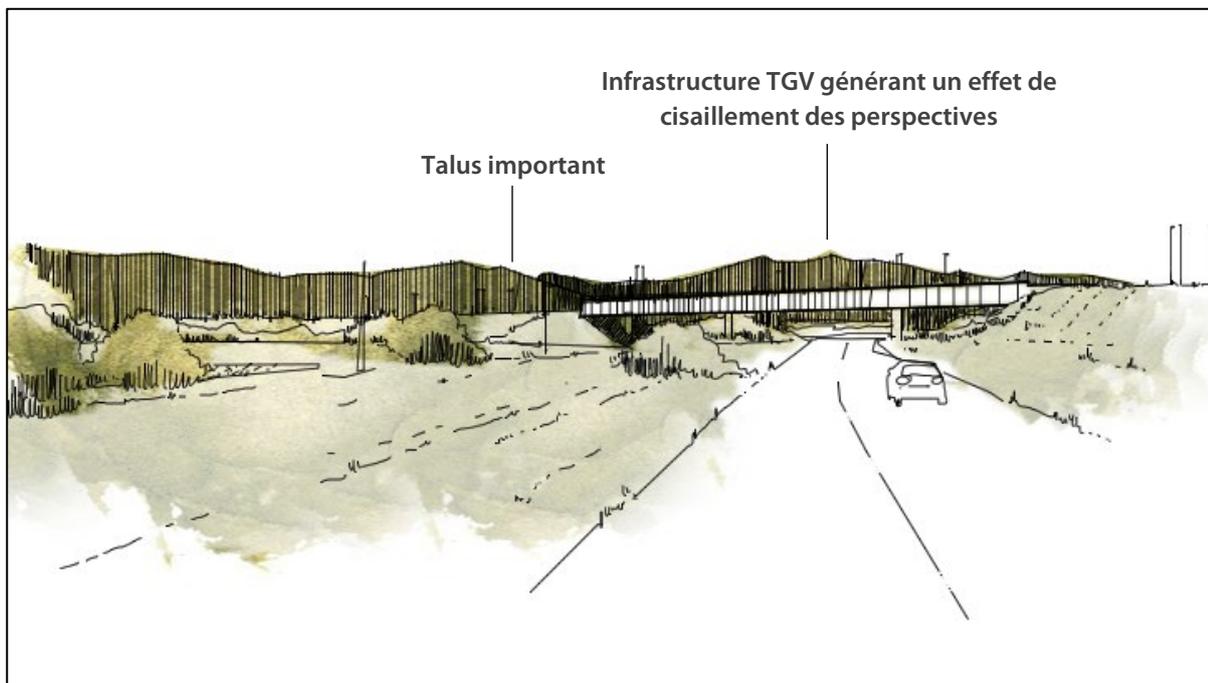


Figure 13 : Exemple d'incidence d'un réseau d'infrastructures sur le paysage (AURCA)

• L'agriculture : des paysages et des motifs paysagers à haute valeur

La plaine du Roussillon est aujourd'hui caractérisée par une répartition agricole sous deux formes majeures : **maraîchage/arboriculture/cultures mixtes en bocage** dans les vallées et dans certaines plaines puis le **vignoble** surtout présent sur les terrasses sèches des Aspres, du Rivesaltais, de Força Réal ainsi qu'au Mas Llaro. Les grands plateaux viticoles par leurs caractéristiques spatiales et leur richesse patrimoniale, forment des paysages fortement identitaires qu'il s'agit de préserver. L'élevage quant à lui est peu présent au sein de la plaine et se concentre en moyenne montagne et sur les piémonts principalement des hautes Aspres.

Les fortes mutations que subit l'agriculture aujourd'hui conditionnent largement l'évolution des paysages. Le secteur le plus bousculé demeure le vignoble de la plaine qui présente une forte déprise amplifiée par l'urbanisation et le développement de réseaux de communication.

1. Les motifs et ensembles paysagers agricoles structurants

Les trames agricoles sont déterminées par des éléments forts et spécifiques à chaque territoire. L'élément le plus remarquable au regard du façonnement culturel est le réseau dense de canaux qui irrigue les secteurs de maraîchage et d'arboriculture. Sur cette trame se superpose un maillage arboré de bocages aux variations paysagères de grande qualité. **Le réseau ancestral de canaux et le maillage de voies historiques** qui parcourent la plaine du Roussillon constituent un patrimoine aujourd'hui encore méconnu par une partie des habitants de la plaine du Roussillon, notamment pour ce qui est des petits canaux secondaires. De ce fait, ce « petit » patrimoine rural est peu mis en valeur. Outre son rôle dans la structuration du territoire, ce patrimoine représente un potentiel important pour accroître la qualité paysagère, améliorer le cadre de vie ou encore développer le capital attractif et identitaire du territoire. En effet au sein de la plaine du Roussillon les canaux sont souvent accompagnés de haies et de ripisylves. Ces canaux pour

certaines ancestraux aux formes variées irriguent les parcelles agricoles et s’immiscent dans le tissu urbain dans lequel ils arrosent de nombreux jardins. Ils constituent souvent de véritables corridors écologiques dans la plaine du Roussillon. Dissimulés ou à ciel ouvert, les canaux s’accompagnent de nombreux ouvrages techniques anciens et modernes qui les jalonnent (galeries, puits de lumière, aqueducs, vannes).

Sont identifiés comme structures paysagères d’intérêt le réseau ancestral de canaux suivant :

- Le système principal de canaux en rive droite de la Têt : canaux de Corbère, de Thuir et de Las Canals (ou canal royal de Perpignan) ;
- Le système principal de canaux en rive gauche de la Têt : canaux de Corneilla, Pézilla et du Vernet et Pia ;
- Le canal de Rivesaltes.

Les canaux sont signalés en traits rouges. Description de la légende : ligne continue (canaux déjà exécutés), ligne discontinue (canaux en exécution), ligne trait-point (canaux étudiés), ligne trait-point-point (canaux en étude).

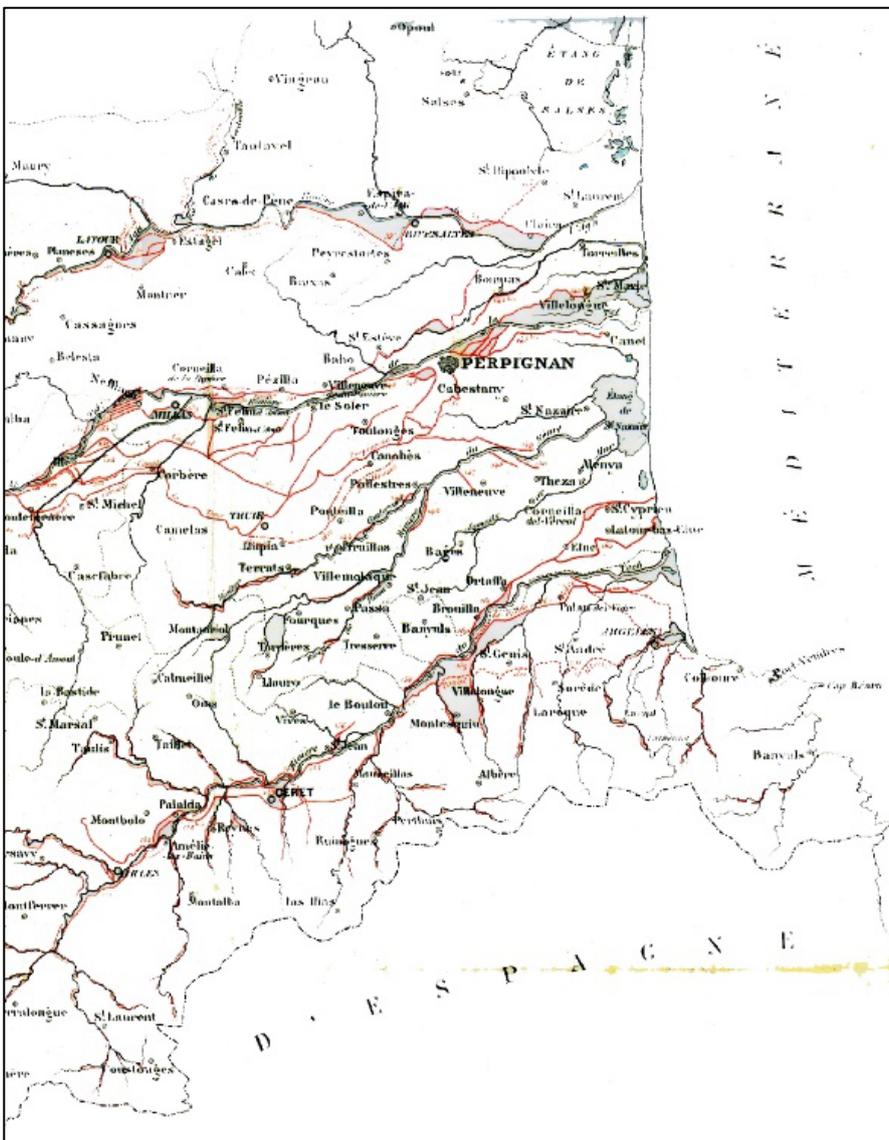


Figure 14 : Carte de canaux d'irrigation des Pyrénées Orientales - 1974 réalisée par M. Tastu Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

2. Des paysages bocagers d'intérêt

Les paysages bocagers avec leur **trame végétale linéaire** (haies brise-vent entre autres) ainsi que leur maillage savant de canaux d'irrigation méritent d'être reconnus et leur structure paysagère protégée. La plupart de ces paysages sont **fragilisés** (pression foncière, mitage, remembrement avec disparition des haies, enfrichement). Les paysages bocagers du territoire présentent des ambiances et des qualités paysagères notables qui sont le produit d'une **activité agricole diversifiée**. Le maraîchage y occupe une place prépondérante bien qu'au sein de ces paysages fertiles s'intercalent quelques parcelles délaissées de l'agriculture parfois encore entretenues pour éviter le départ de friches. Les **trames végétales sont structurantes**, elles délimitent le parcellaire agraire et accompagnent le réseau de traverses et d'axes plus importants en offrant des accompagnements remarquables et changeants. Le réseau de canaux permet de pratiquer une irrigation gravitaire dans les parcelles maraîchères. Les **canaux et agouilles** majeures accompagnent aussi les axes et offrent des lignes de ruptures dans le paysage. Les cloisonnements sont forts lorsqu'il s'agit de la haie traditionnelle de cyprès et parfois plus légers avec le développement de haies de peupliers et d'autres haies spontanées faites de chênes et de cannes de Provence. Le réseau de haies et de canaux assure la qualité paysagère du territoire et participe ainsi à forger une partie de son **identité paysagère**.

Sont identifiés comme paysages bocagers d'intérêt, les paysages suivants :

- Les paysages bocagers du Ribéral (rive gauche de la Têt) et de la vallée de la Têt,
- Les paysages bocagers de l'Illibéris et de la rive gauche du Tech,
- Les paysages bocagers de la Salanque.

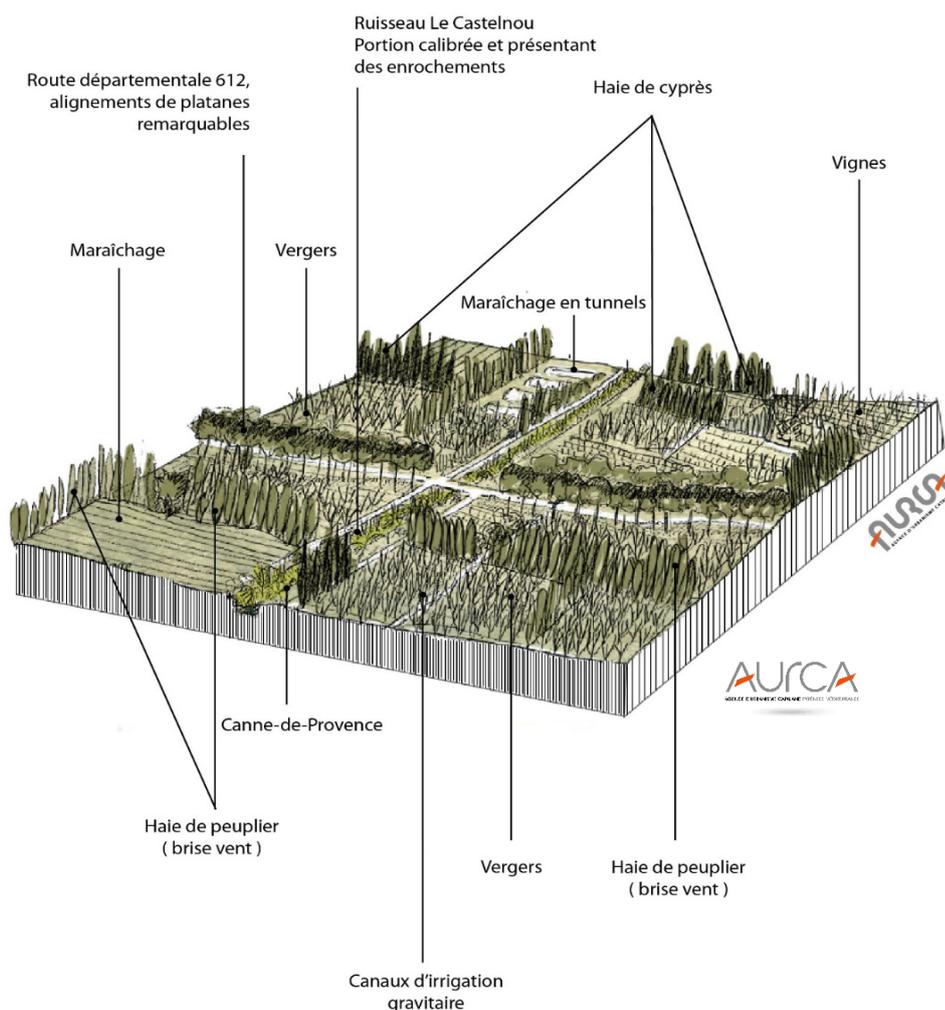


Figure 15 : Exemple de structure bocagère avec ses motifs et structure paysagère : le parcellaire bocager du Ribéral (AURCA)

3. Les grands plateaux viticoles

Les grands plateaux viticoles avec leurs caractéristiques spatiales (grands ensembles homogènes, ligne de force du parcellaire) et leur richesse patrimoniale (présence de mas anciens et de casots) constituent des **paysages fortement identitaires**.

La préservation de la trame agricole assure la pérennité des paysages emblématiques (terroirs spécifiques, grandes entités) ainsi que celle des **paysages quotidiens aux portes des villages** et des villes (espaces agricoles périurbains, coupures vertes). Chaque territoire en va ainsi de sa spécificité qui le façonne : **casots, petits murets, haies, arbres isolés...**

Quatre grands plateaux viticoles sont identifiés :

- Le plateau viticole de Rivesaltes,
- Le plateau viticole de Baixas et de Peyrestortes,
- Le plateau viticole de Ponteilla et de Trouillas,
- Le plateau viticole du Mas Llaró.

Le paysage du **plateau viticole de Rivesaltes** au sein du Crest est caractérisé par l'absence quasi-totale de relief, hormis ceux des Corbières qui ceignent le plateau au nord. De grands horizons s'ouvrent parfois ponctués de quelques haies de cyprès ou de peupliers clairsemées et anémomorphosées par les rafales de tramontane. Cette perception est accentuée par un parcellaire plus étendu que sur le reste du territoire avec des parcelles de vignes qui s'enchaînent sans limite marquée. Ce paysage est celui d'un remembrement partiel (grand parcellaire), qui laisse des arbres isolés ou des bribes de haies. Quelques mas isolés et des hameaux aux qualités architecturales remarquables viennent animer ce paysage viticole remarquable. Ces éléments isolés bâtis sont accompagnés de l'élément végétal aux essences emblématiques de ce secteur tels que le pin et le cyprès d'Italie. Ce sont autant de points d'appel sur cet horizon infini.

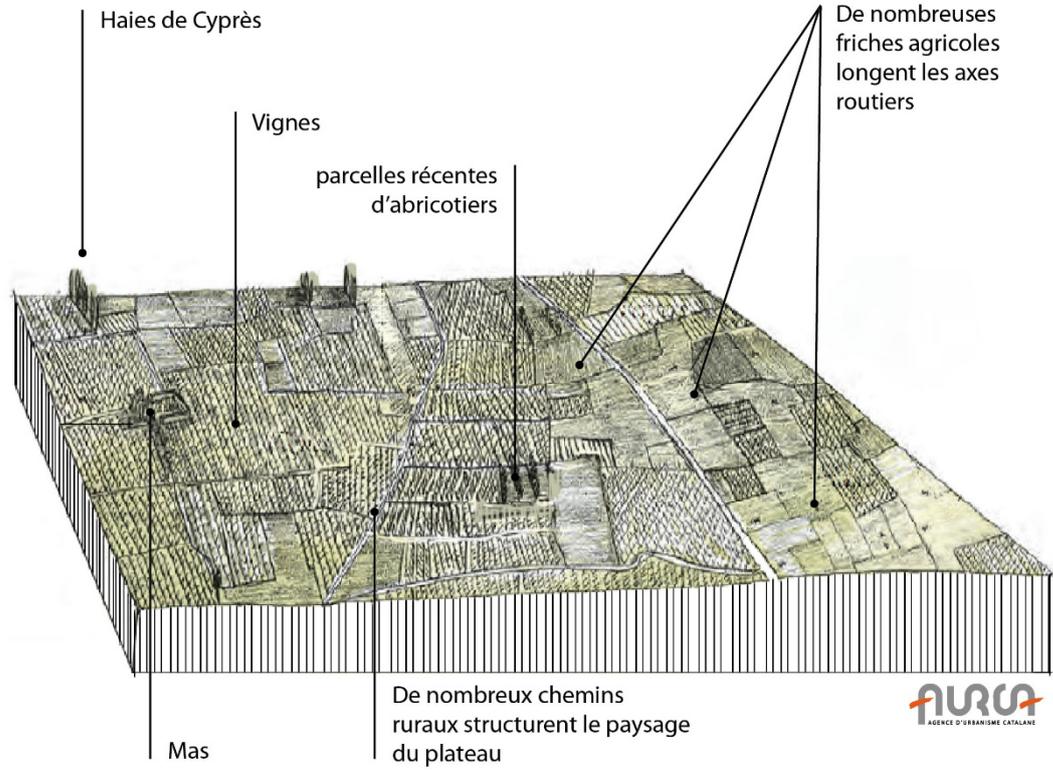


Figure 16 : Organisation paysagère du plateau viticole de Rivesaltes (AURCA)

Situé entre le piémont viticole du Força Réal et l'agglomération de Perpignan se tient le **plateau de Baixas et Peyrestortes**. Ce paysage de transition présente une grande qualité paysagère et prépare la transition entre l'espace de la plaine urbanisée et paysage davantage « rural viticole » du piémont. Le paysage est marqué par « l'Ecoparc catalan » (parc éolien) qui déploie ses 35 aérogénérateurs entre Pézilla-la-Rivière et Baixas.

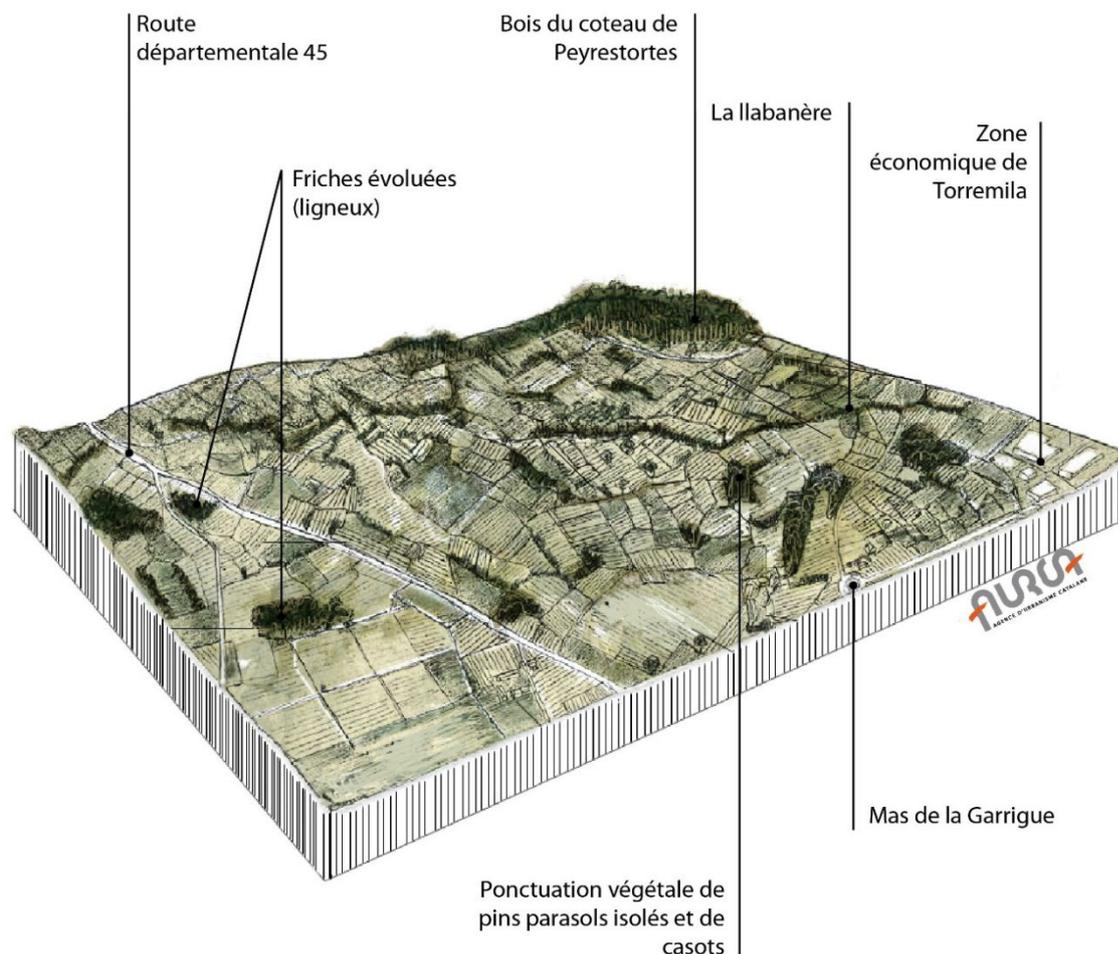


Figure 17 : Linéaire viticole, corrects et pinèdes du plateau viticole de Baixas et Peyrestortes (AURCA)

Le plateau viticole de Ponteilla et de Trouillas souligne quant à lui les légères variations du relief relativement vallonné avec un parcellaire viticole souvent accompagné de talus ou parfois d'arbres isolés remarquables. Ainsi le paysage fait de petits ensembles de coteaux redondants qui se découpent et s'érodent au gré des rivières, pour se désagréger enfin en formant la plaine cultivée. Au sein du plateau les silhouettes sombres de cyprès, de chênes verts et lièges s'opposent aux larges parcelles horizontales de vignes, passant aux tons rouge vif et ocre des hameaux et villages groupés, compacts, lumineux. De nombreux châteaux et domaines viticoles jalonnent le paysage des Aspres viticoles et constituent de forts atouts paysagers où la viticulture et le parcellaire qu'elle entretient fondent la valeur qualitative de ce paysage.

Pris entre le front urbain de Perpignan-Cabestany et l'étang de Canet-Saint-Nazaire **le plateau viticole du Mas Llaró** enveloppe le quartier résidentiel éponyme. L'évolution de ce paysage fut très rapide. N'étant avant qu'un hameau dont les parcelles attenantes étaient plantées de fruitiers, il est aujourd'hui dominé par l'activité viticole et marqué par l'urbanisation associée à un développement pastillé et conséquent de friches agricoles.



4. Les paysages de piémont et de coteaux viticoles

Les paysages de piémont assurent **une transition paysagère** de qualité entre les contreforts et la plaine. Leur lecture doit être affirmée pour préserver les grands horizons. Un des enjeux de l'ensemble de ce territoire réside dans le danger de voir la limite urbaine partir à la conquête des traverses viticoles, poussée par le **caractère inondable de la plaine alluviale**. Une implantation de bâti sur cette frange pourrait avoir un impact très important sur la transition entre espace rural et espace urbain.

Cette problématique rejoint celle de l'ensemble des paysages de piémonts, serrés en étai entre paysage rural d'une part et développement urbain d'autre part. Le danger réside aussi dans la fragilité de ces espaces au regard de l'activité agricole.

Sur ce secteur, la transition au relief se caractérise par des **avancées de parcelles viticoles** dans le massif. Dès lors que le relief se fait important, les cultures cèdent leur place à la **garrigue** puis au **taillis de chênes verts** en allant vers les hauteurs de Força Real. Les paysages de piémont et de coteaux viticoles constituent des paysages encadrés entre deux logiques paysagères très différentes (celle des massifs et celle de la vallée cultivée) qui en font un paysage très spécifique. Les extensions urbaines dont la progression se fait au détriment des parcelles agricoles de lisière (massif-plaine) brouillent dès lors la logique paysagère de piémont.

Exemple d'une organisation paysagère de piémont au sein du territoire :

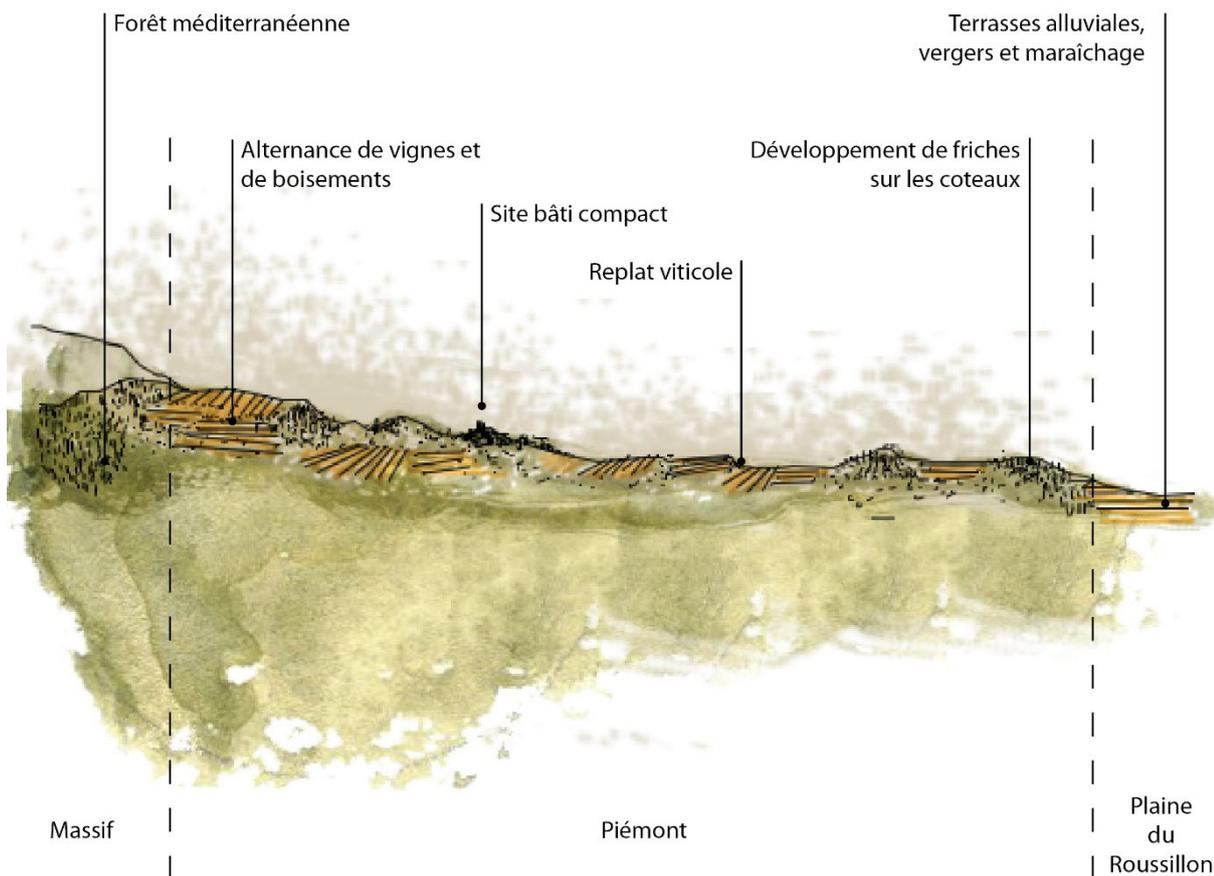


Figure 18 : Triptyque paysager de piémont : forêt arbustive méditerranéenne, vignes et sites bâtis dans la pente (AURCA)

Trois principaux paysages de piémont et coteaux viticoles sont identifiés :

- Le piémont viticole des Corbières,
- Les coteaux viticoles de Força Real et de Calce,
- Les coteaux viticoles des Aspres.

Le piémont des Corbières constitue un ensemble calcaire principalement fait de garrigues, offrant un paysage minéral aride spectaculaire dans lequel se faufile la vallée viticole du Verdoble. Il est circonscrit par la montagne de la Serre au nord, les garrigues d'Opoul-Périllos à l'est, l'Agly au sud et le synclinal du Fenouillèdes à l'ouest.

L'ensemble forme un " cirque " naturel s'allongeant du Pas de l'Escala (Vingrau) jusqu'au col des Alzines (Tautavel). Seuls les villages de Tautavel et de Vingrau desservis par la RD9 occupent cette vallée globalement restée à l'écart des pressions urbaines de la plaine du Roussillon.

Les formations végétales présentent souvent des strates basses ligneuses, des maquis bas à genévriers ou des chênes kermès qui alternent avec des maquis davantage développés sur certains versants.

Les sols sont squelettiques et la végétation se développe doucement sur ces reliefs poreux. Le massif présente parfois quelques lanières boisées, principalement de petits bosquets de pins que l'on découvre au gré des replis. Les arêtes du massif sont dénudées et forment de grands horizons ouverts tandis que les coteaux se découpent en paliers qui cachent certains replis cultivés de vignobles.

Les coteaux viticoles de Força Real et de Calce sont situés entre la vallée de la Têt et la crête du massif de Força Réal. Ce piémont constitue un plateau de grande qualité paysagère prolongé par le piton de Força Réal.

Ce paysage de piémont dessine la porte d'entrée sur les coteaux viticoles du Fenouillèdes par la route belvédère du col de la Bataille qui débouche ensuite sur la vallée de l'Agly à Montner et Estagel.

Au nord-est, le piémont viticole se prolonge en suivant le relief du massif, formant une grande terrasse viticole au contact de Baixas et de Peyrestortes, puis s'étire au sein des coteaux de la vallée de l'Agly.

Ce plateau se referme à l'ouest pour se prolonger en une avancée du massif qui vient fermer la vallée cultivée. Cette transition s'accompagne par une déprise viticole accentuée. Vers l'est, l'espace se dilate pour laisser place à une logique identique. Cette transition constitue un espace d'enjeu par son contact direct avec la couronne urbaine de Perpignan et les quartiers du Vernet. Ces coteaux présentent une remarquable qualité paysagère et préparent la transition entre espaces de la plaine urbanisée et paysage « rural viticole »

Les coteaux viticoles des Aspres composent une transition jardinée entre les espaces boisés des Aspres et le plateau viticole de Ponteilla-Trouillas. Les nombreux petits cours d'eau qui descendent du massif entaillent les coteaux de leur cortège végétal arbustif ou arboré. La prégnance de la friche est forte, notamment sur les parcelles qui jouxtent les axes de communication.

• Les paysages de l'eau dans la plaine du Roussillon

1. Les micro-paysages de dépression humide

Les «micro-paysages» de dépression humide sont génériquement nommées «prades». Ces espaces situés à proximité des villes et villages étaient anciennement des zones de fourrages, de pâtures ou de cultures.

Ces micro-territoires sont composés de pâtures et de légers bocages qui dessinent de réelles « oasis » dans les paysages de la plaine. Les prairies sont larges, ouvertes et parsemées de haies semi-denses ou encore ponctuées d'arbres isolés pour la prade de MonteSCOT. Ailleurs, la friche a parfois fermé partiellement ces territoires.

Il s'agit d'anciens marécages asséchés à l'époque médiévale. Aujourd'hui ces zones humides, voire encore ponctuellement marécageuses comportent des systèmes de canaux et d'agouilles traduisant une double volonté : drainage des terres en hiver et irrigation pour produire du fourrage lors des périodes sèches. Historiquement le système était cependant complémentaire à un départ en estive durant l'été ou à des parcours sur d'autres territoires.

Les systèmes de gestion hydraulique sont donc séculaires comme en témoigne les constructions en présence. À ce titre, ces installations constituent un patrimoine précieux.

Les essences végétales participent largement à la qualité paysagère de ces dépressions et à la soudaine fraîcheur dans un contexte de coteaux ou de plateaux viticoles davantage « secs »

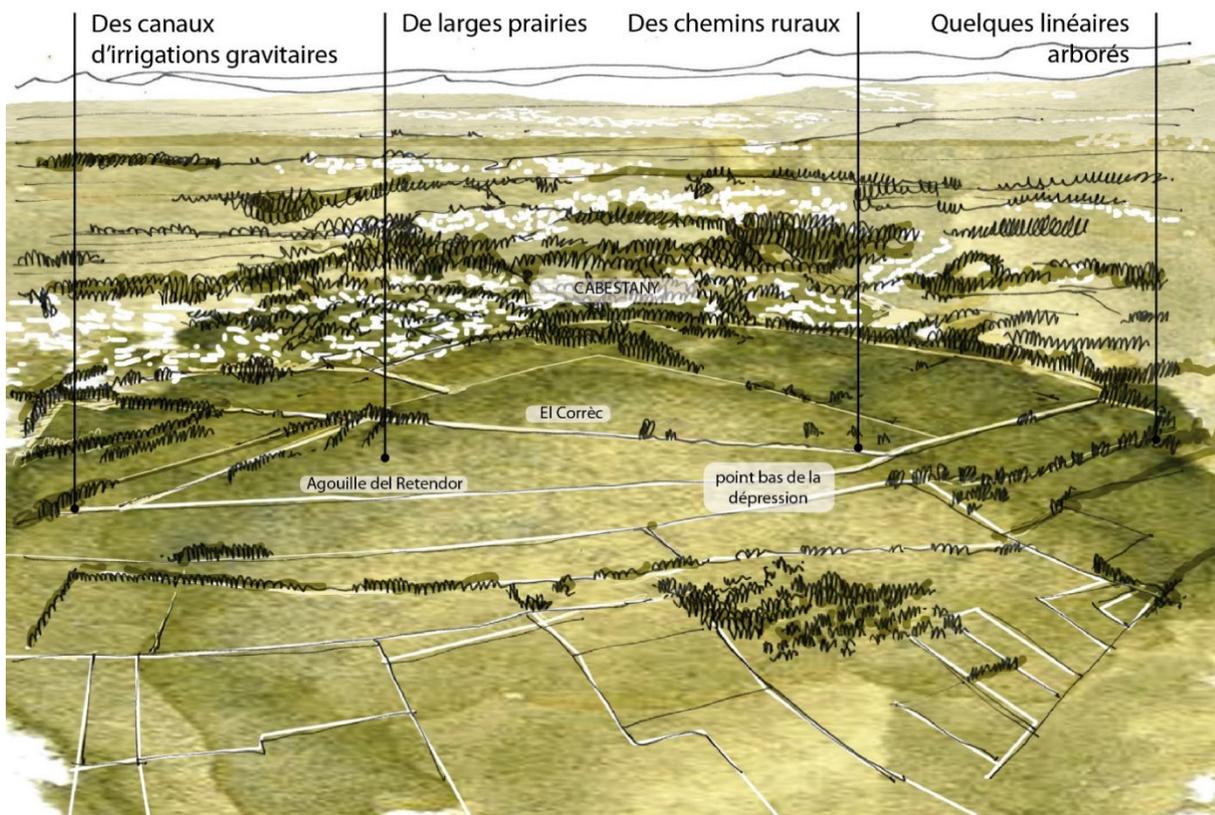


Figure 19 : Paysage « champêtre » de la prade de Canohès-Pollestres (AURCA)

Chaque prade développe une problématique différente, au regard de sa relation à la ville ou village (positionnement), de la relation historique et de la reconnaissance locale de ce micro-paysage. Les grands paysages d'eau et les micro-paysages humides appellent des mesures spécifiques pour l'entretien et la gestion de pratiques respectueuses (multifonctionnalité et saisonnalité de ces espaces). Une sensibilisation sur ces espaces mérite d'être recherchée dans les projets communaux (médiation touristique, aménagements, panneaux pédagogiques...).

Trois principaux micro-paysages de dépression humide sont identifiés :

- La prade de Thuir-Llupia,
- La prade de Canohès-Pollestres,
- La prade de Bages-MonteSCOT,
- La prade de St Cyprien,
- L'Estany de Nyls,
- Dels Estanyots,

La prade de Thuir-Llupia est drainée par de nombreux petits cours d'eau orientés globalement Nord-ouest. Il s'agit des recs Rec de la Carbonnella, des agouilles Cabdal del Prat et de la Joncasseta ainsi que par la Dou et la Basse. Hormis la Basse, l'ensemble de ces linéaires s'accompagne d'un cortège végétal arboré riche qui compose une ambiance bocagère cloisonnée laissant entrevoir très ponctuellement des ouvertures paysagères sur le grand paysage (vue sur le Canigó) et la silhouette bâtie de Thuir. La Basse présente dans ce paysage un profil calibré dessinant un milieu davantage artificialisé caractérisé par une absence de végétation de berges et des enrochements imposants.

La prade de Canohès-Pollestres fait l'objet d'une démarche de PPAENP / PAEN (Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels Périurbains) porte sur une surface de 281 ha. Ce projet s'inscrit dans une volonté de conservation et de mise en valeur du site d'un point de vue écologique et paysager en combinant une gestion hydraulique, un plan pastoral et une vocation de loisir.

Parcourue par un système complexe de canaux et fossés, elle constitue une zone humide dont l'évacuation des eaux se fait au travers du tunnel de Las Cobas (ouvrage à valeur patrimoniale du XIVème siècle). L'occupation des sols y est multiple (prés de fauche, luzerne, jardins, vergers) avec toutefois une vocation principalement fourragère. Cet espace qui a été retiré de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique (ZNIEFF) lors de sa dernière actualisation en 2010 conserve toutefois incontestablement un réel intérêt écologique et agricole. La zone de transition de coteaux couvre les flancs de la Prade avec la présence de talus pouvant atteindre 20 mètres au-dessus du fond de la dépression. Le plateau dans lequel s'inscrit la prade est aujourd'hui marqué par la déprise viticole, générant une quantité importante de friches.

La prade de MonteSCOT à cheval sur les communes de Villeneuve-de-la-Raho et de celle de Corneilla est caractérisée par une forte présence équine confortée par l'implantation de centres équestres au Val Marie sur la commune de Villeneuve, mais aussi d'exploitations agricoles comme celle présente à El Pa de Sucre à MonteSCOT. Ces zones s'orientent vers une production fourragère (dont du fourrage Bio) à destination de l'élevage bovin sur le piémont des Aspres, en Conflent et dans le Vallespir.

2. Les plans d'eau en plaine

Les sommets et hauts plateaux des Pyrénées forment un véritable château d'eau qui alimente les bassins versants de la **Têt** et du **Tech**, les deux principaux fleuves du département. Seul **l'Agly** au débit plus irrégulier qui arrose le Fenouillèdes fait exception à ce schéma en prenant sa source dans les Corbières audoises.

Le climat méditerranéen et l'irrégularité des précipitations dans les Pyrénées-Orientales ont depuis longtemps poussé les hommes à assurer la maîtrise de l'eau : des pluies rares en été, parfois violentes au printemps et surtout en automne, entraînent de fortes variations dans les débits et provoquent de longues périodes de sécheresses et des crues dévastatrices. Ces différents facteurs expliquent la création du réseau hydraulique relativement dense et bien structuré ponctué de grands ouvrages mais aussi de plans d'eau dont la taille et les vocations varient d'un site à l'autre. L'ensemble de ces surfaces en eau présentent des **potentialités et des aménités paysagères fortes** au sein de la plaine. De manière générale ces espaces aux vocations variées (écrêtage de crue, retenue agricole, etc.) remplissent différentes fonctions (irrigation récréative, écologique, etc.) et sont des lieux très plébiscités tant par les habitants que par les vacanciers.

Cinq principaux paysages d'eau en plaine sont identifiés :

- La retenue de Villeneuve-de-la-Raho,
- L'étang de Saint-Estève,
- Les plans d'eau sur la Têt de Millas, de Saint-Féliu-d'Avall et du Soler
- La retenue de Rivesaltes,
- Le barrage de Vinça à Rodès et celui de Caramany, respectivement sur la Têt et l'Agly.

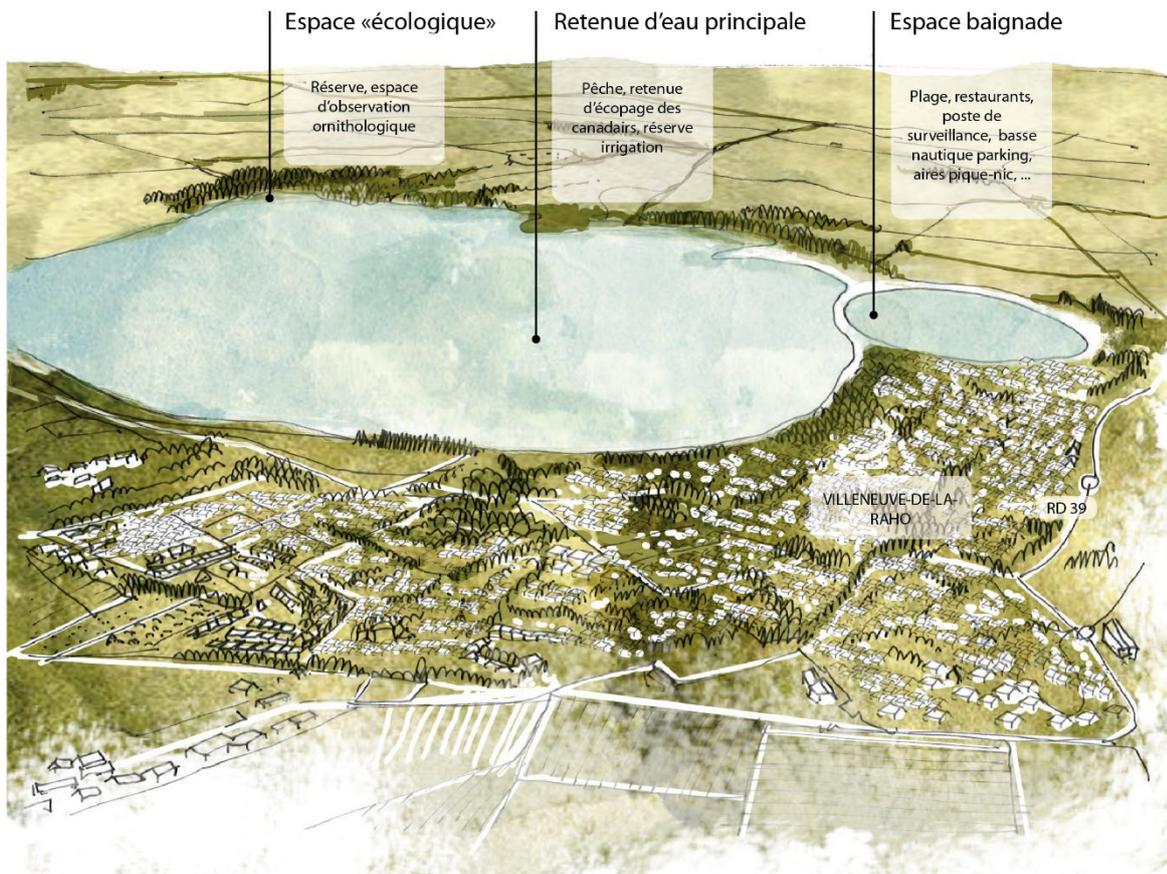


Figure 20 : La retenue de Villeneuve-de-la-Raho sertie de pinèdes, de haies de cyprès et de vignes (AURCA)

3. Les grands cours d'eau de la Plaine du Roussillon

Le territoire bénéficie d'un **réseau hydrographique varié** présentant des déclinaisons qui participent largement à la qualité de ses paysages. Trois principaux fleuves côtiers parcourent le secteur du SCOT : l'Agly, la Têt et, en moindre mesure, le Tech à l'extrême sud. Ces cours d'eau qui possèdent des lits importants, présentent des ripisylves d'aulnes glutineux, peupliers, saules et autres formations arbustives qui tranchent dans le paysage davantage sec et ouvert de la plaine.

L'Agly est le plus septentrional des fleuves du territoire du SCOT, et plus largement du département. Il prend sa source au col de Linas, au nord-est du Pech de Bugarach à 940 mètres d'altitude dans le département de l'Aude. Au sein du territoire, l'Agly traverse les Corbières et la plaine du Roussillon dans un axe ouest-est pour venir se jeter dans la mer Méditerranée au sud du Barcarès à la limite de Torreilles.

Sec et capricieux, le fleuve présente un aspect plus ouvert, plus rocheux et plus squelettique, révélant son étal de cailloux. Quelques affluents de l'Agly viennent le renforcer : le Verdoube entre Vingrau et Tautavel, et le Maury qui a forgé la plaine de St-Paul-de-Fenouillet avec la Boulzane, (ces deux cours d'eau se trouvant en dehors du périmètre du SCOT). Ainsi, ce fleuve côtier anime les territoires qu'il traverse (en irrigant les terres du Crest et de la Salanque) ainsi que les bourgs. De son linéaire, l'Agly connecte les bourgs qu'il parcourt en étant notamment le support de la voie verte sur 14km reliant Rivesaltes au Barcarès et faisant l'objet d'un projet de prolongation vers l'Ouest (V81, Véloroute du piémont pyrénéen). Cette voie verte se développe sur la crête de la digue de protection contre les crues en Salanque. L'Agly présente des fluctuations saisonnières typiques d'un régime pluvial méridional générant de fortes variations au fil des saisons.

La Têt est le fleuve le plus long des Pyrénées-Orientales. Il prend sa source en dehors du périmètre du SCOT, au pied du massif du Carlit avant de rejoindre le Conflent.

Une fois dans la vallée, la Têt regagne la mer dans un axe ouest-est, traversant le barrage de Vinça construit dans les années 70 pour canaliser ses crues et irriguer la plaine du Roussillon quelle anime de son cortège végétal dense. Le fleuve est alimenté tout au long de son trajet par des affluents qui descendent du massif du Canigó et des collines du Conflent : La Rotja (Fuilla), le Cady (Vernet-les bains), le Caillan (Nohèdes), la Castelane (col de Jau), la Llentilla (Bailestavy), le Boulès (Ille-sur-Têt) représentent ses principaux affluents. La Basse est un affluent particulier dans la mesure où elle traverse le cœur de Perpignan jusqu'au pied du Castillet en lui donnant ce charme méridional. Le fleuve fait l'objet d'un important travail de valorisation de ces abords dans sa traversée de Perpignan, mais aussi en direction de l'Aval (Canet-en-Roussillon) et de l'Amont au travers du projet « **ES TET** » porté par la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Le fleuve côtier du **Tech** parcourt furtivement le territoire qu'il anime de son épaisse ripisylve et de ses berges de galets. Il traverse la commune de Brouilla et dessine les limites orientales des communes de Tresserre et Banyuls-dels-Aspres.



Figure 21 : Traversée du Tech à Brouilla sur la route de Saint-Genis (AURCA)

4. Les formes de l'eau au sein des bourgs de la plaine du Roussillon

Au sein des bourgs de la plaine du Roussillon l'eau prend **différentes formes**. Les canaux et les rivières qui les parcourent sont porteurs de forts potentiels en matière de paysage et de cadre de vie. Bien que certains villages et villes de la plaine du Roussillon soient nés de l'eau et ont bâti leur espace en fonction de cet élément, il apparaît bien souvent que l'élément « eau » soit **très peu utilisé dans la construction des paysages urbains**. En effet dans les cœurs de villes et de villages du territoire l'eau est **peu mise en valeur**, voire niée dans certains cas malgré le fort atout et l'opportunité paysagère qu'elle représente. Aujourd'hui bien souvent busés, recouverts ou délaissés, les petits cours d'eau disparaissent au contact de l'urbain pour laisser la place à des formes différentes. Lavoirs, puits et fontaines incarnent ce patrimoine au cœur du bâti.

Néanmoins au sein de certains bourgs, l'urbanisation s'est faite de concert avec les cours d'eau et les canaux présents. Cela a permis de créer de **véritables ambiances urbaines** de qualité. Il est tout de même observable que cette tendance s'amorce lors de la création de nouveaux quartiers. Cela se traduit par l'aménagement des abords avec des plantations ou des baladoirs. Des passerelles en assurent le franchissement, ce qui permet de relier les différents quartiers entre eux. Ces espaces aménagés participent grandement aux aménités paysagères des bourgs et constituent des **lieux de convivialité** avérés.

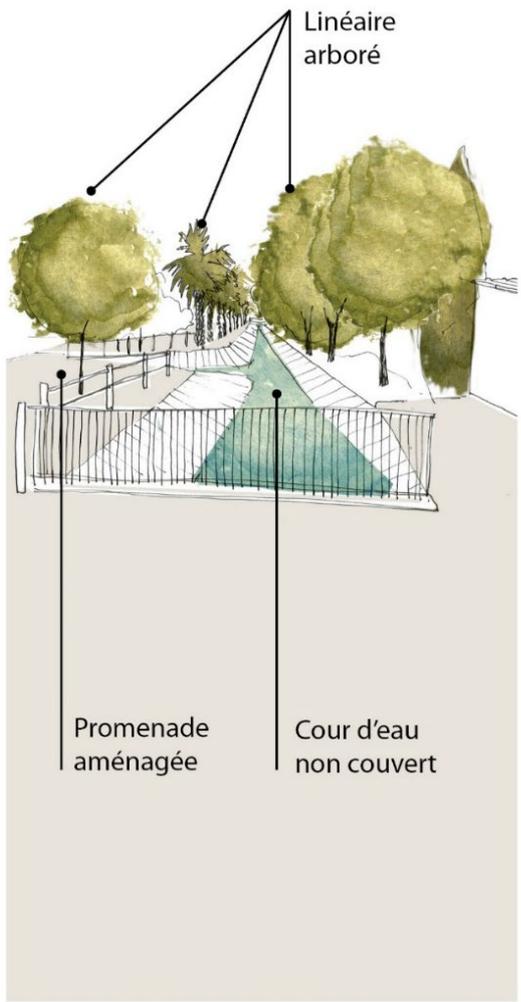
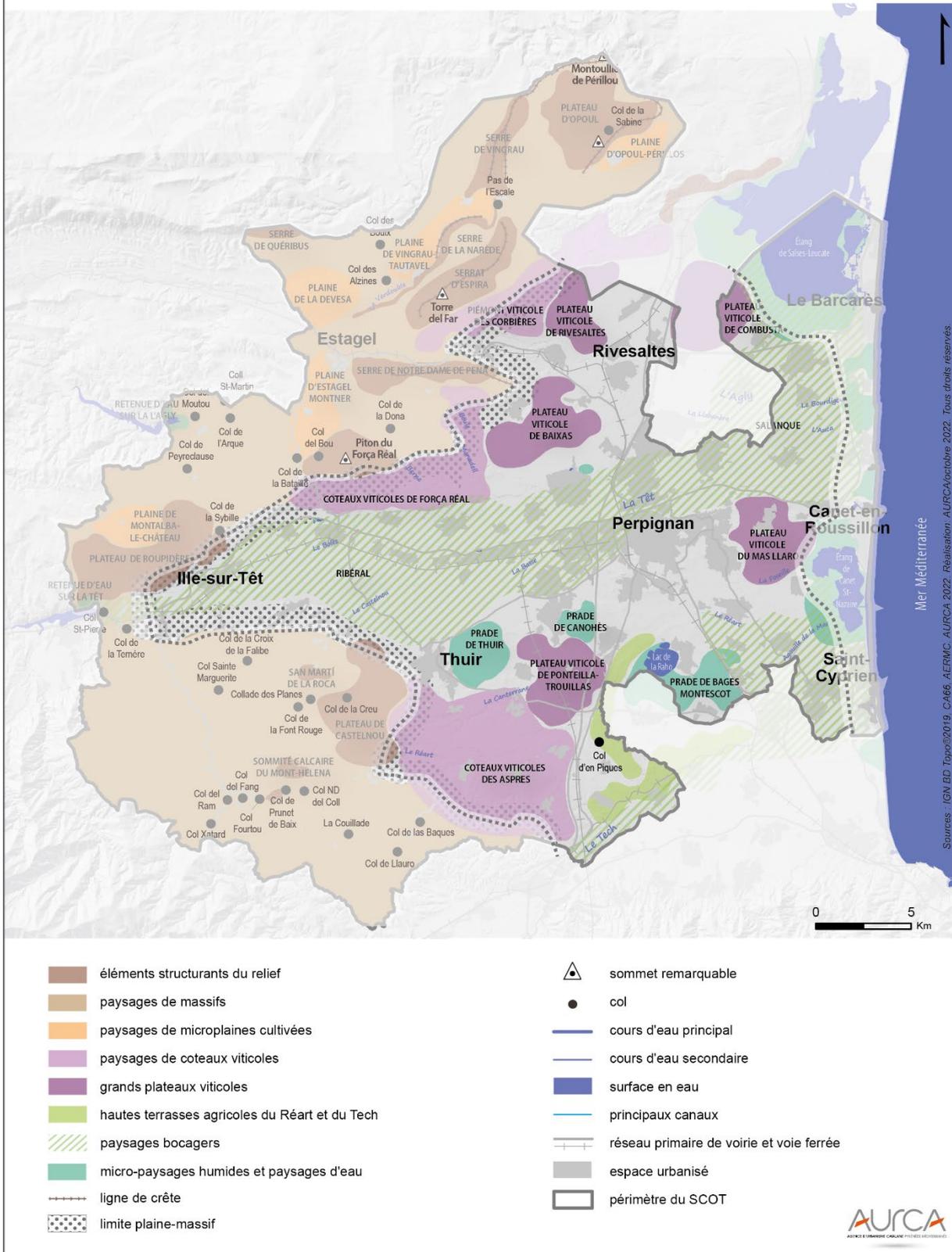


Figure 22 : Promenade autour du canal à Latour-Bas-Elne (AURCA)

Les paysages emblématiques

Les composantes paysagères de la plaine



A3. ORGANISATION PAYSAGÈRE ET URBAINE DE L'AGGLOMÉRATION DE PERPIGNAN

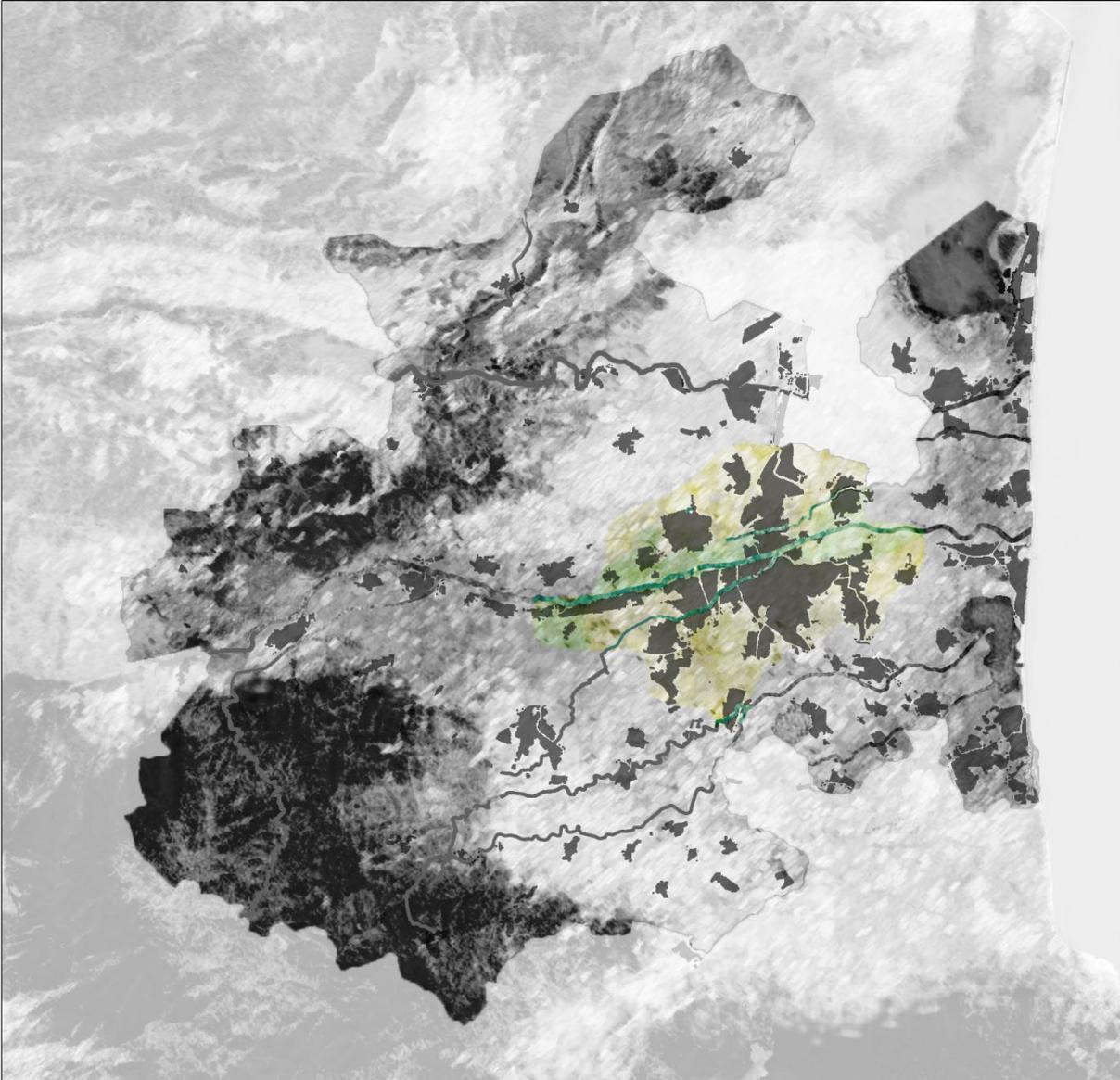


Figure 24 : Organisation paysagère de l'agglomération de Perpignan (AURCA)

Au cœur de la plaine du Roussillon se trouve « l'agglomération de Perpignan ». Cette unité de paysage renvoie à l'unité de paysage n°6 de l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon (DREAL).

L'organisation paysagère et urbaine de l'agglomération de Perpignan s'appréhende via ses espaces de respiration entre les bourgs qui dessinent la structure originale désignée par le terme « archipel »

• Un paysage urbain en « archipel »

L'organisation paysagère du territoire repose sur son armature urbaine cohérente où chaque commune est identifiée et mise en réseau.

Entre elles, les espaces non bâtis généralement constitués d'espaces agricoles dessinent des **espaces de respiration qui participent à la lisibilité territoriale**, mais également à la qualité de vie et à la préservation d'espaces agricoles stratégiques.

Un certain nombre de ces espaces de « respiration » concernent des espaces paraissant les plus menacés par la formation de continuums urbains, en particulier dans le cœur d'agglomération, mais aussi au sein de certains pôles d'équilibres.

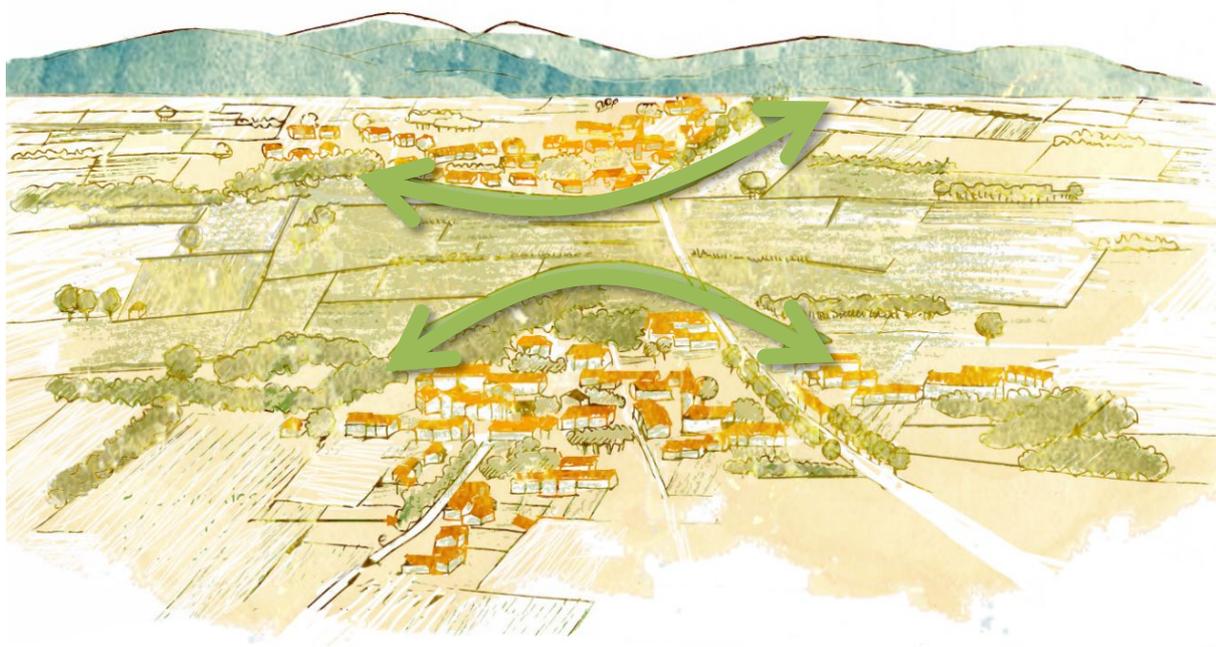


Figure 25 : Principe de coupure verte (AURCA)

• Une agriculture structurante de proximité

L'agriculture est encore très présente dans l'agglomération de Perpignan. Elle joue un **rôle primordial** dans l'identité paysagère de cette entité. Il s'agit d'espaces agro-paysagers aux profils variés qui tendent à former une **ceinture paysagère** autour de l'agglomération de Perpignan émaillée d'un riche patrimoine rural. Ces différents espaces d'intérêt agricole et paysagers assurent des **vocations plurielles** comme les jardins Saint-Jacques ou le Serrat d'en Vaquer à dominante patrimoniale et récréative.

Les espaces d'intérêt identifiés composantes de la ceinture verte du cœur d'agglomération sont :

- Le coteau de Torremilà,
- Le plateau viticole de la Llabanère,
- Les jardins de Neguebous,
- La plaine agricole de St Génis de Tanyères (Perpignan-Bompas),
- Les jardins Saint Jacques,
- Le plateau viticole du Mas Llaro,
- La cuvette de Sainte Camille – Mas Boluix (Cabestany),
- La ceinture viticole Sud (Mas Cap de Fousté, Palegry, Rouma),
- Le Serrat d'en Vaquer – Mas Gaffart (Canohès),
- La plaine agricole de la Basse.



Figure 26 : Les jardins Saint-Jacques avec leur réseau bocager et la terrasse du quartier de las Coves (AURCA)

• Des franges « urbaines - rurales » précieuses mais fragiles

Les **pénétrantes paysagères** constituées des espaces agricoles et naturels qui s'immiscent dans le cœur d'agglomération façonnent les paysages et génèrent une qualité de vie singulière (les jardins Saint-Jacques, les cuvettes de Sant-Vicens et de Sainte-Camille, le Serrat d'en Vaquer ou encore le bocage de Neguebous...).

Ces pénétrantes paysagères confortent les **perméabilités physiques** au sein de l'espace urbain qui offrent des liens de qualité vers les paysages remarquables, les espaces verts périphériques et les espaces ruraux alentours.

De manière générale cette perméabilité reste fragile au sein du territoire avec la consommation de terres par l'urbanisation et la réalisation d'infrastructures. Ainsi il apparaît qu'en s'étendant sur les espaces naturels et surtout agricoles, la ville ignore encore trop souvent le monde agricole, ses impératifs et ses logiques fonctionnelles et spatiales. Les deux espaces sont parfois perçus comme antagonistes alors que la gestion de leurs interfaces peut contribuer à leur enrichissement mutuel.

Dès lors, se tenant **aux portes de l'agglomération**, l'espace rural apparaît comme fragilisé par l'absence d'une interface qui permette le dialogue ville-agriculture assurant ainsi de la lisibilité sur la pérennité des espaces agricoles sous pression. Sur certains secteurs où la pression urbaine s'intensifie, on peut noter un développement « pastillé » de zones économiques ou résidentielles qui peuvent venir perturber la lecture paysagère, en particulier sur la couronne sud de la ville. La maîtrise d'une certaine épaisseur vise à préserver les entités agricoles, naturelles et forestières, et à garantir les continuités et liaisons entre elles, tout en contribuant à la structuration de l'espace urbain (en maintenant notamment des « coupures » d'urbanisation et des espaces de respiration)

Si dans la plupart des villages de la plaine et des massifs, ce contact est évident car la campagne participe directement à la qualité de vie, ce lien s'est profondément distendu dans le cœur d'agglomération et les communes périurbaines. Le traitement de ces « lisières » urbaines joue un **rôle de transition et de valorisation réciproque** entre l'espace urbain et les espaces ouverts. Dès lors il est important qu'une réflexion soit menée en amont sur les franges urbaines. Ces espaces constituent la limite physique de l'espace bâti. Par ailleurs, des liens logiques mériteraient d'être affirmés entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles et naturels. Ces espaces ne doivent plus s'opposer mais se composer mutuellement.

Les « **franges rurales** » sont des espaces de coutures et de transition qui peuvent prendre différentes formes et concilier différentes vocations selon le contexte, par exemple :

- Des ceintures boisées avec des itinéraires dédiés aux modes doux de déplacements ; (exemple de la Pinède de Saint-Estève qui dessine une ceinture verte boisée) ;
- Des parcs de loisirs et de détente pouvant concilier les impératifs de rétention pluviale et ménageant des vues ouvertes sur les espaces agricoles et les massifs environnants (exemple des espaces paysagers du quartier des 15 Olius à Théza) ;
- Des espaces d'interpénétration du maillage agricole et bocager dans l'espace urbain tels que des vergers urbains, des jardins familiaux, des haies brise-vent prolongées dans les quartiers... (exemple de la diagonale verte du Vernet à Perpignan)



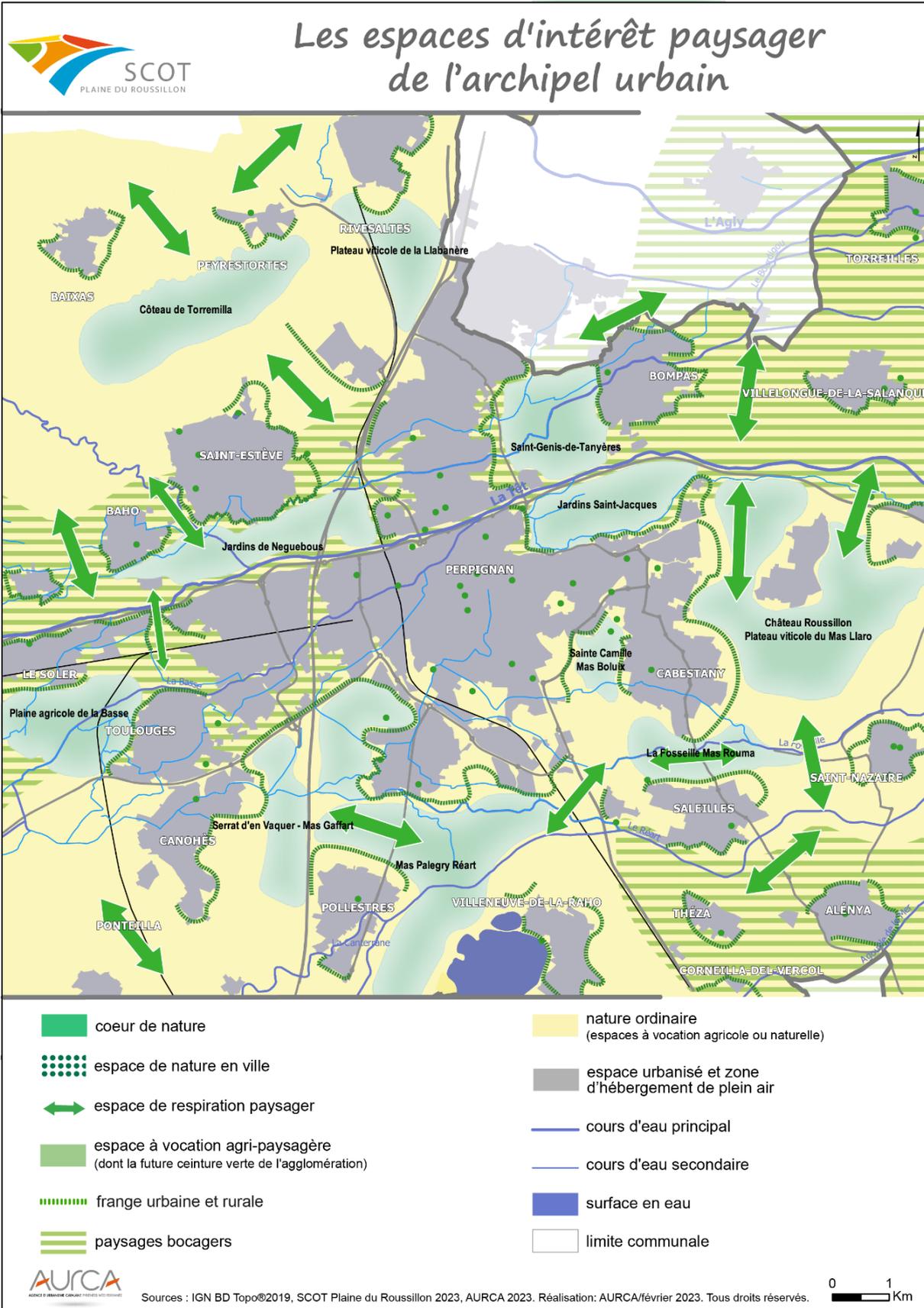


Figure 27 : Les espaces d'intérêts paysagers de l'archipel urbain, données issues du SCOT de 2013 (AURCA)

• Les paysages de l'eau : source d'aménité au sein de l'agglomération de Perpignan

1. Les canaux dans l'agglomération de Perpignan

L'eau sous ses différentes formes dessine l'**armature paysagère** du territoire. Plusieurs canaux d'irrigation et agouilles traversent et animent les parties basses de l'agglomération, notamment deux canaux emblématiques : au sud de Perpignan **Las Canals** provenant d'Ille-sur-Têt, et au Nord le canal **de Vernet-Pia** qui prend sa source dans la Têt.

Ainsi le paysage de l'agglomération de Perpignan est marqué par la présence de l'agriculture dont la trame est associée à ce **réseau de canaux** qui présente des calibrages divers et des ambiances variées.

Les canaux participent largement aux effets paysagers notamment lorsqu'ils s'inscrivent dans le tissu urbain en permettant un développement végétal parfois spectaculaire comme la voûte majestueuse accompagnant Las Canals au Sud de Perpignan formée de chênes et de platanes.



Figure 28 : Les canaux au cœur du tissu urbain de Saint-Estève (AURCA)

2. La Basse

Au sein de l'agglomération de Perpignan, La Basse constitue une **véritable vitrine urbaine**. Elle dessine une **coulée verte** dans la ville-centre et se défait de son langage rural depuis sa source pour emprunter celui de l'urbain en centre-ville de Perpignan.

Jusqu'au début du siècle, la Basse était alors une rivière versatile qui inondait périodiquement la ville. Puis le lit de la rivière a été progressivement contraint et aménagé, dégagant ainsi au pied des quais de briques rouges deux rives recouvertes d'une pelouse et d'un fleurissement qui constituent des espaces de fraîcheur et de nature auxquels s'arriment des espaces urbains variés (quais, allées, jardins). Cette ouverture permet de ménager de belles perspectives sur le Castillet (une des seules parties encore visibles de l'enceinte médiévale détruite au début du siècle dernier) mais aussi en direction du massif emblématique du Canigó ou du « Palmarium », édifice emblématique du quai Vauban depuis 1907 dont l'architecture initiale Art nouveau est posée sur l'eau.

Les jardins de la Basse à Perpignan illustrent tout à fait ce rapport ville-cours d'eau via des aménagements qui permettent une variété d'usages, ce qui en fait un espace plébiscité par les habitants.

3. La Têt

C'est essentiellement aux abords de la Têt que la logique géographique de la plaine du Roussillon prend toute sa dimension. Pour traverser la plaine du Roussillon, la Têt scinde la ville de Perpignan en deux parties pour ensuite se jeter dans la Méditerranée au niveau de Canet-en-Roussillon. Ce fleuve revêt **un caractère sauvage** de par son **régime torrentiel** qui crée une situation de contrainte mais qui de fait lui confère une situation exceptionnelle : un milieu sauvage au centre de la ville où la végétation est luxuriante et éphémère, (*Peuplier noir Populus nigra*, *Peuplier blanc Populus alba*, *Saule Salix sp.*, *Aulne Alnus glutinosa*, *Canne de Provence Arundo donax*, *Ailante Ailanthus altissima*, *Ronce communes Rubus fruticosus*, *Figuier Ficus carica*, *Tamaris Tamarix sp.*, etc.)

Les berges de la Têt forment ainsi un réservoir de **biodiversité en cœur d'agglomération**. Cette relation qu'entretient la ville et son fleuve crée un paysage urbain très contrasté et de grande qualité. Néanmoins sur certains secteurs tels que la rocade, les dynamiques urbaines tendent à nier la nature sauvage et son caractère paysager. La Têt constitue pourtant un espace naturel emblématique du territoire.

Paradoxalement, ce fleuve qui relie plusieurs communes de l'amont jusqu'à l'aval **constitue encore une rupture**. Ce sont en partie ses dimensions liées à sa capacité d'écoulement lors des grandes crues torrentielles qui soulignent la fracture créée par le cours d'eau malgré les ponts et passerelles sur le fleuve. Mais c'est aussi un **point de franchissement important**. La circulation inter-urbaine ainsi que les grands axes de circulation tels que l'autoroute et la voie ferrée se font par des ponts successifs aux allures variées.

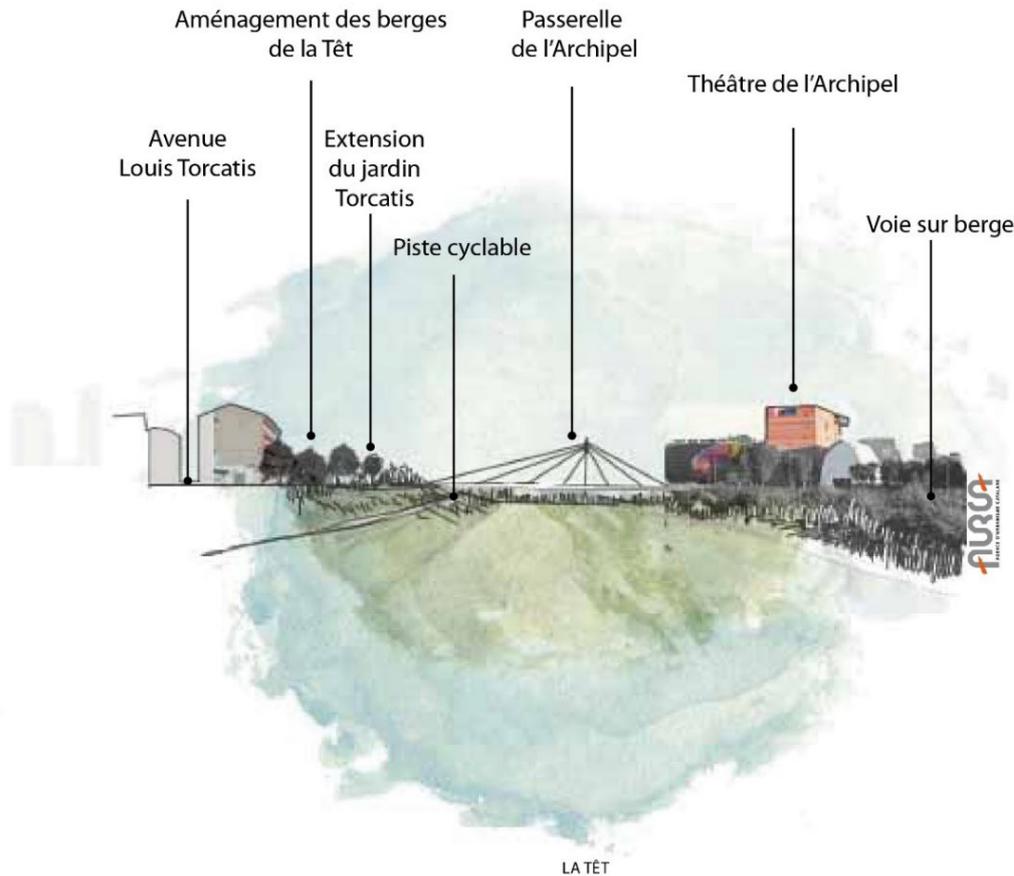


Figure 29 : Profil urbain de la Têt dans l'agglomération de Perpignan (AURCA)

« **ES TET** » porté par la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole est un projet de **valorisation des berges de la Têt** qui vise à reconquérir le fleuve, à travers les modes de transport doux, les animations festives, ainsi que des aménagements. Ce projet est l'opportunité pour les habitants de se réapproprier le fleuve, élevant la Têt au statut d'**espace public majeur** à l'échelle du territoire.

• La nature en ville, support d'activités et d'un cadre de vie de qualité

La nature en ville revêt **différentes formes** et nécessite d'être appréhendée à des échelles plus fines. Quatre grandes catégories se dégagent afin de caractériser la nature en ville au sein de l'agglomération de Perpignan : les espaces publics (parcs, square et plantations) ; les espaces associatifs jardinés (les horts, les jardins ouvriers, les jardins familiaux et partagés) ; la nature « privée » qui compose les jardins et les cours privés ; et les friches urbaines. Il est important de saisir de ces différents espaces dans leur environnement afin de **les mettre en relation dans leur contexte** (au cœur d'un tissu urbain dense, au sein d'un tissu urbain plus relâché, en frange de bourgs, etc.).

1. Parcs, squares et plantations

Parcs, jardins et squares sont les formes de « nature » urbaines par excellence. La présence de ces espaces de proximité demeure un équipement public très plébiscité par les urbains car les **aménités** associées sont nombreuses. Les différentes formes de « nature » en ville sont autant d'espaces de calme (parcs et jardins publics) que des espaces structurant la ville (places arborées, parkings plantés, alignements) ou encore des aménagements assurant son bon fonctionnement (bassin de rétention, noues, etc.). Les squares et les petits parcs dessinent un réseau plus resserré d'espaces publics végétalisés au sein des quartiers investis par les jeux pour enfants, bancs et fontaines...

2. Les Horts et les jardins partagés

À la fin du XIX^e siècle émerge la notion de jardins partagés. Appelés "horts", ils bordaient alors les bourgs, ce qui permettait à de nombreuses familles de cultiver un lopin de terre non loin de leur domicile. Leur organisation parcellaire assurait un système d'arrosage efficace et collectif, bien souvent accompagné de larges haies qui protégeaient du vent. Aujourd'hui encore par la pratique du jardinage ainsi que la mise en place d'animations collectives, ils apparaissent comme des **lieux de partage** entre les habitants. Leur développement récent au cœur des quartiers et des bourgs témoigne d'un engouement pour **la pratique du jardin** et répond au besoin croissant de **maitriser qualité et origine des aliments consommés**.

3. Jardins et cours privées

Les **avantages écosystémiques** rendus par les jardins privés en milieu urbain sont nombreux car ils participent à la réduction des îlots de chaleur, à la perméabilité des sols ainsi qu'à la préservation de la biodiversité urbaine. Néanmoins, il est difficile d'évaluer la richesse floristique de ces espaces du fait de leur caractère privatif. Ces espaces jardinés participent également à **l'ambiance paysagère des quartiers**, car bien que le jardin privé soit un lieu de pratique jardinière individuelle, son influence rayonne sur le reste des espaces voisins, qu'ils soient publics ou privés. Qu'il s'agisse d'un **arbre remarquable** ou d'une haie, ces éléments peuvent se révéler importants en termes de perception paysagère car ils sont **visibles depuis l'espace public**. Le recensement et la préservation des arbres remarquables présents sur le domaine privé assure la pérennité de ces éléments de paysage. Néanmoins, on peut observer de façon récurrente des haies trop souvent uniformes car constituées d'une seule essence (Thuyas par exemple) qui banalisent le paysage et peuvent nuire à la diversité écologique.

4. Les friches

Les friches urbaines, les délaissés et les dents creuses constituent des espaces non construits au sein d'un tissu urbain plus ou moins dense. Ces espaces peuvent résulter de différents processus urbains (ancienne zone agricole où une unique parcelle est restée vierge de construction ou par exemple suite à la démolition d'un édifice sans reconstruction ultérieure). Ces espaces résiduels sont **porteurs de représentations sociales** souvent négatives (vision d'abandon, manque de gestion...). Ces espaces peuvent parfois devenir le **théâtre de dynamiques naturelles et sociales** au sein de l'espace urbain. Ces lieux accueillent une **végétation pionnière** en lien avec le milieu dans lequel elle se développe. De plus ces réserves foncières peuvent constituer **des espaces d'enjeux à fort potentiel**, notamment

lorsqu'ils s'inscrivent dans le réseau de la trame verte. Ces espaces peuvent contribuer à consolider un **réseau écologique urbain** et à renforcer la trame verte du territoire, mais aussi des secteurs stratégiques afin de réaliser des objectifs de densification en vue de limiter l'étalement urbain.

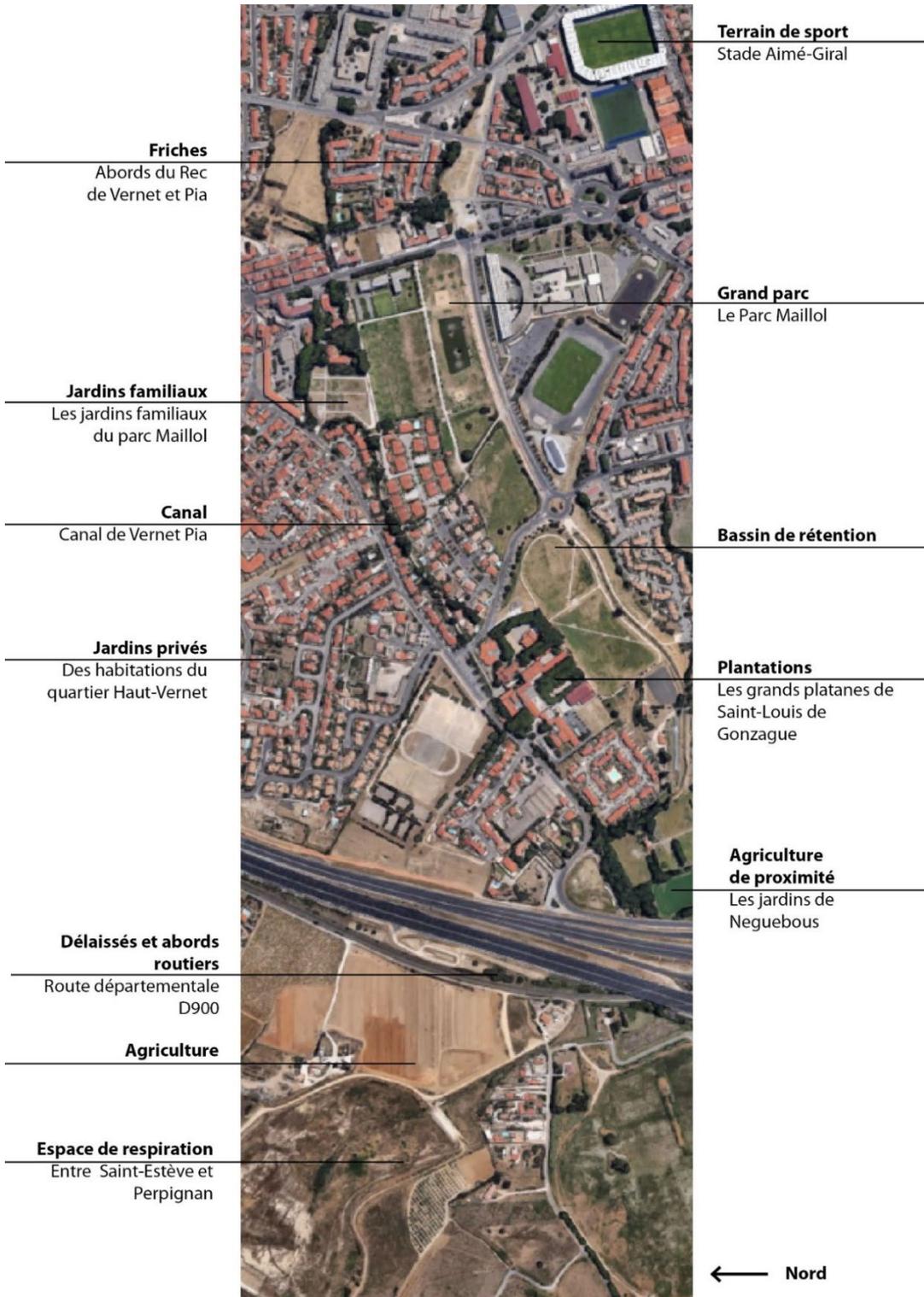


Figure 30 : Les différentes formes de nature en ville dans le quartier du Haut Vernet (AURCA)

L'ensemble des différentes formes de nature en ville qu'il s'agisse d'espaces urbains résiduels ou bien de grands espaces d'agrément ou de biodiversité « spots » de nature, s'appréhende au travers du maillage qu'elles forment. Cet ensemble dessine un réseau plus ou moins continu qui s'appuie sur notamment sur les cours d'eau et canaux.

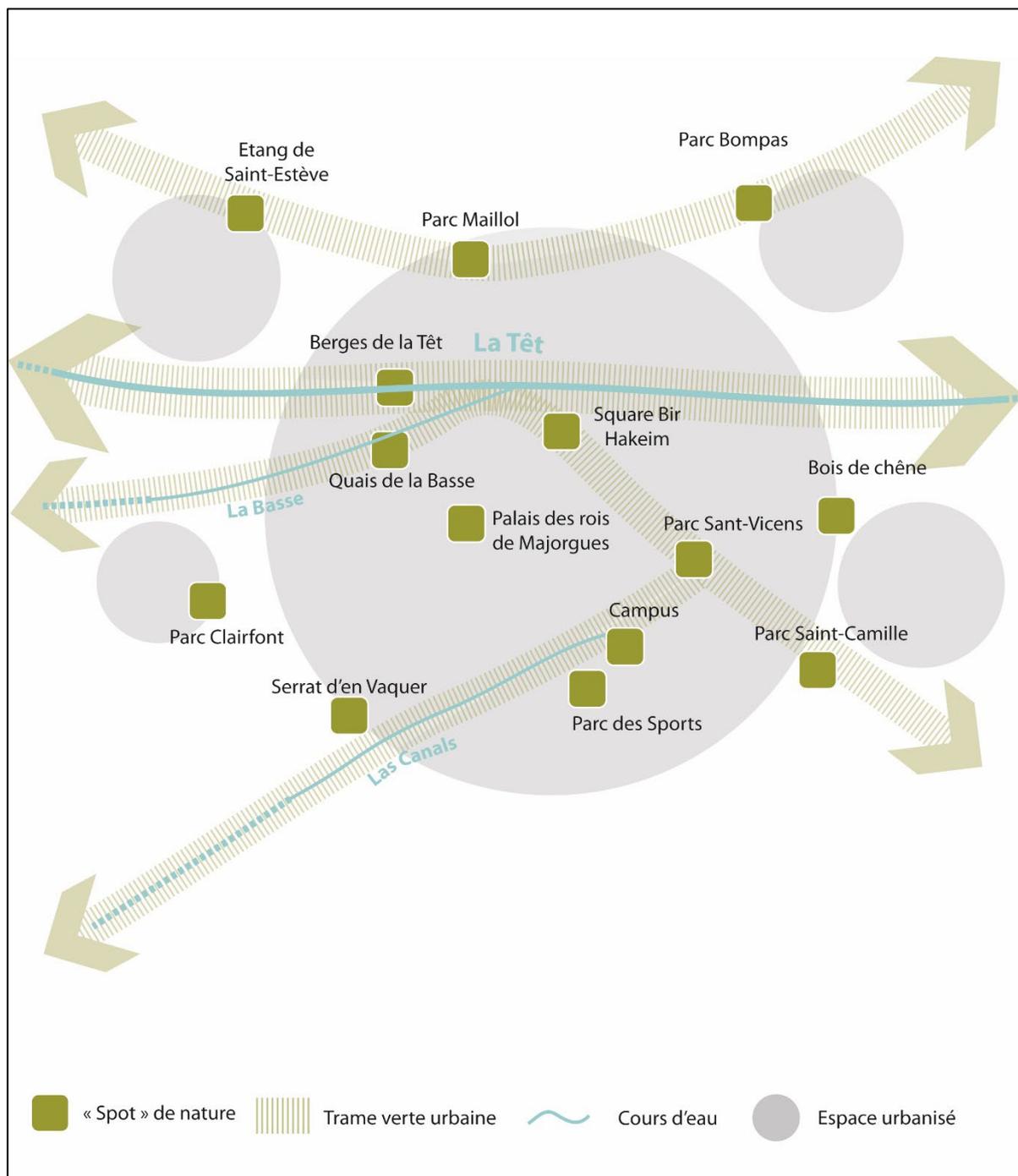


Figure 31 : Les différents « spots » de nature en ville - Focus Agglomération de Perpignan (AURCA)

A4. LES CONTREFORTS : DES GRANDS ESPACES DE NATURE

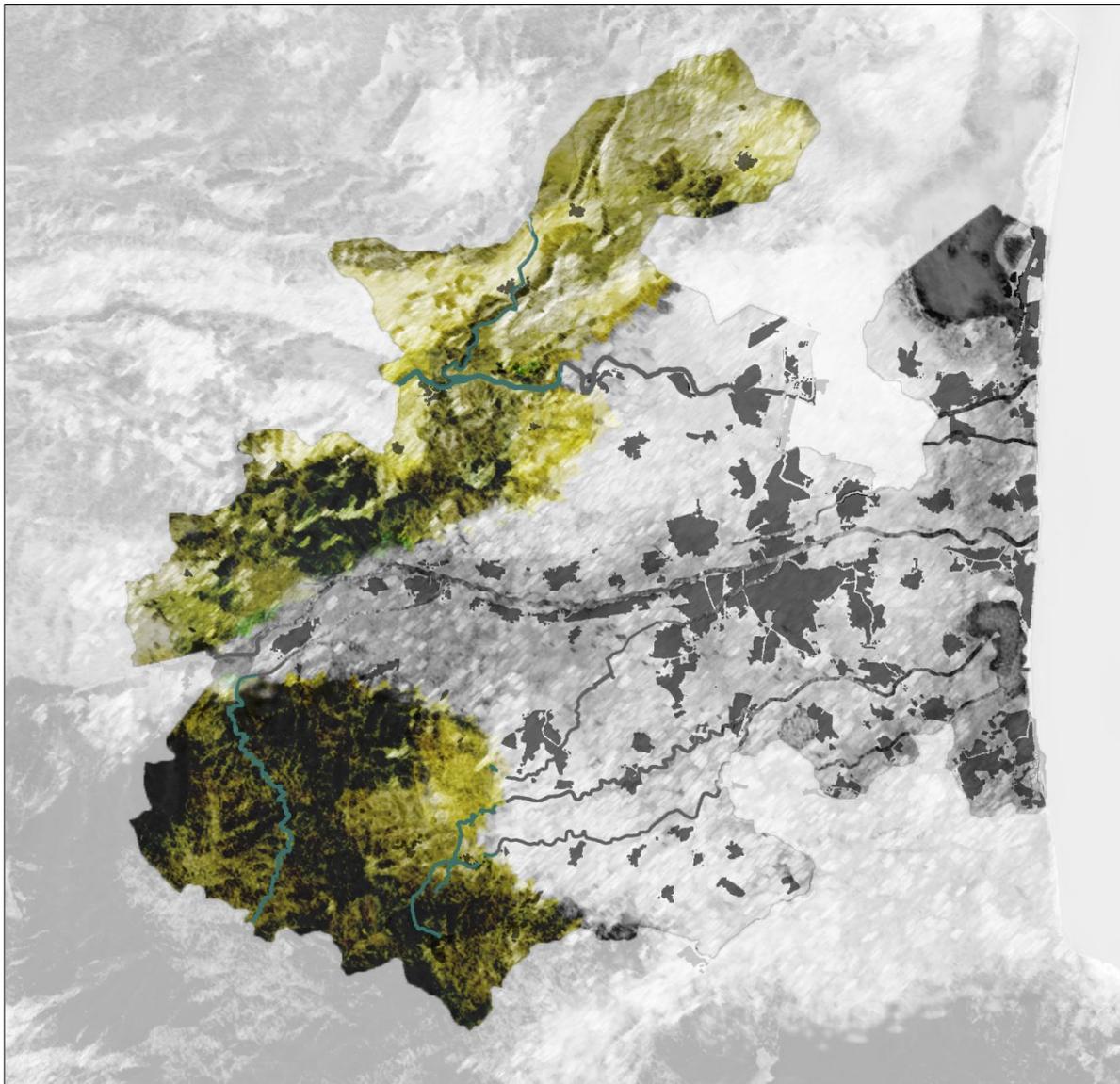


Figure 32 : Organisation paysagère des contreforts (AURCA)

Les contreforts constituent un ensemble paysager aux visages multiples qui dessinent les limites occidentales du territoire du SCOT. Cet ensemble est formé par les massifs des Aspres, des Fenouillèdes et des basses Corbières.

Cet ensemble s'étire en **balcon** au-delà des limites du territoire, au sein desquelles il se découpe en six unités de paysages. Il s'agit du nord au sud : **les garrigues d'Opouls-Périllos, la vallée viticole du Verdoble, les coteaux viticoles de l'Agly et du Fenouillèdes, la plaine d'Estagel, le plateau Granitique de la Roupidère et le massif des Aspres.**

Seules les unités de paysages « vallée viticole du Verdoble » et « la plaine d'Estagel » sont comprises dans leur intégralité au sein du territoire du SCOT.

• Des éléments de relief structurants

1. Massifs structurants

Les éléments structurants du relief constituent un atout majeur dans le caractère paysager remarquable du territoire. Les grands massifs offrent des **points de repère** et des **horizons majestueux** à la plaine et aux vallées. Le territoire présente une originalité qui conditionne une prise en compte importante autant des paysages lointains que des paysages proches.

Ainsi la lecture des éléments structurants du relief se tisse en deux plans depuis la plaine : au loin, les paysages grandioses, le cadre de référence et de qualité de la plaine, une relation aux espaces de montagne qui encadrent le paysage avec leurs lignes de crêtes structurantes, et au centre, la plaine du Roussillon constituant le paysage vécu et parcouru.

Depuis la plaine, les grands espaces ouverts permettent de lire cette structure d'amphithéâtre et donnent à voir les massifs environnants (dont certains se trouvent en dehors du territoire du SCOT) ainsi que les points hauts qui en émanent, autant depuis les grandes étendues d'eau comme l'étang de Canet-Saint-Nazaire ou encore la retenue d'eau de Villeneuve-de-la-Raho, que depuis les paysages agricoles ouverts ou encore le réseau routier principal.

2. Lignes de crêtes structurantes du SCOT Plaine du Roussillon

Les Albères



Le Canigó



Les Fenouillèdes et les Corbières

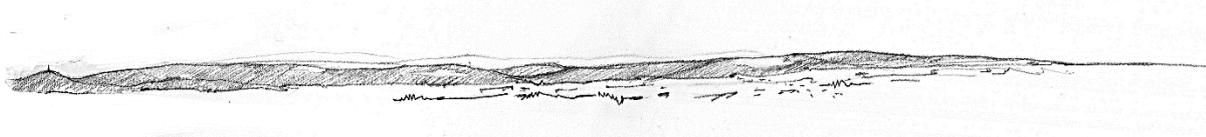


Figure 33 : Les lignes de crêtes du SCOT Plaine du Roussillon (AURCA)

Les Albères dessinent la frontière au Sud avec ses fortes pentes sombres, ponctuées par les silhouettes de ses pics rocheux. Le pic Neulós est le point culminant du massif à 1257 mètres d'altitude.

Le massif des Aspres forme un socle souple et complexe duquel jaillit en arrière-plan le magistral pic du Canigó à 2784 mètres d'altitude.

Les massifs des Corbières et du Fenouillèdes dessinent un horizon plus timide et calcaire. Un repère visuel s'en décroche : il s'agit du pic de Força Réal. Bien que moins imposant, ce paysage rocheux fait partie des reliefs qui forment l'amphithéâtre de montagnes structurant le paysage de la plaine.

3. Les cols : des paysages « trait-d'union »

Les cols dessinent un **point bas sur la ligne de crête** entre deux versants et accueillent de fait les routes qui assurent l'articulation des différentes vallées. Ces espaces de **rupture topographique** constituent des **portes** plus ou moins fréquentées au sein du territoire et assurent un rôle de trait d'union.

Ces sont des espaces dont les effets de rupture et de contraste participent à assoir **le caractère paysagé de la Plaine du Roussillon**. Au sein du territoire la topographie des cols et leur altitude sont variées. Les altitudes oscillent entre **90 mètres d'altitude** au col d'en Piques à Saint-Jean-Lasseille jusqu'à atteindre **752 mètres d'altitude** au col Xatard sur la commune de Prunet-et-Belpuig.

Les principaux cols identifiés

Nom de la commune	Nom du col	Altitude
Prunet-et-Belpuig	Col Xatard	752 m. alt.
Prunet-et-Belpuig	Col del Ram	668 m. alt.
Prunet-et-Belpuig	Col del Rang	665 m. alt.
Bélesta	Col de las Couloumines	652 m. alt.
Prunet-et-Belpuig	Col Fourtou	646 m. alt.
Prunet-et-Belpuig	Col de Prunet de Baix	615 m. alt.
Casefabre	Col Sainte-Margueritte	606 m. alt.
Oms	La Couillade	511 m. alt.
Prunet-et-Belpuig	Col N-D d'el Coll	505 m. alt.
Caixas	Col de la Font Rouge	465 m. alt.
Camélas	Col de la Roca	440 m. alt.
Caixas	Col de la Croix de Falibe	430 m. alt.
Oms	Collade de Rimbault	418 m. alt.
Castelnou	Collade des Planes	415 m. alt.
Bélesta	Col de Peyreclause	406 m. alt.
Llauro	Col de Llauro	380 m. alt.
Opoul-Périllos	Col de la Sabine	373 m. alt.
Castelnou	Col de la Creu	365 m. alt.
Cassagnes	Col de l'Arque	331 m. alt.
Montner	Col del Bou	322 m. alt.
Cassagnes	Col del Moutou	293 m. alt.
Cassagnes	Coll Saint-Martin	280 m. alt.
Tordères	Col de las Baques	280 m. alt.
Montner	Col de la Bataille	265 m. alt.
Ille-sur-Têt	Col de la Sybille	252 m. alt.
Vingrau	Pas de l'Escale	250 m. alt.
Bouleternère	Col de Ternère	233 m. alt.
Tautavel	Col des Bouix	208 m. alt.
Rodès	Col Saint-Pierre	204 m. alt.
Calce	Col de la Dona	199 m. alt.
Tautavel	Pas de Jala	165 m. alt.
Tautavel	Col des Alzines	135 m. alt.
Saint-Jean-Lasseille	Col d'en Piques	90 m. alt.

Figure 34 : Les principaux cols identifiés sur le territoire du SCOT (AURCA)

• Les formations du relief à haute valeur paysagère

1. Sommets, pics et promontoires emblématiques

Certains sommets dessinent des repères visuels facilement identifiables qui marquent les paysages du territoire du SCOT. Leur prise en compte dans le développement urbain en aménageant des vues et en assurant des ouvertures constitue un gage de valorisation paysagère à l'échelle territoriale.

Le **pic de Força Réal** surplombe la plaine du Roussillon de sa silhouette pyramidale qui s'élève à 507 mètres d'altitude. Il est largement identifiable depuis de nombreux points. À partir de son sommet, la vue sud-est s'étend du cap Béar à Port-Vendres jusqu'aux falaises de Leucate avec un panorama se déployant de la vallée de l'Agly à celle de la Têt. Au pied du piton rocheux, la garrigue s'ouvre sur les coteaux viticoles avant de rejoindre la Têt et le grand espace bocager du Ribéral. La vue au nord glisse dans la plaine agricole d'Estagel avec en toile de fond le synclinal des Fenouillèdes surveillé par la sentinelle de Quéribus qui vient borner l'horizon, avec à ses pieds l'Agly parcourant la plaine. L'aménagement du parvis de la chapelle de Nostra Senyora de Força Real, soulignant le caractère architectural et paysager de ce monument.

Au sein du massif d'Opoul, **le pic de Montoulié** (707 m alt.) à cheval entre le département des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, marque le point le plus septentrional du territoire du SCOT, sa silhouette se singularise par la présence du radar météorologique qui couronne le pic.

La torre del Far est une tour de guet médiévale située à Tautavel. Elle se dresse à 498 mètres d'altitude entre la vallée du Verdoube et la plaine du Roussillon. Au Moyen Âge, elle permettait de surveiller le Roussillon, la vallée du Verdoube, et de communiquer avec d'autres tours à signaux de la région. Aujourd'hui elle constitue un repère paysager fort et un site emblématique.

Le village d'Opoul juché seul dans sa micro-plaine viticole est dominé par le **château** sur son remarquable plateau calcaire, élément marquant du paysage. En effet, il se décroche de la crête du massif qui ondule en une succession de décrochés arrondis et forme une arête rocheuse composée d'autres points de repères tels que la torre del Far mais aussi le singulier cirque de Vingrau.

La sommité calcaire de Sant Marti de la Roca dont le point culminant (518 m alt.) est dominé par l'église romane éponyme, domine les Aspres ainsi que la Plaine du Roussillon et le Ribéral tout proche.

Au sein du territoire sont identifiés comme principaux promontoires emblématiques :

- Le pic de Força Réal (site inscrit),
- Le sommet de Montoulié de Périllou,
- La Torre del Far,
- Le château d'Opoul (site classé),
- La sommité calcaire de Sant-Marti-de-la-Roca.

Les principales formations géomorphologiques à haute valeur paysagère identifiées dans le diagnostic sont les suivantes :

- La Serre de Vingrau,
- Le Serra de la Narède,
- Le Serrat d'Espira,
- La Serre de Notre Dame de Pena,
- La Serre de Queribus,
- Le massif du Força-Réal,
- Le plateau granitique de Roupidère,
- Le plateau calcaire d'Opoul-Périllos,
- Le plateau calcaire de Castelnuou,
- La sommité calcaire du Mont-Helena.



2. Le piémont des Corbières marqué par les sites d'extraction de minéraux

Le territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon compte 12 carrières. Il concentre de ce fait plus de la moitié des carrières du département des Pyrénées-Orientales (21 carrières en activité en 2017). (Cf. État initial de l'environnement). Les principaux matériaux exploités sur le territoire sont les **calcaires** et dans de moindres proportions, les **sables et graviers**. Une seule exploitation à Baixas a pour particularité d'extraire exclusivement un autre type de matériau, le **marbre**. Ces exploitations présentent une emprise foncière totale avoisinant les 500 ha à l'échelle du SCOT et **différentes inscriptions dans le paysage** des Corbières entre autres. Huit sites d'extraction de matériaux exploitent la roche du massif des Corbières :

- LAFARGE GRANULATS SUD Baixas (Roches dures),
- LAFARGE GRANULATS SUD Espira de l'Agly (Roches dures),
- OMYA Vingrau – Tautavel (Calcaire),
- PROVENCALE - La Narède Tautavel (Calcaire),
- PROVENCALE – Montpins Espira de l'Agly (Calcaire),
- PROVENCALE - Nau Bouques Vingrau – Tautavel (Calcaire),
- SATP Estagel (Calcaire),
- TECHNIPIERRE (ex GUINET) Baixas (Marbre)

L'affouillement des flancs rocheux provoque la mise à nu de roches laissant apparaître des nuances allant de l'ocre, rouge vers Estagel au blanc vers Tautavel. Par ailleurs, certaines carrières présentent une implantation dans des replis ou dans des vallées secondaires (comme la carrière située sur la route d'Opoul) pour éviter la frontalité offerte au regard depuis la plaine.

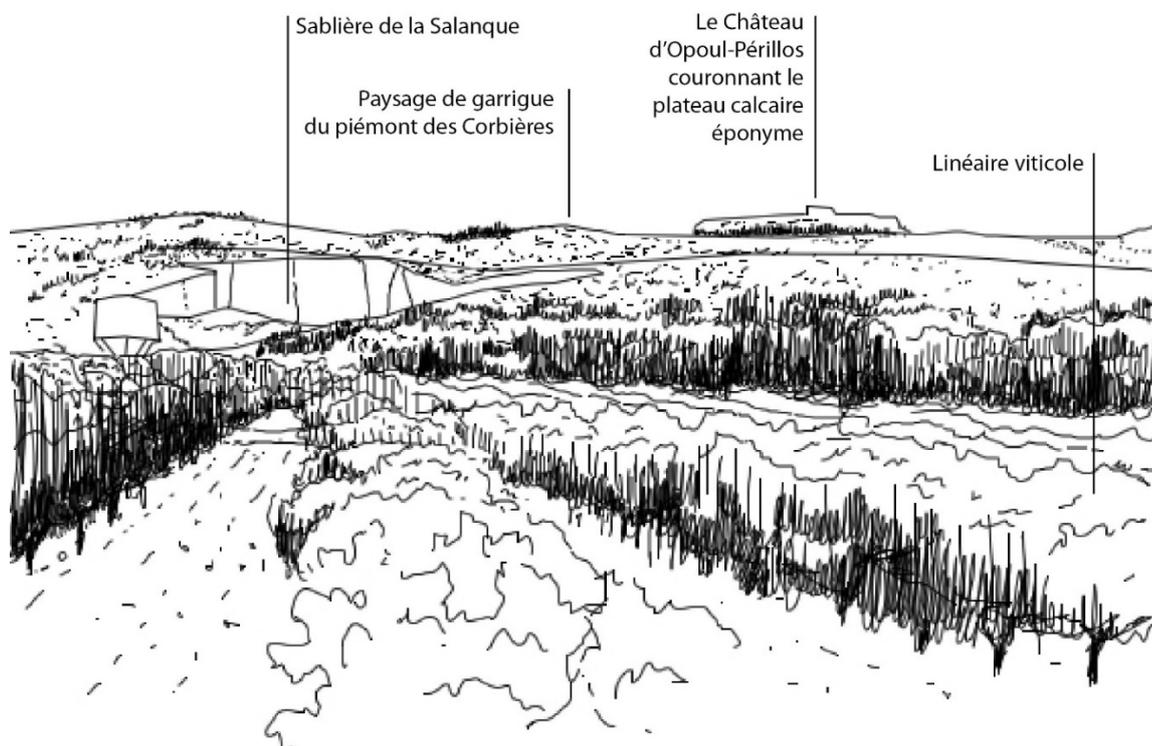


Figure 35 : Covisibilité directe entre le flanc rocheux dénudé et le château d'Opoul-Périllos, vue depuis la commune de Salses le Château - hors territoire SCOT (AURCA)

• Les paysages géologiques d'intérêt paysager

Le territoire du SCOT offre dans un espace relativement réduit une **grande variété de formations géologiques** et de modèles sédimentologiques. L'histoire géologique de la région est rythmée par de grandes périodes de calme et des périodes de compression avec formation de chaînes de montagne. Ces événements passés sont de nos jours largement lisibles dans le paysage.

De par cette grande diversité géologique, on retrouve des paysages variés et de nombreuses **curiosités géologiques**, sources d'un potentiel touristique et culturel important. Mais cette activité touristique peut amener à une sur-fréquentation et à la détérioration des sites ne bénéficiant pas parfois de protection adaptée.

Cette diversité de paysages ou micro-paysages géologiques est répartie sur le territoire au sein des contreforts des Aspres, du Fenouillèdes et des Corbières. À cela s'ajoute les paysages spécifiques érodés que sont les falaises du cours moyen de la Canterrane ou du Réart, ou encore les Orgues d'Ille-sur-Têt.

Les principaux paysages géologiques d'intérêts identifié dans le diagnostic sont les suivants :

- Les Orgues d'Ille-sur-Têt,
- Les gorges de la Guillera,
- Les gorges de Gouleyrous,
- Les canyons de la Canterrane et du Réart
- Le géosite de Força Réal.

Le site des **Orgues d'Ille-sur-Têt** est caractérisé par un paysage de cheminées de fées, résultats du travail d'érosion qui a sculpté dans la masse sédimentaire ces tours remarquables. Ce paysage constitue un patrimoine exceptionnel dont la nécessité de préservation a assuré son classement en 1981 dans le cadre de la loi du 02 mai 1930 relative à la protection « des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Afin d'éviter la dégradation du site, son accès et aujourd'hui soumis à une réglementation et un droit d'entrée.



Figure 36 : Orgues d'Ille-sur-Têt (AURCA)

Les **gorges de la Guillera**, sur la Têt en aval du Barrage de Vinça, constituent un paysage remarquable. La Têt a creusé dans la roche au pied du plateau granitique de la Roupidère un étroit passage où la force de l'eau a poli la matière, dessinant des variations paysagères spectaculaires. Accompagnant les gorges on retrouve le Canal de Corbère qui est une ancienne construction royale datant du Xème siècle et est chargée d'alimenter la ville éponyme en eau.

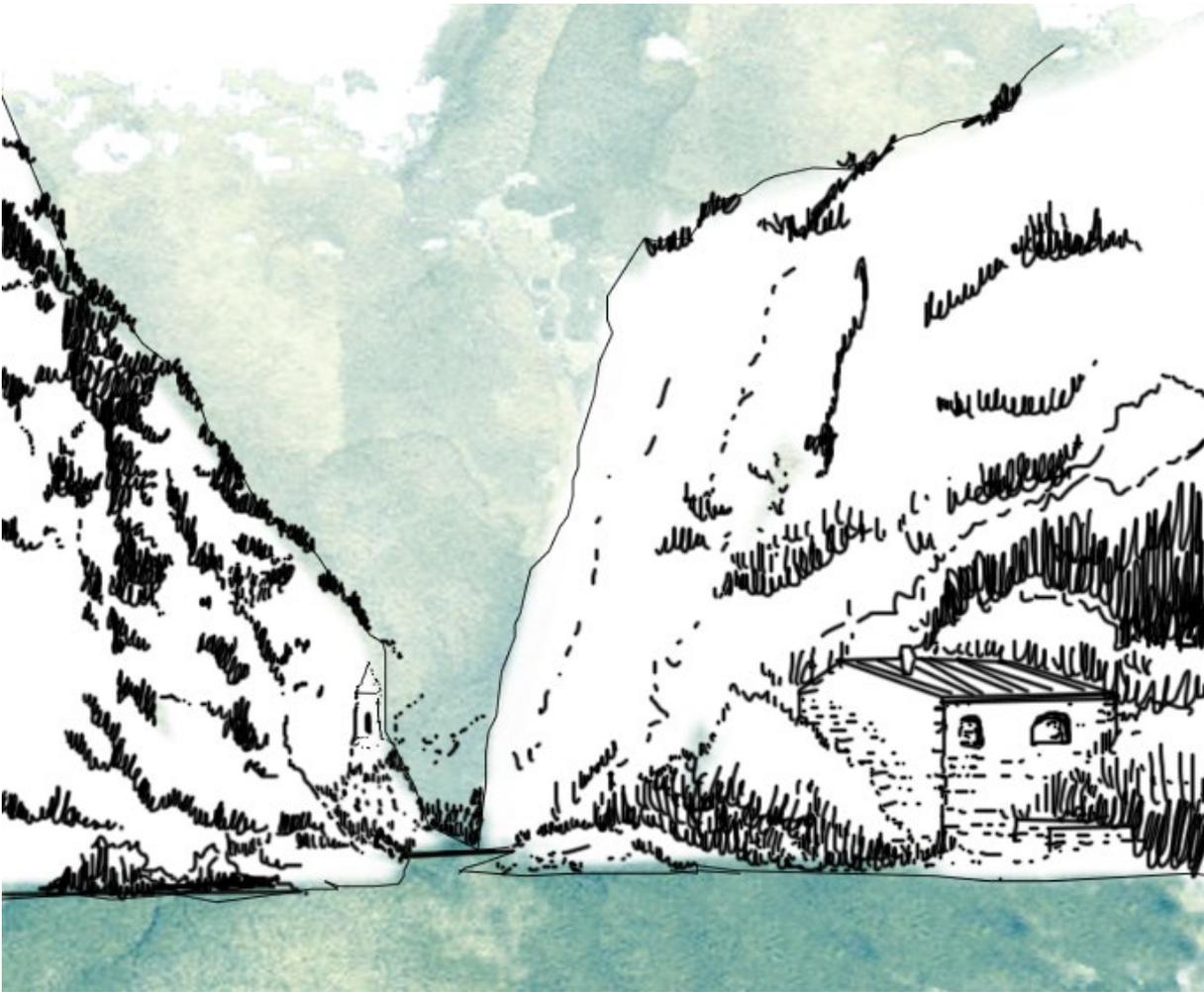


Figure 37 : Les gorges du Gouleyrous (AURCA)

Les **gorges de Gouleyrous** (illustration ci-dessus) situées au nord de Tautavel, ont été creusées par le Verdoble, qui prend sa naissance dans le département de l'Aude et traverse Tautavel avant de rejoindre l'Agly. Sur près d'un kilomètre, la rivière a façonné magnifiquement les rochers, créant un paysage « doux ». En effet la roche est érodée, parfois creuse et sans arête tranchante. Le Verdoble qui coule en se heurtant d'une rive à l'autre, forme des petits tourbillons et dessine ainsi dans les gorges des creux ronds dans des pierres plus ou moins grandes appelés « chaudrons ». Les falaises à la verticalité dénuée de végétation servent de support aux amateurs d'escalade de la région. Outre les grandes qualités paysagères intrinsèques des gorges, elles ont la particularité d'être surplombées par la Caune de l'Arago réputée pour les découvertes préhistoriques qui y ont eu lieu.

Les falaises de la Canterrane et du Réart entaillent le piémont des Aspres et dessinent un paysage singulier de falaises érodées rouge brique découpées de ravins secondaires d'où jaillit le vert sombre des persistants.

Le géosite de Força-Réal est un piton rocheux surplombant tout le Roussillon. Du haut de ses 507 m d'altitude, la vue s'étend du cap de Port-Vendres jusqu'à Leucate, avec un panorama s'étalant sur la vallée de l'Agly, celle de la Têt, la Côte Vermeille, les Aspres, le Conflent (Canigou), les Corbières, l'étang de Salses, les villages de Millas et d'Ille-sur-Têt. Les affleurements rocheux sont visibles au bord de la route entre le col de la Bataille et l'ermitage. L'intérêt géologique principal est son métamorphisme ; présentant une relative uniformité de composition des schistes d'une part, des grès (grauwackes) d'autre part en fait un terrain de choix pour l'étude du métamorphisme régional et la cartographie des isogrades.

• Les paysages ouverts au sein des massifs

Les espaces ouverts cultivés dans les massifs et dans les contreforts doivent être maintenus pour leur rôle spécifique. Pour cela, l'activité agricole est essentielle sur les espaces qui jouent le rôle de « tampons » entre les espaces naturels soumis à des risques d'incendie et les espaces urbanisés pour protéger les villages et conserver une qualité de cadre de vie. L'activité agricole est également importante dans les vallons qui relient les territoires « d'arrière-pays » à la plaine pour maintenir des liens physiques et visuels.

• Les paysages de micro-plaines cultivées

Les paysages de micro-plaines cultivées s'individualisent dans les massifs en offrant de grandes respirations spatiales et une mise en scène exceptionnelle pour les silhouettes villageoises. Ils constituent des espaces agricoles structurants et qui participent fortement à réduire le risque d'incendies.

Le diagnostic identifie les paysages de micro-plaines cultivées suivantes :

- La micro-plaine d'Opoul-Périllos,
- La micro-plaine de Tautavel et de Vingrau,
- La micro-plaine de la Devesa,
- La micro-plaine de Montner et d'Estagel,
- La micro-plaine de Montalba-le-Château.

Plus particulièrement, les documents d'urbanisme veillent à définir des limites urbaines claires autour des villages et favorisent des **formes urbaines qualitatives** limitant la consommation foncière. Toute urbanisation dispersée est à proscrire en dehors des exploitations agricoles qui demandent une bonne insertion paysagère. Une analyse paysagère fine détermine la pertinence des **extensions urbaines au regard des covisibilités** entre l'espace agricole et les façades urbaines de valeur.



Figure 38 : Silhouette villageoise de Montner dans la micro-plaine cultivée (AURCA)

• Les garrigues et maquis des Aspres, des Corbières et du Fenouillèdes

Les formations de garrigues et maquis composent des paysages secs ou la végétation entretient un rapport ténu avec la roche qui tend à affleurer ponctuellement, à l'image des paysages du synclinal des Fenouillèdes et de la vallée du Verdoube.

Dans les secteurs de la Plaine du Roussillon qui sont les moins soumis à la pression urbaine, ces vastes espaces de nature connaissent une progression de la couverture boisée, essentiellement liée à l'exode rural, à l'abandon des terres les moins favorables aux cultures, à la diminution de l'élevage et parfois aux opérations de reboisement visant à limiter l'érosion. Ces paysages sont porteurs d'enjeux communs liés notamment à la gestion d'espaces ouverts clefs pour le paysage et la prévention des risques incendie, ou à la reconnaissance et à la préservation du petit patrimoine de pays qui les anime, mais aussi d'enjeux spécifiques liés à leur mode de mise en valeur. **Les coteaux d'Opoul-Pénillos** présentent des couverts de type garrigue majoritaire, avec des formations sur l'interface avec la plaine de maquis de pins ou pinèdes que l'on retrouve ponctuellement à l'intérieur des coteaux. **Les coteaux des Fenouillèdes et de l'Agly** présentent des formations de chênes verts, de garrigues non boisées sur certains reliefs et un développement important et informel de friches. Ils couvrent essentiellement la partie basse du massif des Aspres, les Fenouillèdes et les Corbières. L'abandon du pastoralisme ovin entraîne un embroussaillage de ces espaces qui deviennent particulièrement sensibles aux incendies. Par ailleurs, la préservation et la gestion des petites plaines et coteaux viticoles qui animent ces garrigues, notamment dans les Corbières où la vigne souligne la topographie chahutée des reliefs, diversifient l'occupation des sols, et animent les étendues naturelles qui contrastent agréablement avec la végétation sèche dominante.

Les principaux enjeux en matière de paysages sont :

- Le maintien d'espaces ouverts dans les secteurs les plus sensibles (abords des villages et lieux habités, abords des chemins de randonnées ; points de vue) : par exemple en encourageant le pastoralisme ;
- La prévention des risques incendie : création de coupures agricoles ;
- L'identification, la protection et la gestion du petit patrimoine : murets, terrasses, cabanes, ... ;
- La préservation et la gestion des petites plaines et coteaux viticoles qui animent ces espaces naturels.

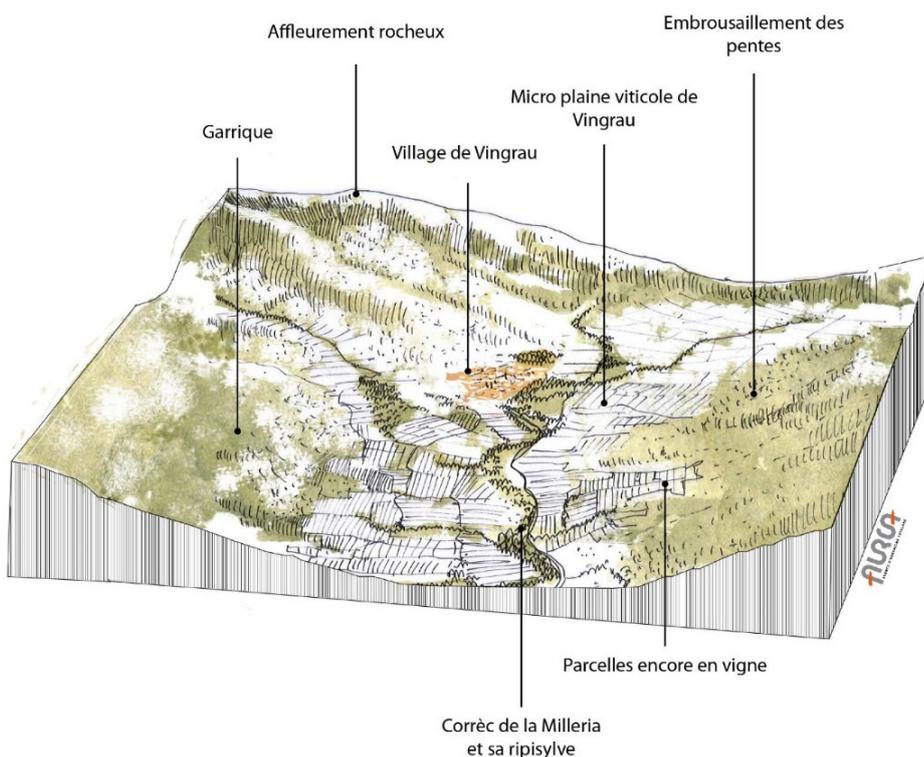


Figure 39 : Les garrigues et maquis des contreforts du SCOT PR (AURCA)

• Les espaces boisés des contreforts des Aspres

Les boisements sont peu nombreux au sein du territoire de la Plaine du Roussillon. Ils se retrouvent essentiellement au sein des contreforts des Aspres ; territoire jadis exploité (notamment pour le liège), cultivé ou pâturé.

Au sein du périmètre du SCOT, les Aspres appartiennent à l'étage méso-méditerranéen inférieur qui est notamment caractérisé sur **sol schisteux** dominé par le chêne liège. Les Aspres présentent des formations végétales assez variées, en corrélation avec la variété des sols et des reliefs. Les formations végétales les plus représentées sont des mélanges de futaies de chênes lièges et de taillis sur le secteur sud-ouest du massif des Aspres et les garrigues ou maquis boisés de feuillus indifférenciés sur le secteur nord du massif qui se transforment en maquis et taillis de chênes verts sur l'étage supérieur. Ces formations sont entrecoupées par des futaies de pins. Ces plantations sont rarement perceptibles depuis la plaine mais le sont davantage depuis l'intérieur du massif.

De manière générale au sein des contreforts boisés des Aspres la végétation se répartit comme suit :

- Sur la majeure partie des sols pentus par des espaces semi-naturels : bois, maquis, garrigues et landes,
- Sur les espaces moins pentus, notamment en liaison avec la plaine : des espaces cultivés, notamment en vigne.

La suberaie exploitée se présente comme une forêt claire sur pelouse pâturée ou sur lande à cistes. De moins en moins exploitée, la suberaie s'observe sur maquis difficilement pénétrable, le chêne liège se mêlant au chêne vert.

Selon les situations, d'autres essences locales se rencontrent : chêne blanc, pin pignon, cyprès, oléastre... On recense notamment en forêt domaniale du Réart plusieurs essences introduites comme l'eucalyptus. Les milieux dégradés après la disparition des chênes forment des pelouses couvertes de landes, maquis dense sur sol schisteux avec des espèces dominantes comme la bruyère arborescente, l'arbousier, le ciste de Montpellier auxquels se mêlent notamment des genêts. Sur les buttes calcaires se développe une garrigue plus éparse composée de genévriers, filarias, lentisques... Les cultures sont représentées par la vigne, quelques vergers (abricotiers, pêcheurs, amandiers...) et quelques jardins maraîchers en bord de cours d'eau. De rares pelouses liées à l'élevage ovin maintiennent un paysage ouvert et des bandes pare-feu bien protectrices des habitations. Ici, comme ailleurs, la déprise agricole fait croître les espaces fermés par une végétation dense au détriment des espaces ouverts de culture et de pâturage.

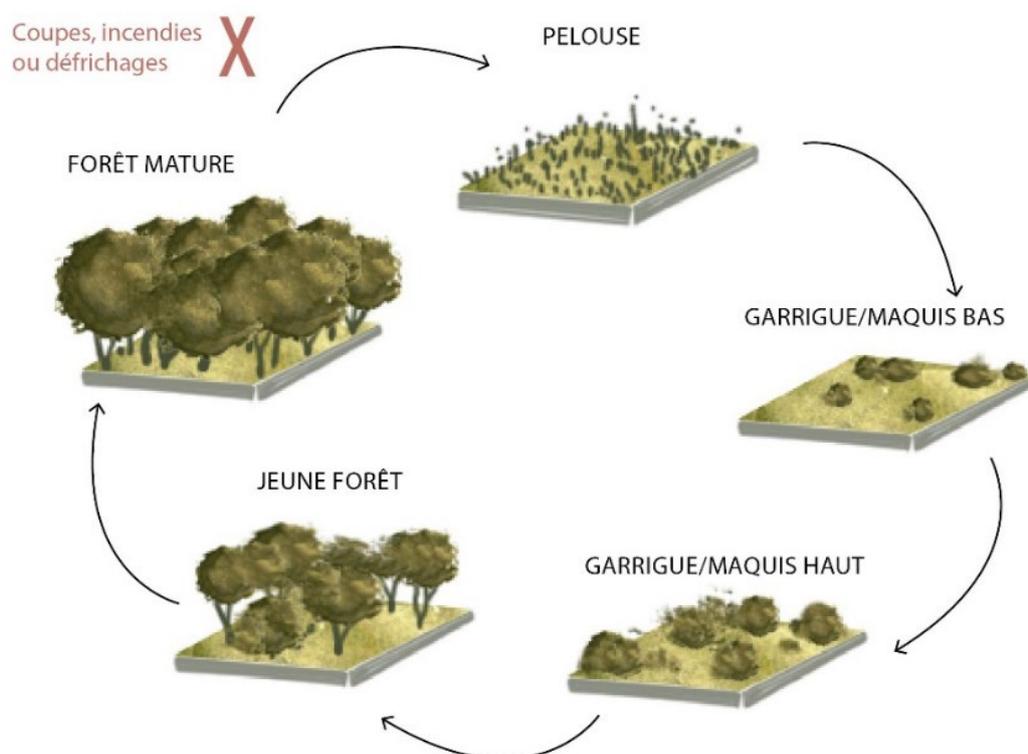
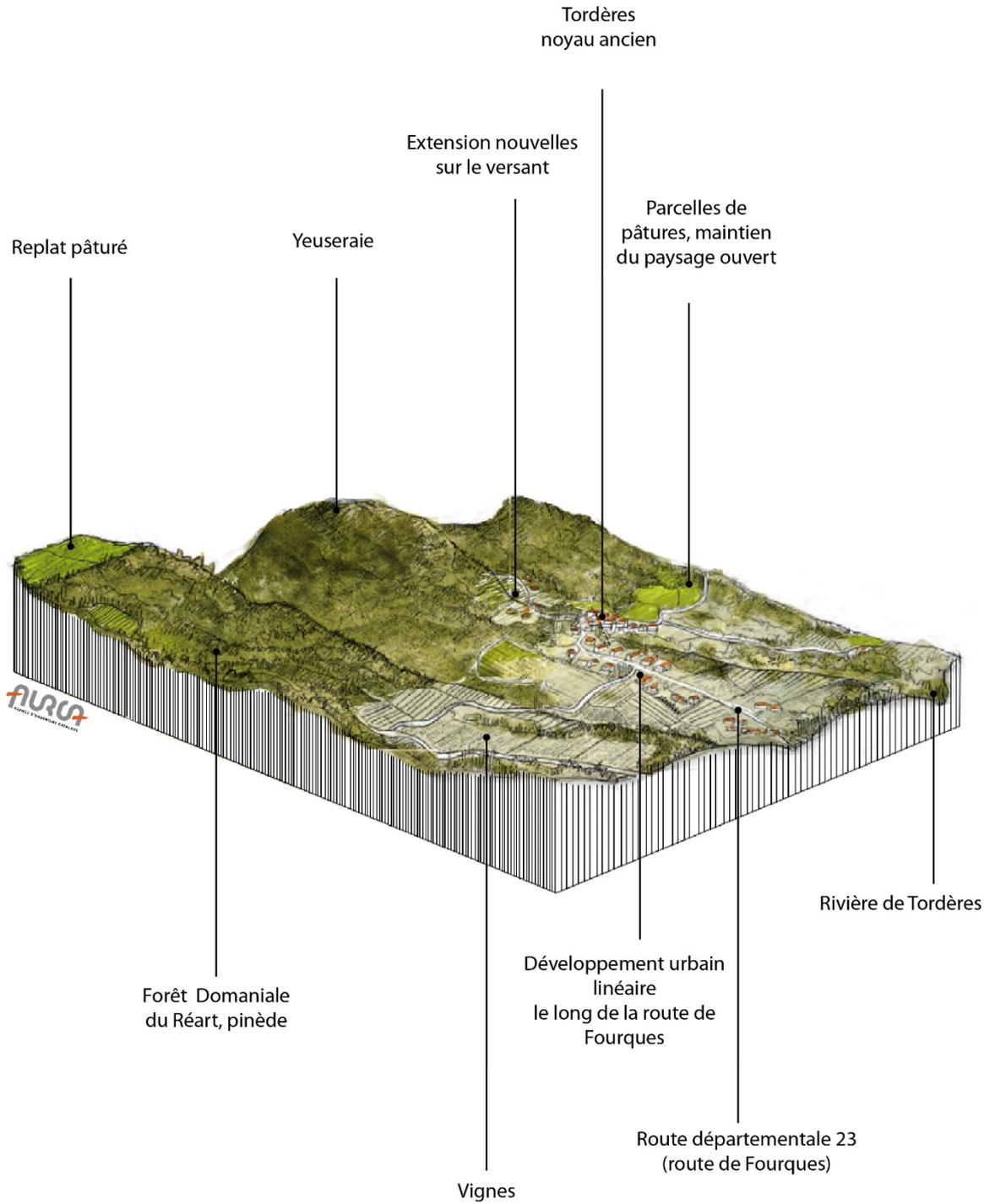


Figure 40 : Dynamique d'évolution de la forêt méditerranéenne (AURCA)

Figure 41 : Organisation paysagère du piémont boisé des Aspres (AURCA)



• La place de la nature dans le tissu bâti des contreforts

Le massif des Aspres abrite au sein de son dense écrin végétal des sites bâtis remarquables. Ces villages animent le paysage où la minéralité tranche avec la densité végétale attenante.



Figure 42 : Village de Castelnou émergeant de son écrin végétal (AURCA)

Les principaux enjeux en matière de paysages au sein des contreforts des Aspres sont :

- Le maintien d'espaces ouverts dans les secteurs les plus sensibles par l'élevage, les cultures, le fauchage... ;
- La diversification des milieux naturels et des paysages : landes, pelouses, boisements, valorisation écologique ou agricole des friches ;
- La gestion des boisements par leur valorisation économique, notamment les chêne-lièges : développement de la filière bois-énergie, encouragement aux reboisements mixtes plutôt que monospécifiques résineux ;
- L'identification, la création et la gestion de points de vue, d'ouvertures visuelles ;
- L'identification, la préservation et la gestion du patrimoine de pays : murets, terrasses, ouvrages hydrauliques, ponts... ;
- La reconnaissance et la préservation des sites bâtis remarquables des villages (Calmeilles, Oms, Castelnou...)



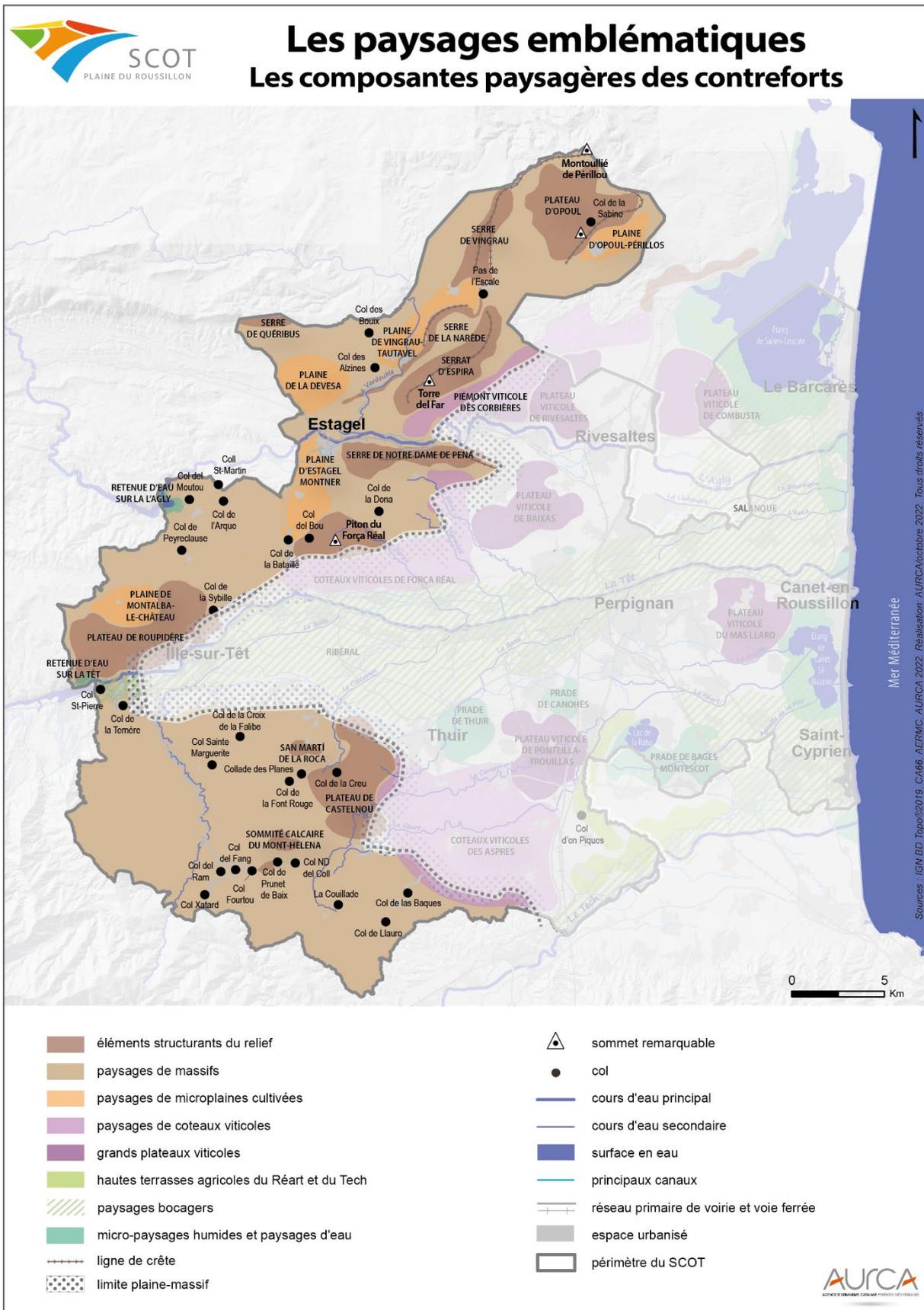


Figure 43 : Les paysages emblématiques : les contreforts (AURCA)

A5. PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS : UN TERRITOIRE À FORTES VALEURS SOCIO-CULTURELLES

• Les points de vue remarquables et les éléments de repères paysagers

L'organisation en balcon du territoire permet de bénéficier de **points de vue remarquables**. Ces points de vue permettent la lecture et la compréhension du paysage de la Plaine du Roussillon.

Depuis le massif des Albères (hors territoire SCOT), lorsque l'on est sur la crête, la vue embrasse largement la plaine du Roussillon buttant sur le massif des Corbières en face et s'ouvrant sur le grand horizon maritime, de Collioure jusqu'aux étangs Audois. C'est depuis les pics que les panoramas sont les plus vastes. Surplombant le massif des Aspres, le pic du Canigó est le haut sommet oriental de la chaîne des Pyrénées. Culminant à 2785 mètres d'altitude, la vue offerte depuis ce point sacré est grandiose. Les crêtes dénudées du premier plan laissent place à d'étroites vallées orientées vers la Têt qui se déversent dans la Plaine. Depuis ce haut point la Têt est lisible avec son cortège arboré qui trace un sillon foncé dans la plaine aux couleurs chaudes pour se jeter dans la Méditerranée.

Au sommet du piton rocheux de Força Réal à 507 mètres d'altitude, la vue sud-est s'étend du cap Béar à Port-Vendres jusqu'aux falaises de Leucate, avec un panorama se déployant de la vallée de l'Agly à celle de la Têt. À son pied, la garrigue s'ouvre sur les coteaux viticoles avant de rejoindre la Têt. La vue au nord glisse dans la plaine agricole d'Estagel avec en toile de fond le synclinal des Fenouillèdes surveillé par la sentinelle de Quéribus qui vient border l'horizon, l'Agly parcourant la plaine à ses pieds.



Figure 44 : Le piton calcaire de Sant-Martí-de-la-Roca au premier plan et la plaine au second plan (AURCA)

Quelques points de vue remarquables et éléments de repères paysagers

- Vue sur le village de Castelnuou,
- Vue sur la chapelle Saint-Martin de Camélas,
- Belvédère sur les Orgues d'Ille-sur-Têt,
- Panorama sur le cirque de Vingrau,
- Etc ...

• Routes et paysages : une relation complexe

1. Grands axes de communication et risque de banalisation du paysage

Au fil des années, le territoire a connu un développement urbain qui s'est accompagné d'une forte croissance du réseau d'infrastructures de transport terrestres (voies ferrées, autoroutières et routières). Le cœur de d'agglomération est principalement concerné par la densité de ce réseau. Celui-ci forme un maillage structurant qui fragmente la plaine roussillonnaise en créant des coupures physiques. De plus, la constitution du réseau viaire a souvent favorisé le développement linéaire de l'urbanisation le long des axes de communication, phénomène qui amplifie la segmentation de l'espace. Cette fragmentation fragilise l'activité agricole et peut rompre les grandes continuités éco-paysagères qui font la richesse de ce territoire.

L'urbanisation linéaire banalise considérablement les perspectives visuelles proches et lointaines à partir des routes. L'impact des grandes infrastructures de transport est notable sur le plan des aménités paysagères, de l'attractivité territoriale, des continuités écologiques et des activités agricoles. Les axes de communication plus importants sont les voies autoroutières et ferroviaires qui permettent de traverser le territoire à grande vitesse selon un axe nord-sud.

Certains de ces grands axes peuvent générer le sentiment d'une certaine négation de l'échelle locale et de ses caractéristiques (topographie, paysages, identité, etc.) et peuvent altérer la qualité paysagère des lieux parcourus pour certains.

2. Voies de liaison interurbaine

Les voies de liaisons interurbaines permettent de connecter entre autres la ville centre Perpignan (et son agglomération) avec les territoires avoisinants : Elne, Argelès-sur-Mer et la Côte Vermeille, Le Boulou, Céret et le Vallespir, Prades et le Conflent, puis les hauts cantons, Saint-Paul-de-Fenouillet et la vallée de l'Agly ainsi que Narbonne et le littoral audois. Il s'agit principalement des routes RD914, RD66 (ex-RN116), RD900, RD83 et RD117. Elles supportent un trafic d'échanges important et forment des « portes d'entrée » largement traversées au quotidien.

Ces voies de communication assurent notamment la mobilité à l'échelle locale en formant un maillage plus ou moins homogène sur le territoire avec une concentration dans les secteurs de plaine. Ces voies au tracé relativement rectiligne permettent l'appréciation du grand paysage, en offrant notamment de larges perspectives sur les massifs.

Ainsi les massifs constituent un plan fixe pour les automobilistes alors que les paysages traversés sont bien souvent peu valorisés depuis ces axes. Les aménagements de ces voies de liaison interurbaines, ainsi que le dessin du tracé et la vitesse peuvent dans certains cas desservir l'appréciation du paysage parcouru.

3. Routes pittoresques

Certaines voies constituent de véritables **itinéraires de découverte**. Plus ou moins touristiques, elles permettent d'apprécier la beauté des sites naturels ou bâtis avoisinants. Ces itinéraires, souvent connectés aux territoires limitrophes contribuent au **développement local** ainsi qu'à un **tourisme vert** de qualité. Il s'agit essentiellement des routes qui parcourent le fond des petites vallées et de routes belvédères (RD9, RD59, RD1, RD17, RD18, etc.) ainsi que les chemins de traverse. La RD18, route belvédère soulignant les sinuosités des Corbières, offre des vues lointaines remarquables telles que sur les Albères (1) ou encore sur la plaine d'Estagel dominée par le pic de Força-Real (2).

Les **routes des vins**, avec trois itinéraires distincts, sillonnent le territoire et ses environs : Pays de l'Agly, Aspres, Albères, Côte Vermeille et plaine du Roussillon. Ces routes sont un outil de **découverte du patrimoine paysager, bâti et culturel**. Elles dialoguent avec le lieu qu'elles parcourent et les paysages qu'elles donnent à voir. La marque laissée par ces routes dans les paysages contribue à l'identité paysagère du lieu et à sa qualité notable. Par exemple, un tracé sinueux qui souligne la topographie, ou encore une route droite en fond de vallée qui longe un cours d'eau. D'autres routes sont moins remarquables, mais non négligeables en termes d'appréciation du paysage : il s'agit des chemins de traverse. Héritage rural du territoire, ils imposent une vitesse plus lente au conducteur qui est aussi contraint par le tracé et bien souvent l'état de la route. Parcourant les espaces agricoles et reliant les bourgs hors des axes principaux, le paysage local apparaît alors dans l'aspect le plus intime.

La valorisation des itinéraires routiers, ferrés et pédestres comme vecteurs de découverte des paysages est identifiée comme une mesure dans la Charte du Parc Naturel Régional (PNR) Corbières-Fenouillèdes (orientation 1.3.2) : les éléments paysagers au travers des itinéraires routiers, ferrés et pédestres sont davantage mis en lumière (signalétique adaptée, une information de qualité et cohérente à l'échelle du territoire) et les « points de paysages dégradés » sont réinvestis.

4. Voies douces

Par ailleurs, les voies douces (piétons et autres modes actifs) participent à la découverte des paysages et donnent à voir la valeur et les richesses du territoire. **Essentiellement récréatives**, elles se déploient le plus souvent en bordure des cours d'eau des canaux et le long du littoral. Certaines de ces voies douces de grande envergure assurent des liaisons à l'échelle du territoire. Il s'agit notamment de la Voie verte de l'Agly reliant Rivesaltes au Barcarès, ou encore la Voie verte Perpignan-Thuir. La Véloroute « Eurovélo8 » (« La Méditerranée à vélo »), qui parcourt le littoral métropolitain se positionne quant à elle à l'échelle Européenne d'Athènes à Cadix.

• Des paysages d'entrée de ville variés

On fait généralement coïncider la naissance de la notion d'« entrée de ville » avec l'apparition de la grande distribution dans les années 60 et le début du règne de l'automobile. Et c'est dans les années 80 qu'apparaissent les premières critiques concernant leur état, qualifiées de dégradées, anarchiques, standardisées et accusées d'être responsables d'une rupture avec la forme de la ville traditionnelle.

De manière générale, l'entrée sur le territoire est marquée par la présence d'espaces agricoles qui ouvrent de larges perspectives visuelles vers les reliefs bordant la plaine. En se rapprochant de la ville-centre, la pression urbaine s'intensifie et le paysage se minéralise. Le développement « pastillé » puis continu des zones économiques et résidentielles vient en perturber la lecture.

Ce phénomène est marqué d'une part par l'étalement de l'urbanisation commerciale et économique, attirée par l'effet vitrine et les facilités de desserte. Celle-ci s'accumule souvent le long des axes routiers et peut banaliser les paysages de routes et les entrées de territoire. Ces espaces sont souvent le support d'une implantation peu ordonnée de bâtiments commerciaux entrecoupés de délaissés et de zones de stationnement. L'image véhiculée depuis les axes de communication est aussi par endroit, troublée par les nombreux panneaux publicitaires et de signalisations. De plus, les dynamiques d'urbanisation récentes où le modèle pavillonnaire a pris une place prépondérante dans le paysage local, provoquent une perte notable de la qualité paysagère du territoire. La maîtrise de cette épaisseur vise à préserver les entités agricoles, naturelles et forestières et à garantir les continuités et liaisons entre elles, tout en contribuant à la structuration de l'espace urbain (en maintenant notamment des « coupures d'urbanisation »), ainsi que de permettre le retour de la nature en ville. Dès lors, le traitement de entrées de ville joue un rôle de transition et de valorisation réciproque entre espaces urbains et espaces ouverts.

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a introduit l'article L 111-1-4 dans le Code de l'urbanisme qui vise à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes. Son objectif est d'inciter les communes à engager une réflexion préalable à tout projet de développement sur les conditions d'aménagement des abords des principaux axes routiers, et notamment des entrées de ville.

On peut observer sur le territoire des éléments d'entrée de ville remarquables sur le plan paysager, participant à l'identité paysagère et offrant une image positive du territoire. Ce sont autant d'éléments à préserver afin de renforcer l'attractivité des communes concernées et d'accroître la qualité paysagère du territoire en le confortant dans son identité.

Ainsi le SCOT identifie dans les entrées de villes à enjeux du fait de leur localisation et/ou la fréquentation des axes. La distinction est faite entre les entrées peu qualitatives (présentant une dégradation paysagère avérée à qualifier en priorité) et les entrées de villes dont la qualité est à confirmer ou préserver.

L'analyse s'est faite au regard des critères suivants :

- Présence de points faibles paysagers tendant à dégrader la qualité (par exemple ; réseau aérien, containers poubelles, "pollution visuelle" induite par l'affichage publicitaire, les enseignes publicitaires, friche agricole, bâtiment délabré, bâtiment industriel mal/pas intégré, etc. ...)
- Perception de l'identité de la ville ou du village conférant un caractère qualitatif à l'entrée de ville (par exemple ; la visibilité du patrimoine culturel, la présence de patrimoine bâti, la présence de "repère végétal" (alignement ou sujet remarquable), la présence d'espace de nature, la vue sur un monument emblématique, une vue d'intérêt sur le grand paysage, la lisibilité de la forme urbaine ou de la silhouette villageoise, etc.)
- Perception de l'effet de transition entre l'espace urbain et ses alentours (par exemple ; des franges agricoles lisibles, un changement de langage routier, la présence de mobilier urbain, la diversité des supports de mobilité, etc. ...)



Figure 45 : Double alignement de platanes soulignant la perspective vers le clocher de Villelongue-de-la-Salanque (AURCA)

• Des paysages d'entrée de territoire peu qualitatifs

De par leur fréquentation et leur rayonnement, les portes d'entrée territoriales constituent des espaces déterminants dans l'attractivité territoriale. Elles jouent un rôle de vitrine tant au sein de l'entité paysagère dans laquelle elles s'inscrivent que plus largement, à l'échelle de la Plaine du Roussillon

La qualité paysagère de ces espaces reflète peu la grande richesse et la variété paysagère du territoire. Il apparaît nécessaire de lutter contre la banalisation de ses paysages qui desservent aujourd'hui l'ensemble du paysage de la Plaine du Roussillon par une négation des structures et des motifs paysagers dans lequel ces grandes infrastructures s'imposent.

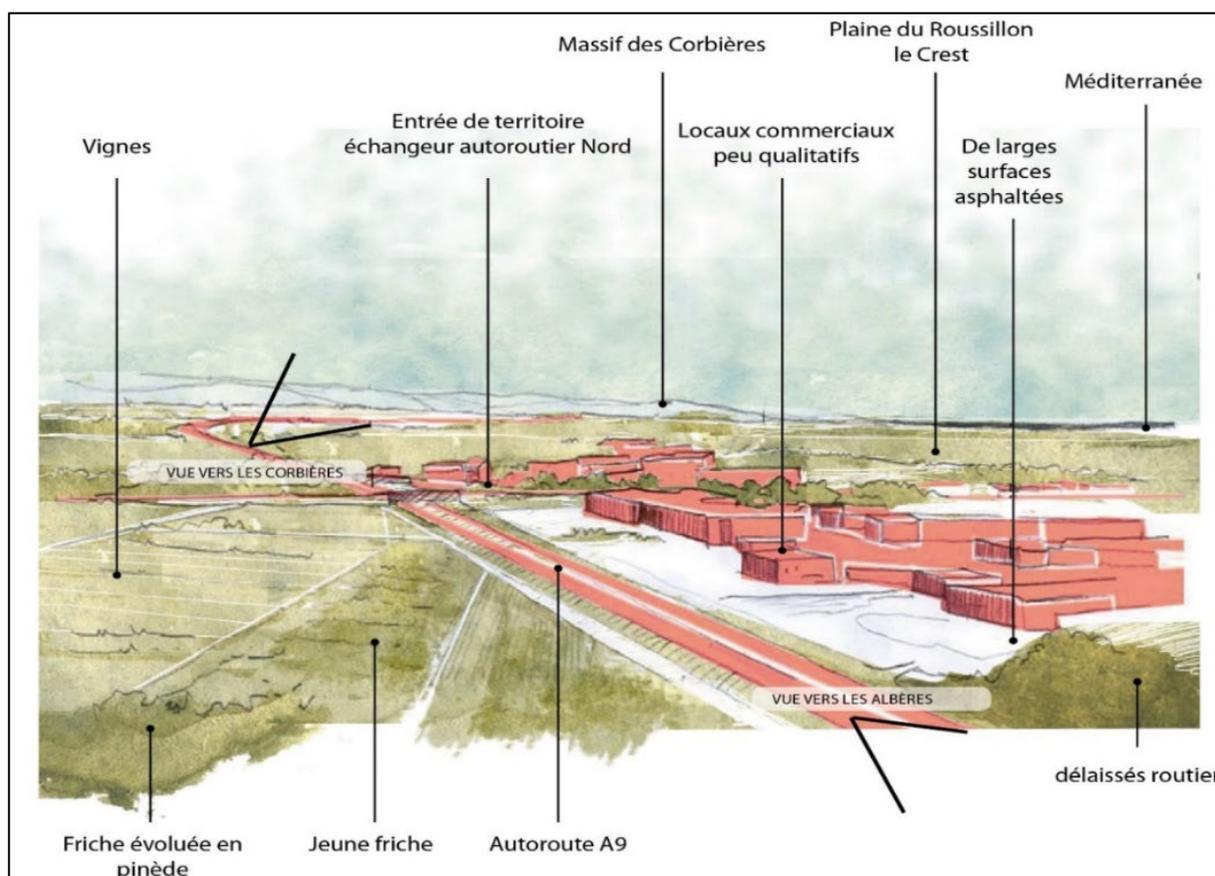


Figure 46 : l'échangeur nord (AURCA)

Quatre typologies de portes d'entrées dans le territoire sont identifiées :

- Les portes terrestres (les routes et les gares),
- La porte aérienne (l'aéroport),
- Les portes maritimes (les ports),
- Les portes cyclables (par l'EuroVélo 8).

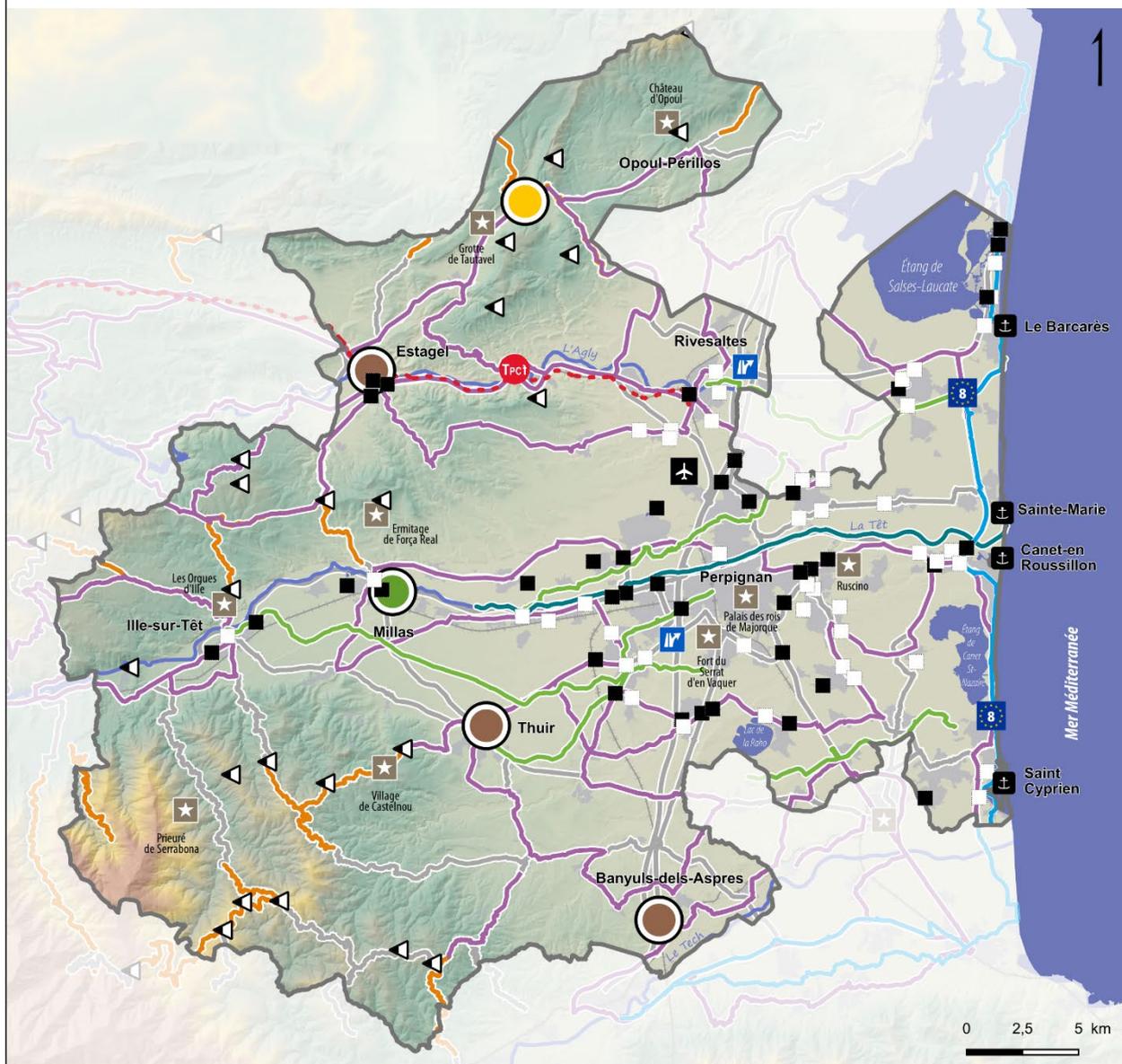
• Les portes « secondaires » ; espaces de mise en scène des paysages singuliers limitrophes

Le SCOT distingue deux types d'entrées secondaires : les portes de massifs et les portes de vallée. Certaines portes secondaires ont été identifiées par des plans et chartes (plan de paysage site du Grand Canigou) car elles mènent vers des territoires limitrophes. D'autres ont été identifiées par le SCOT pour la même raison, par exemple Estagel porte de massif qui mène au territoire du PNR Corbières-Fenouillèdes (en rive droite de l'Agly et desservi par la RD117).

D'autres sont répertoriées par le SCOT car leur situation et la configuration géographique dans laquelle elles se trouvent révèlent un « seuil paysager » comme Banyuls-dels-Aspres porte du Vallespir et du massif des Albères (en bordure de la l'A9 et la D900) ou encore Thuir comme porte du massif des Aspres (avec la D612 offrant en premier lieu une perspective sur le massif puis au niveau du giratoire de la D48).

Quatre portes secondaires vers les massifs sont identifiées

- Millas, porte de vallée,
- Estagel, porte de massif,
- Banyuls-dels-Aspres, porte du Vallespir,
- Thuir, porte des Aspres.
- Pas de l'escale, entre Vingrau et Opoul-Périllos



Les entrées de territoire

- ... les entrées routières par l'A9
- ... les entrées cyclables par l'EV8
- ... l'entrée « aérienne » depuis l'aéroport
- ... les entrées « maritimes » depuis les ports de plaisance

Les portes secondaires vers les territoires limitrophes

- ... porte secondaire vers les massifs
- ... porte secondaire vers la vallée*
- ... porte secondaire vers le PNR Corbières-Fenouillèdes

Les perceptions paysagères depuis les itinéraires de découverte et les belvédaires

- routes des vins
- routes paysage et pittoresque
- Eurovéloroute 8
- voies vertes existantes
- Es Têt
- train rouge
- site patrimonial
- point de vue remarquable

Les entrées de villes dans le paysages du quotidien

- entrée de ville peu qualitative
- entrée de ville à enjeux

Élément de fond de carte

- cours d'eau principal
- surface en eau
- réseaux routier/ferré
- espace urbanisé
- périmètre du SCOT

*Millas identifiée comme « porte de vallée » par le plan paysage Canigou Grand Site

Sources : IGN BD Topo©2021, DREAL, CD66, AERMC. Réalisation : AURCA/juin 2024. Tous droits réservés.

Figure 47 : les perceptions paysagères du territoires (AURCA)

- Représentations picturales des paysages et de leurs motifs emblématiques



Figure 48 : Le Canigou », Vincent Bioulès

La prise en compte de la **valeur culturelle des paysages** en Occident n'est pas nouvelle. La peinture de paysage débute réellement à la Renaissance pour atteindre son paroxysme au 19ème siècle. Les valeurs que l'on donne à un paysage renvoient à la définition même du paysage, c'est-à-dire à **la perception du territoire par les populations** aussi plurielles soient elles (différents groupes sociaux, habitants, touristes, références culturelles diverses...). Ainsi, les valeurs, les représentations et les perceptions associées à un paysage sont plurielles et changeantes dans le temps.

Les représentations artistiques du paysage participent ainsi à cette dimension : « Le Canigó » de Vincent Bioulès, les paysages Roussillonnais peints par l'illibérien Etienne Terrus, ou encore les paysages, les scènes de la vie quotidienne, les traditions éclatantes de couleur au travers des œuvres du Pradéen Martin Vivès sont des paysages qui revêtent une valeur notable qu'il convient de considérer dans un projet de territoire.

Bien que les perceptions, comme les représentations picturales varient, la **production picturale atteste d'un intérêt pour le paysage observé**. Les représentations picturales des paysages roussillonnais sont foisonnantes et témoignent du caractère pittoresque du territoire. Paysages côtiers, de plaine, de campagne, de montagne et aussi urbains manifestent la richesse paysagère au sein du territoire.

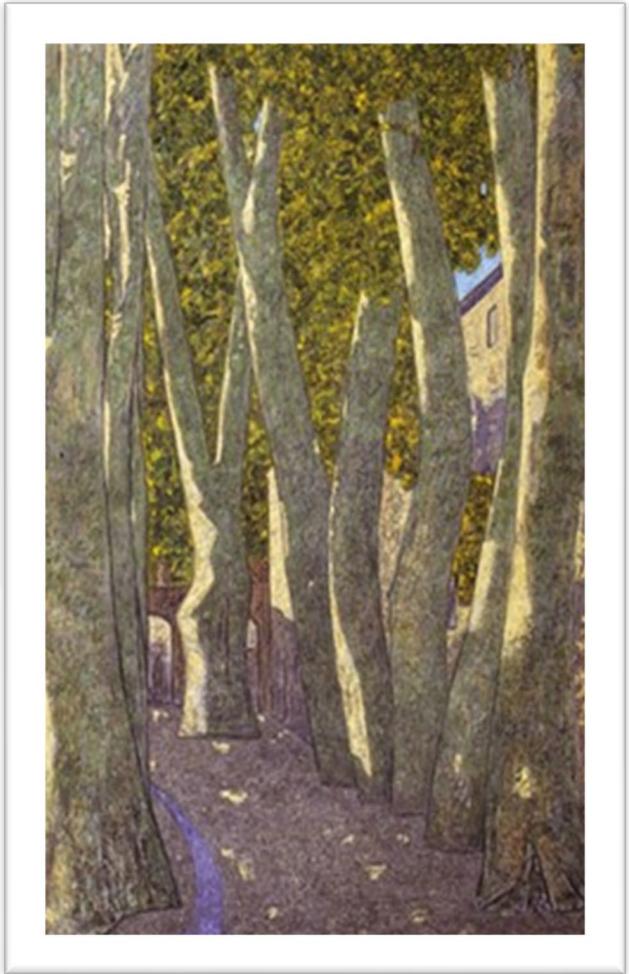


Figure 49 : À gauche « Torremilà » de Martin Vivès, « Paysage de l'Aspre » d'Etienne Terrus, « La Gare de Perpignan » de Salvador Dalí et à droite « Les Platanes, le jour » de Vincent Bioulès

A6. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LE PAYSAGE

Bordé à l'est par la mer Méditerranée, le territoire du SCOT est situé au sein de la zone d'influence du climat méditerranéen. Balayé par la Tramontane (vent de nord-ouest, fréquent, sec et violent), il bénéficie aussi pleinement d'un fort ensoleillement.

Ce contexte fait du territoire un **espace d'enjeux dans le développement des énergies renouvelables**. La production et l'acheminement de l'énergie participent à la fabrication des paysages (aqueducs, canaux, moulins, barrages, voies et ouvrages de chemin de fer, centrales hydroélectriques, lignes à haute tension, centrales et panneaux solaires et photovoltaïques, éoliennes).

Dans le cadre de l'adoption au niveau européen du « **paquet énergie climat** », la France s'est engagée à satisfaire 23 % de part d'énergie produite par des sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. La maîtrise des consommations d'énergie et la production d'énergie à partir de sources renouvelables contribuent autant à l'atténuation du changement climatique à un niveau mondial qu'au fonctionnement d'un territoire à un niveau local.

Il convient donc de concilier l'implantation de ces installations sans pour autant être exclusivement dans une attitude protectionniste, mais davantage dans une posture bienveillante d'aménagement. En effet chaque filière énergie impacte différemment le paysage en fonction de ses caractéristiques : dimensions, vocabulaire architectural ou selon le système qu'elle déploie, c'est-à-dire les ressources mobilisées

Par conséquent il est important que ces installations soient reconsidérées afin qu'elles puissent dialoguer avec **le contexte paysager** dans lequel elles s'inscrivent. Ainsi la question qui sous-tend l'installation de ces éléments sur le territoire **est « comment ses installations révèlent le paysage environnant ? »**. Les énergies renouvelables peuvent participer à la valorisation d'un territoire en mutation et apporter des réponses possibles à ses enjeux actuels (sociaux, écologiques et environnementaux)

Ainsi, **il est nécessaire que les enjeux paysagers auxquels répondent les nouvelles opérations d'éléments producteurs d'énergies renouvelables entrent en cohérence avec l'identité paysagère du territoire et ses représentations socio-culturelles au regard de son patrimoine bâti et paysager.**

L'implantation d'éléments de production d'énergies renouvelable doit s'inscrire dans les singularités paysagères des différentes unités de paysage. Quatre grandes postures se dégagent afin d'assurer un **développement cohérent**. En effet, les opérations doivent **répondre à la variété paysagère** et pouvoir permettre :

- La genèse de nouveaux paysages agricoles : en combinant production alimentaire et énergétique. Les qualités paysagères de chacune des entités doivent pouvoir guider la nature et l'implantation des projets (linéaire bocager, trame agricole, etc.) ;
- La revalorisation de sites anthropisés : les carrières, les autoroutes, les zones industrielles, artisanales mais aussi commerciales sont des sites marqués par l'homme. L'implantation de projets d'énergies renouvelables peut permettre d'offrir une nouvelle dimension, environnementale et paysagère, en lien avec l'utilisation du site ;
- La reconversion d'anciens sites industriels : les friches industrielles et les carrières sont des sites qui peuvent (du seul point de vue paysager) accueillir l'implantation de structures de production d'énergies renouvelables et ainsi renvoyer une image plus dynamique et positive du territoire, sans pour autant survaloriser certains secteurs et additionner des nuisances sur d'autres ;
- La préservation et la valorisation des grands ensembles paysagers remarquables porteurs de fortes représentations socio-culturelles, en particulier les massifs et le littoral.

1. Parc éolien et paysages

Dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien, le paysage ne doit pas être appréhendé comme une contrainte, mais comme la **trame dans laquelle s'inscrit le projet**.

Ainsi la prise en compte des qualités paysagères du site doit permettre l'aménagement d'un nouveau paysage au regard des éléments paysagers porteur de sens à l'échelle du territoire.

Les éléments paysagers **remarquables d'un point de vue structurel ou social** (ligne de crête, massifs emblématiques, etc.) supportent difficilement l'implantation de ces nouveaux dispositifs énergétiques. Cela implique de construire un projet de paysage propre à chacune des particularités paysagères du territoire, sachant que l'implantation de dispositifs d'énergies renouvelables constitue un projet de paysage à la fois global et local.

Il est important de relever que la plupart des dossiers éoliens concernent des espaces non anthropisés. Ces espaces peu urbanisés apparaissent comme ouverts à l'implantation de dispositifs éoliens. Néanmoins, ces milieux présentent souvent une certaine harmonie et des qualités paysagères qui ne facilitent pas la réussite d'un projet éolien.

C'est en cela que les sites industrialisés en activité (parc de Rivesaltes) ou délaissés ainsi que les abords de voies de communication et les bassins de rétention, se présentent comme des espaces de projet privilégiés, **préférentiellement regroupés en parcs**. En effet, ces espaces largement anthropisés peuvent accueillir des dispositifs éoliens compte-tenu de la faible emprise au sol et de la nature ouverte des parcs, y compris pour les espaces agricoles dont l'activité ne semble pas concurrencée par ce type d'implantation, à l'instar de l'Écoparc Catalan)

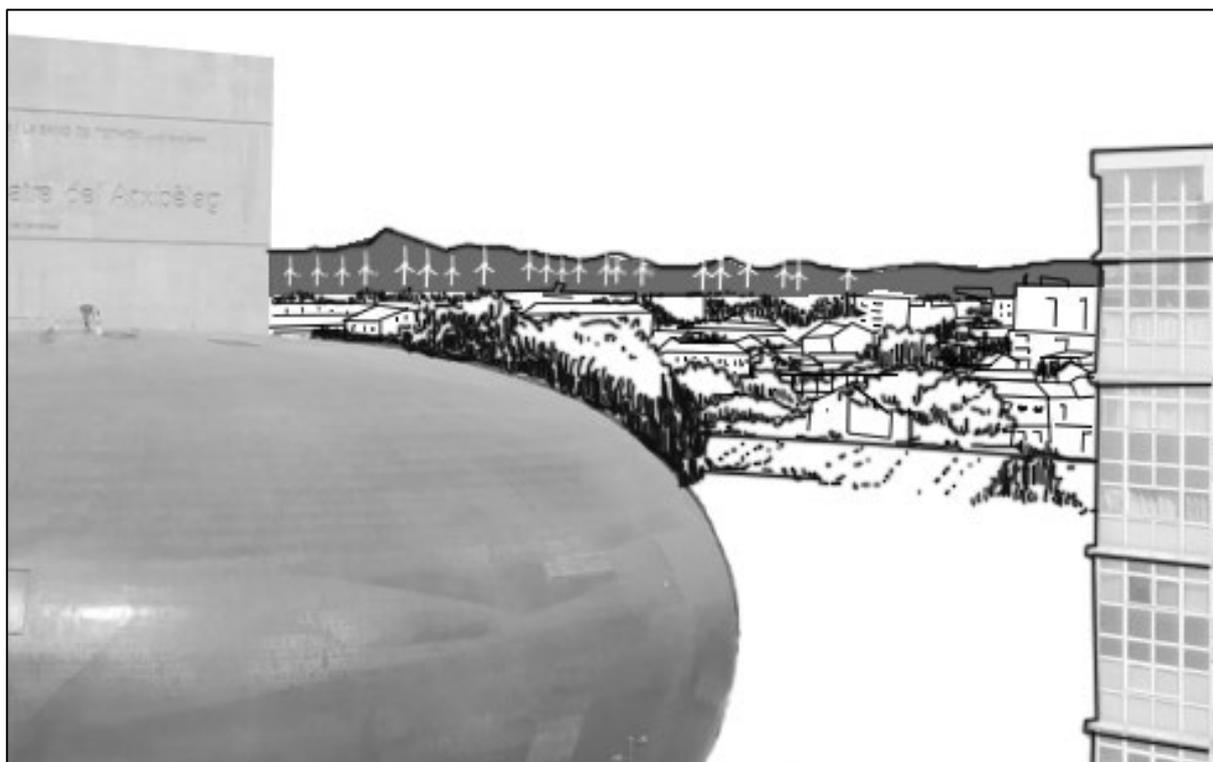


Figure 50 : Vue sur « l'Écoparc Catalan » depuis Perpignan (AURCA)

La maîtrise constante des impacts environnementaux et paysagers oriente la réflexion de l'exploitation des **gisements éoliens offshore** via un parc pilote éolien élaboré en concertation avec les acteurs locaux, qui couvrira l'équivalent des besoins en électricité de 50 000 habitants / an au large de Leucate-Le Barcarès à l'horizon 2020.

2. Les dispositifs solaires photovoltaïques dans le paysage

À l'échelle du territoire, d'une commune ou d'un quartier, l'implantation de dispositifs solaires photovoltaïques (au sol, ou sur toiture) se doit d'être **questionnée au regard de l'utilisation du foncier nécessaire, de l'impact environnemental et assurément au regard de leur impact sur le paysage.**

Une réflexion est donc à privilégier sur les **zones déjà artificialisées** telles que les friches industrielles, les anciennes carrières, les sites présentant une pollution antérieure, les espaces de stationnement ainsi que les zones industrielles, artisanales mais aussi commerciales.

L'installation de **dispositifs solaires photovoltaïques sur toitures est à privilégier** (bâtiments publics, maisons individuelles, bâtisses agricoles, etc...) et doit entrer en cohérence avec le paysage, le patrimoine et l'architecture du site. Ainsi l'identification des éléments de patrimoine bâti et paysager du territoire, ainsi qu'une réflexion sur les points de vue et les co-visibilités doivent permettre de guider l'implantation de ses dispositifs de façon harmonieuse.

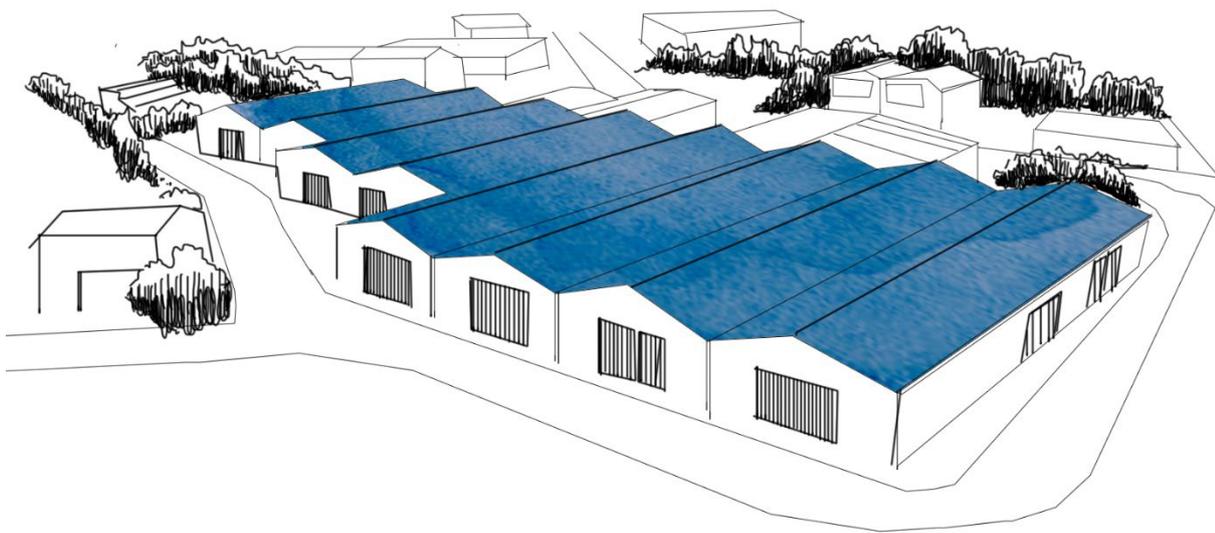


Figure 51 : Illustration de toitures photovoltaïques (AURCA)

Les **serres agricoles** peuvent être des structures supportant l'installation de dispositifs solaires photovoltaïques. Néanmoins, ces installations doivent être **questionnées au vu de la production agricole** (besoin de lumière des cultures en présence) mais aussi de l'impact paysager créé. Les secteurs bocagers déjà pourvus en serres tel l'Illeberis, la Salanque, le Ribéral ou encore la couronne agricole de l'agglomération de Perpignan sont des sites favorables à l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de serres. Ces paysages peuvent supporter l'implantation raisonnée de nouvelles serres agricoles en respectant le langage agricole associé (chemin, haies, etc.).

Au sein d'autres unités paysagères, l'implantation de nouvelles serres aux toitures photovoltaïques, pourrait s'avérer dommageable pour la qualité paysagère. Il s'agit des secteurs dépourvus de serres dont la qualité paysagère repose essentiellement sur l'ouverture et la relation au grand paysage. Ce sont essentiellement les paysages du Crest, du piémont viticole de Força Réal, de l'Aspre viticole et des contreforts pyrénéens de l'Agly et du Fenouillèdes.

Les champs photovoltaïques au sol présentent un impact notable dans le paysage sur lequel ils s'inscrivent, bien que leur structure horizontale limite leur visibilité lointaine. Ces structures sont essentiellement perceptibles depuis leur environnement proche et en situation de surplomb ou de frontalité. Outre la localisation, la surface de ces installations intervient considérablement dans l'effet paysager produit. En effet, ces installations peuvent créer un nappage de couleur foncé qui peut perturber la cohérence paysagère du site, voire des zones de reflets.

Ce qu'il faut retenir...

La richesse paysagère de la Plaine du Roussillon repose principalement sur sa diversité géographique, avec la présence de trois grands ensembles paysagers variés : le littoral, la plaine et ses massifs. Ces trois grandes entités dessinent la charpente paysagère territoriale.

Cette diversité en fait un territoire aux paysages pluriels abritant un héritage patrimonial, architectural et urbanistique de grande valeur, présent à Perpignan mais aussi dans les nombreux villages ou bourgs qui émaillent la plaine, le littoral et les contreforts.

Ainsi la remarquable palette de milieux et de paysages liée à la nature hétérogène des sols et à la microtopographie a généré des types de cultures et d'occupation des sols variés, voire contrastés entre espaces irrigués, frais et verdoyants, et cultures sèches, dessinant des variations paysagères singulières au sein de la Plaine du Roussillon.

L'eau sous ses différentes formes dessine à des échelles diverses l'armature paysagère du territoire, qu'il s'agisse des trois grands fleuves côtiers qui drainent la plaine dans un axe ouest-est, ou bien du réseau ancestral de canaux et aguilles, ainsi que des nombreux recs et rivières qui parcourent les bourgs et les paysages ruraux, constituant un patrimoine remarquable.

L'agriculture y apparaît comme créatrice et gestionnaire de paysages parfois remarquables, notamment grâce au savant réseau d'irrigation gravitaire mis en place. Ces terres irriguées dominées par le maraichage et l'arboriculture dessinent des paysages jardinés et soignés dans lesquels la présence de ripisylves offre des opportunités agréables de circulations douces. La viticulture quant à elle dessine le cadre paysager de référence du territoire, conjuguant des motifs paysagers multiples (larges perspectives, patrimoine rural abondant) et souligne les variations topographiques de la Plaine du Roussillon tout en fondant son identité. Néanmoins Il apparaît que ces paysages évoluent avec les nouvelles pratiques agricoles et peuvent se dégrader sous la menace des évolutions structurelles des politiques agricoles ainsi que sous la pression urbaine qui tendent à les affaiblir de manière notable.

Le contexte territorial favorable au développement d'énergies renouvelables, notamment d'origine solaire et éolienne génère la création de nouveaux paysages au sein du territoire. Une dynamique engagée néanmoins insuffisamment encadrée peut ponctuellement nuire aux structures et motifs paysagers du territoire, se traduisant par une



B. Le patrimoine bâti

Le territoire regorge d'un patrimoine architectural et urbanistique d'une grande valeur. Habité depuis des temps préhistoriques, ce patrimoine représente une forme de lien fédérateur au travers de l'histoire et un élément majeur de l'identité du territoire. Il participe à la qualité de vie et constitue une source d'attractivité, pouvant par ailleurs inspirer des formes urbaines contemporaines.

On considère comme étant du « patrimoine bâti », tout élément architectural ou urbanistique qui comporte un intérêt historique ou culturel reconnu par une grande partie de la population, qu'il soit protégé ou pas par un classement particulier (au titre des monuments historiques, ou secteur sauvegardé, etc.)

B1. LES PREMIÈRES OCCUPATIONS DU TERRITOIRE

Le territoire est habité depuis les temps préhistoriques. Des découvertes au pied de la colline de Força Réal et sur les terrasses de la Llabanère attestent d'une présence datant de plus de 500 000 ans avant notre ère, tandis que le premier fossile humain retrouvé à Tautavel, sur le site archéologique de la Caune de l'Arago date de plus de 450 000 d'années avant notre ère.

D'autres vestiges témoignent de l'occupation sédentaire pendant des périodes plus « récentes ». Peu de monuments mégalithiques ont été découverts (cf. chapitre « Un patrimoine bâti reconnu. Patrimoine archéologique »), néanmoins deux nécropoles datant de l'âge du fer (vers -1000 avant notre ère) ont été trouvées à Canet-en-Roussillon.

Le territoire commence à s'organiser au début de l'Antiquité. Le Roussillon est attaché à la province romaine de la Narbonnaise au I^{er} siècle avant notre ère, mais Ruscino, située à l'est de Perpignan, continue de se renforcer à l'ombre d'Elne (Illibéris), capitale du territoire.

Ruscino, Castell Rosselló, qui a donné son nom au Roussillon, marque la première urbanisation conséquente aux alentours immédiats de Perpignan, sur une colline dominant la basse vallée de la Têt. De nombreux bâtiments et équipements prestigieux y ont été construits. Les fouilles démarrées sur le site en 1908 ont mis à jour un gisement archéologique majeur occupé depuis la protohistoire jusqu'au Moyen-âge.

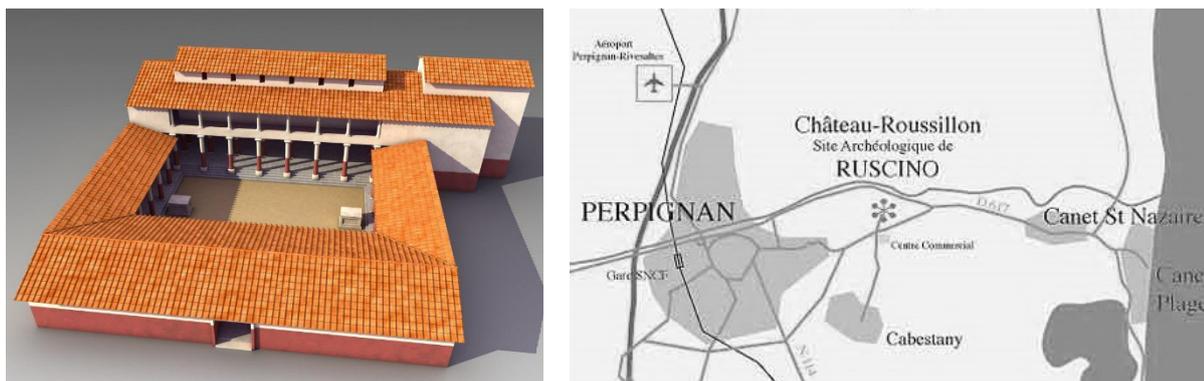


Figure 52 : Maquette du Forum de Ruscino, Mairie de Perpignan

Dans l'Antiquité les différentes civilisations se sont installées surtout sur la plaine et les vallées, laissant les contreforts à l'état naturel presque inhabités. Pendant cette période des échanges commerciaux ont été fortement développés, notamment avec le pourtour Méditerranéen qui forme un véritable carrefour de routes terrestres et maritimes. Le réseau des voies de communication terrestres a été richement développé par les romains et souvent tracé sur des routes antiques. Aujourd'hui on peut encore apercevoir ces traces : la *via Domitia* communiquant entre la France et l'Espagne qui traversait le Roussillon ; la *via Confluentana* traversait le Conflent puis la Cerdagne pour regagner Llivia (Julia Libica) et la *Via Vallespiri* remontait la vallée du Tech. Ces voies, complétées par les routes du fer permettaient de transporter les marchandises et les ressources minières provenant des différents sites : Canigó, Batère, etc.

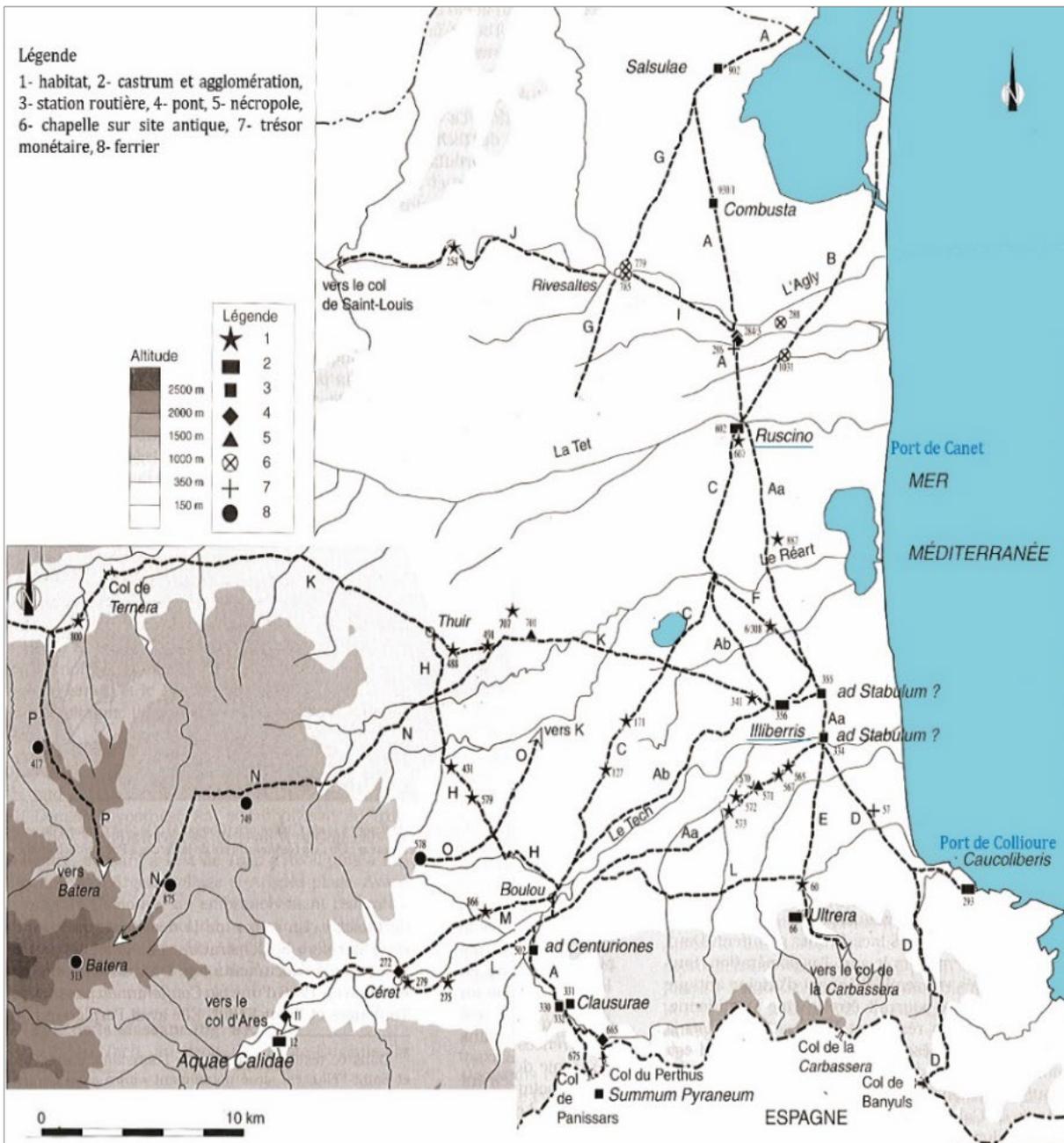


Figure 53 : Voies et chemins : A : via Domitia ; K : via Confluentana d'Illibéris (Elne) au col de la Perche ; L : voie du Vallespir (Source : Carte Archéologique de la Gaule, page 117)

Quant aux communications maritimes, le port de Collioure (Caucoliberis) a été la porte d'échanges avec tout le pourtour méditerranéen depuis l'installation des Celtes. Il a été plus tard complété par celui de Canet-en-Roussillon, port de Ruscino.

Vers le VIII^{ème} et X^{ème} siècles, le territoire connaît une nouvelle organisation juridique et administrative. Il est divisé en comtés et en évêchés (entités religieuses). Les habitants installés dans des métairies éparses, appelées « mas » en Roussillon vont se regrouper au fur et à mesure autour des édifices religieux, donnant naissance aux premiers villages roussillonnais.

Le Moyen-âge et l'appartenance du Roussillon à la Couronne Catalano-Aragonaise et au Royaume de Majorque ont marqué durablement le territoire (monuments, infrastructures, etc.).

B2. L'ORIGINE DES VILLAGES CATALANS ET LEURS SILHOUETTES REMARQUABLES

• La cellera : forme urbaine embryonnaire des villages roussillonnais

L'évolution des modes de vie a façonné au cours de l'histoire le territoire roussillonnais donnant lieu aux premiers hameaux et villages pendant le Moyen Âge. Pendant l'époque médiévale, les paysans qui habitaient dans des *mas*¹ agricoles isolés, se sont au fur et à mesure regroupés pour des raisons de sécurité donnant ainsi naissance aux premiers hameaux et villages roussillonnais. Répondant à des structures juridiques propres à l'organisation féodale, des églises ou châteaux seigneuriaux ont été bâtis pour rassembler ces peuples et organiser et gérer leurs richesses.

Les habitations se construisaient généralement en rangs serrés et concentriques autour de l'église, d'une maison ou d'un château fort (implantés souvent sur un point haut). Dans le Roussillon, la naissance d'un grand nombre de ces villages s'est faite autour de l'église et de l'espace sacré autour d'elle afin de protéger les récoltes et les habitants pendant les périodes de violences livrées entre féodaux notamment entre le XIe et XIIe siècle. Cet espace sacré se dénommait « **cellera** »² (« cellier » en français) ou « *cellera castral* » (protégée par des murs d'enceinte).

À Perpignan, la cellera s'est constituée pendant la période comtale (XIe siècle) englobant au départ le quartier Saint-Jean le Vieux, l'actuelle cathédrale et le cloître Saint-Jean...³ Cette première enceinte a été rapidement agrandie pour absorber le fort développement du bourg dès le XIIe siècle.

Les bourgs ou villages ainsi constitués ont pris le plus souvent des formes urbaines circulaires, mais aussi ovales, quadrangulaires, trapézoïdales... **Une trentaine de celleres** sont encore reconnaissables aujourd'hui dans les cœurs anciens des villages du Roussillon, c'est le cas de : Baho, Baixas, Banyuls-dels-Aspres, Bompas, Bouleternère, Espira-de-l'Agly, Estagel, Fourques, Ille-sur-Têt, Latour-Bas-Elne, Llauro, Lluïpia, Millas, Montescot, Néfïach, Nyls (Ponteilla), Passa, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Ponteilla, Rivesaltes, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Saint-Estève, Saint-Félicu-d'Amont, Saint-Félicu-d'Avall, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Le Soler, Terrats, Théza, Thuir, Torrelles, Toulouges, Tresserre, Trouillas, Villelongue-de-la-Salanque et Villeneuve-de-la-Rivière.



Figure 54 : De haut en bas et de gauche à droite, celleres circulaire de Pézilla-la-Rivière, ovale de Saint-Hippolyte (fortifiée) et radiale d'Ille-sur-Têt / cellera trapézoïdale de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie / cellera quadrangulaire de Baho (type « castrum »). Source : « Les celleres et la naissance du village en Roussillon (Xe-XVe siècles) », écrit par Aymat CATAFAU

¹ Le mas est une ferme, dénommée ainsi dans certaines régions du midi de la France.

² Forme catalane du mot cellier, au singulier *cellera* et *celleres* au pluriel (*cellaria* en latin). Extrait de l'ouvrage « Les celleres et la naissance du village en Roussillon (Xe-XVe siècles) », écrit par Aymat CATAFAU, édité par Presses Universitaires de Perpignan en 1998.

³ Source : Rapport de Présentation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)



Figure 55 : Sainte-Colombe-de-la-Commanderie (AURCA)

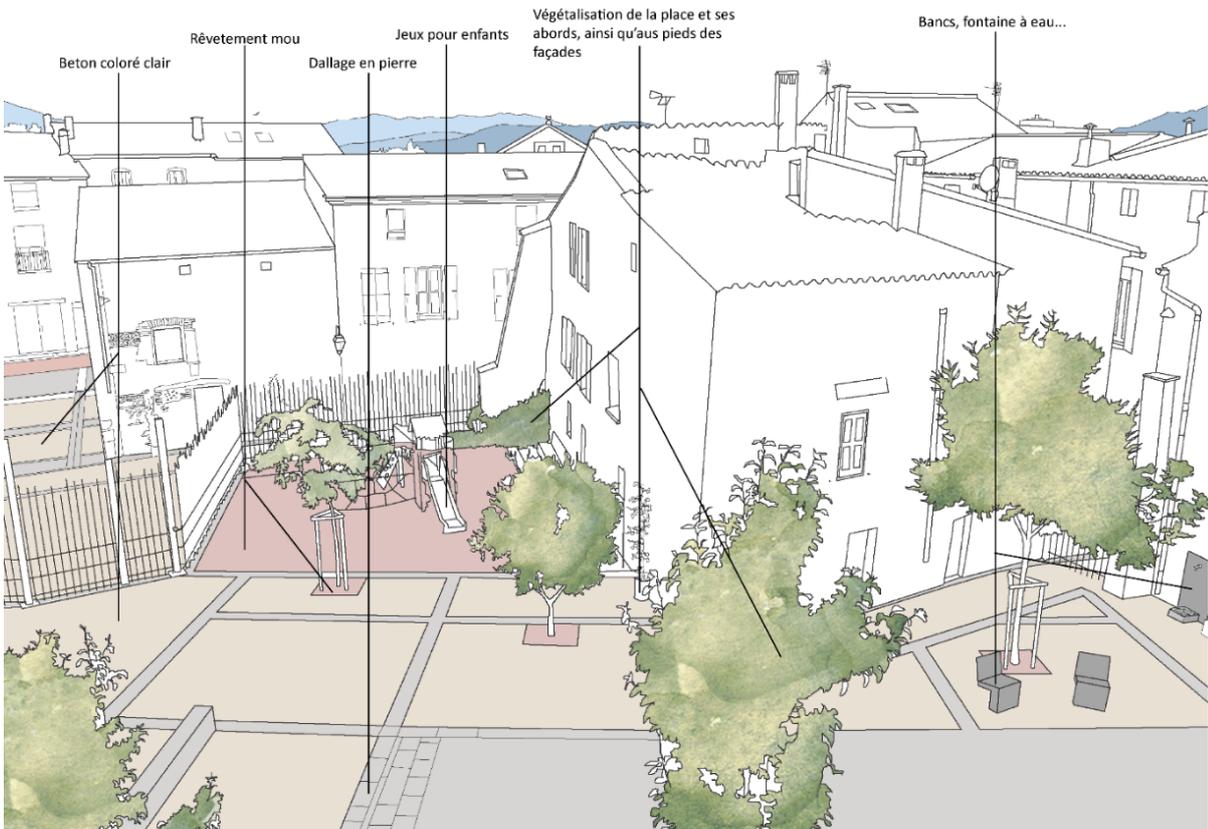


Figure 56 : Pézilla-la-Rivière (AURCA)

Ces cœurs historiques détiennent un **patrimoine vernaculaire** propre et identitaire qui mérite d'être préservé et intégré au cœur des projets de réhabilitation urbaine. La valorisation des celleres, notamment au sein des projets d'aménagement de l'espace public, a déjà été réalisé dans de nombreuses communes : Tordères et Sainte-Colombe-de-la-Commanderie dans les Aspres (croquis ci-dessus), Pézilla-la-Rivière ou encore Baixas dans la plaine du Roussillon, pour citer quelques exemples.

• Les silhouettes villageoises remarquables

La localisation de ces villages et hameaux a subi, selon la période, des logiques d'implantation différentes, mais répondant le plus souvent à des soucis d'approvisionnement en eau, de proximité des terres vivrières et souvent à l'abri des risques naturels prévisibles mais également à des logiques défensives.

On peut ainsi distinguer **5 typologies d'implantation** sur le territoire :

1. Site de plaine

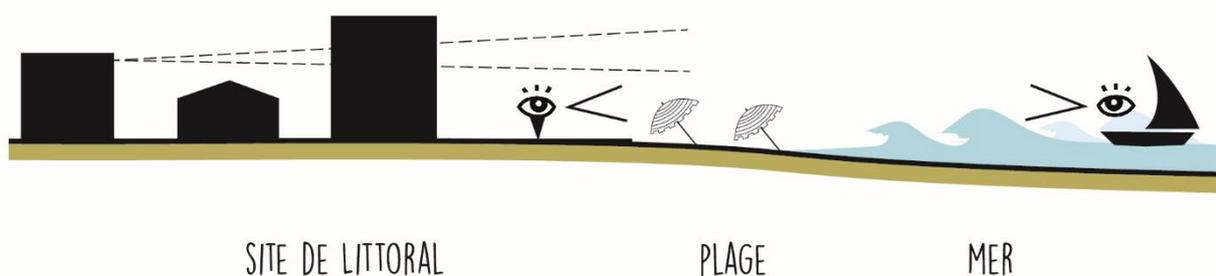
Implantation sur un replat ou territoire plat. La silhouette villageoise peut-être repérée à grande distance, mais devient peu visible lorsqu'on s'approche du village.



Concerne les communes suivantes : Alénya, Baho, Baixas, Bompas, Cabestany, Canohès, Corneilla-la-Rivière, Latour-Bas-Elne, Lluïa, Montescot, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Saint-Estève, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Lasseille, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Marie-la-Mer village, Saleilles, Théza, Thuir, Torrelles village, Toulouges, Villelongue-de-la-Salanque et Villeneuve-la-Rivière.

2. Site littoral

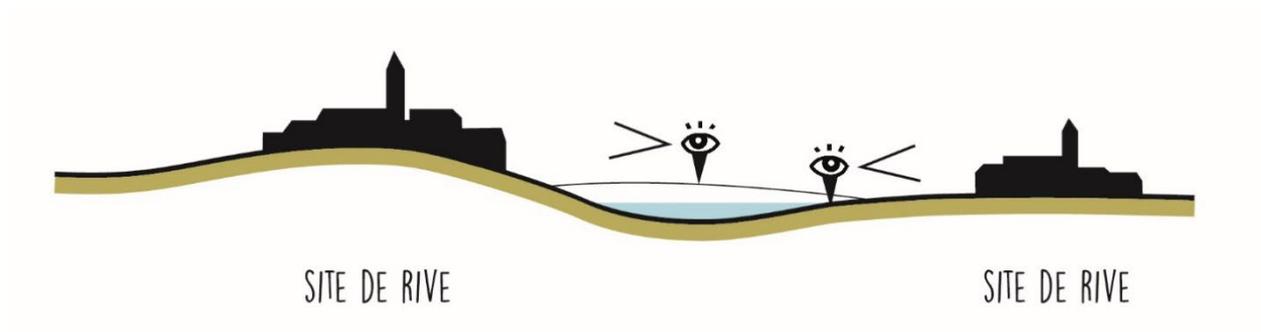
Implantation sur le littoral à proximité immédiate de la mer, constituant un front bâti repérable en première ligne depuis la mer et créant quelques des percées visuelles terre-mer/ mer-ter.



Concerne les communes suivantes : Le Barcarès, Canet-en-Roussillon plage, Saint-Cyprien plage, Sainte-Marie-la-Mer plage et Torrelles plage.

3. Site de rive

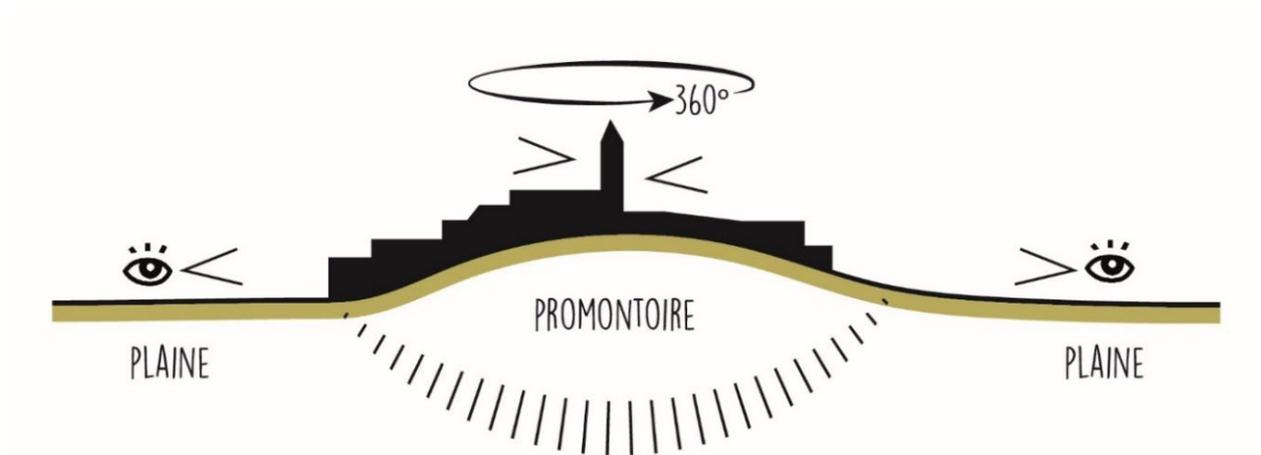
Implantation aux abords ou à proximité des cours d'eau, favorisant la présence d'éléments étroitement liés à l'eau (moulins, ponts, passerelles, canaux...) et des vues sur les silhouettes villageoises ou bâtiments remarquables depuis ou le long des rives.



Concerne les communes suivantes : Boule-d'Amont, Bouleternère, Brouilla, Cases-de-Pène, Espira-de-l'Agly, Estagel, Ille-sur-Têt, Millas, Montauriol, Néfiach, Perpignan, Rivesaltes, Rodès, Saint-Félicien-d'Amont, Saint-Félicien-d'Avall, Saint-Michel-de-Llotes, Le Soler, Terrats et Trouillas.

4. Site de promontoire

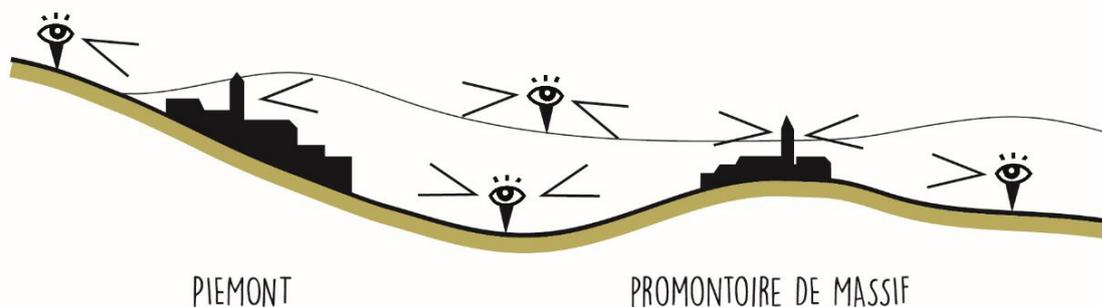
Implantation sur un site proéminent de plaine ou sur le rebord d'une terrasse alluviale, offrant des points de vue panoramiques depuis les points hauts ou bien repérés depuis les terrains bas environnants.



Concerne les communes suivantes : Banyuls-dels-Aspres, Canet-en-Roussillon, Corneilla-del-Vercol, Fourques, Passa, Ponteilla, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Tresserre, Villemolaque et Villeneuve-de-la-Raho.

5. Site de piémont ou de massif

Implantation sur un site proéminent ou bien sur un versant collinaire. La topographie vallonnée offre de nombreux points de vue sur la silhouette villageoise et vice-versa, des belvédères depuis certains niveaux du village.



Concerne les communes suivantes : Bélesta, Caixas, Calce, Calmeilles, Camélas, Casefabre, Cassagnes, Castelnou, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Glorians, Llauro, Montalba-le-Château, Montner, Oms, Opoul-Périllos, Prunet-et-Belpuig, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Tautavel, Tordères et Vingrau.

En fonction de l'implantation, certaines **silhouettes villageoises** sont particulièrement **remarquables** dans le paysage et de fait, sensibles. Bien qu'un grand nombre d'entre-elles aient été bien préservées des extensions urbaines récentes, la notion de « sensibilité » intègre dans le cas présent le risque de perturbation patrimoniale lié à des éventuelles extensions urbaines ou à des travaux de rénovation architecturale, pouvant causer de pertes importantes modifiant la nature intrinsèque de la silhouette remarquable. Dans le périmètre du SCOT **une quinzaine de silhouettes remarquables** méritent à ce titre d'être préservées, notamment : Bélesta, Boule-d'Amont, Bouleternère, Calce, Calmeilles, Camélas, Cases-de-Pène, Cassagnes, Castelnou, Montalba-le-Château, Montner, Oms, Rodès, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Tordères et Vingrau



Figure 57 : De gauche à droite et de haut en bas, silhouettes villageoises de Bouleternère, Castelnou, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie et Montner (AURCA)

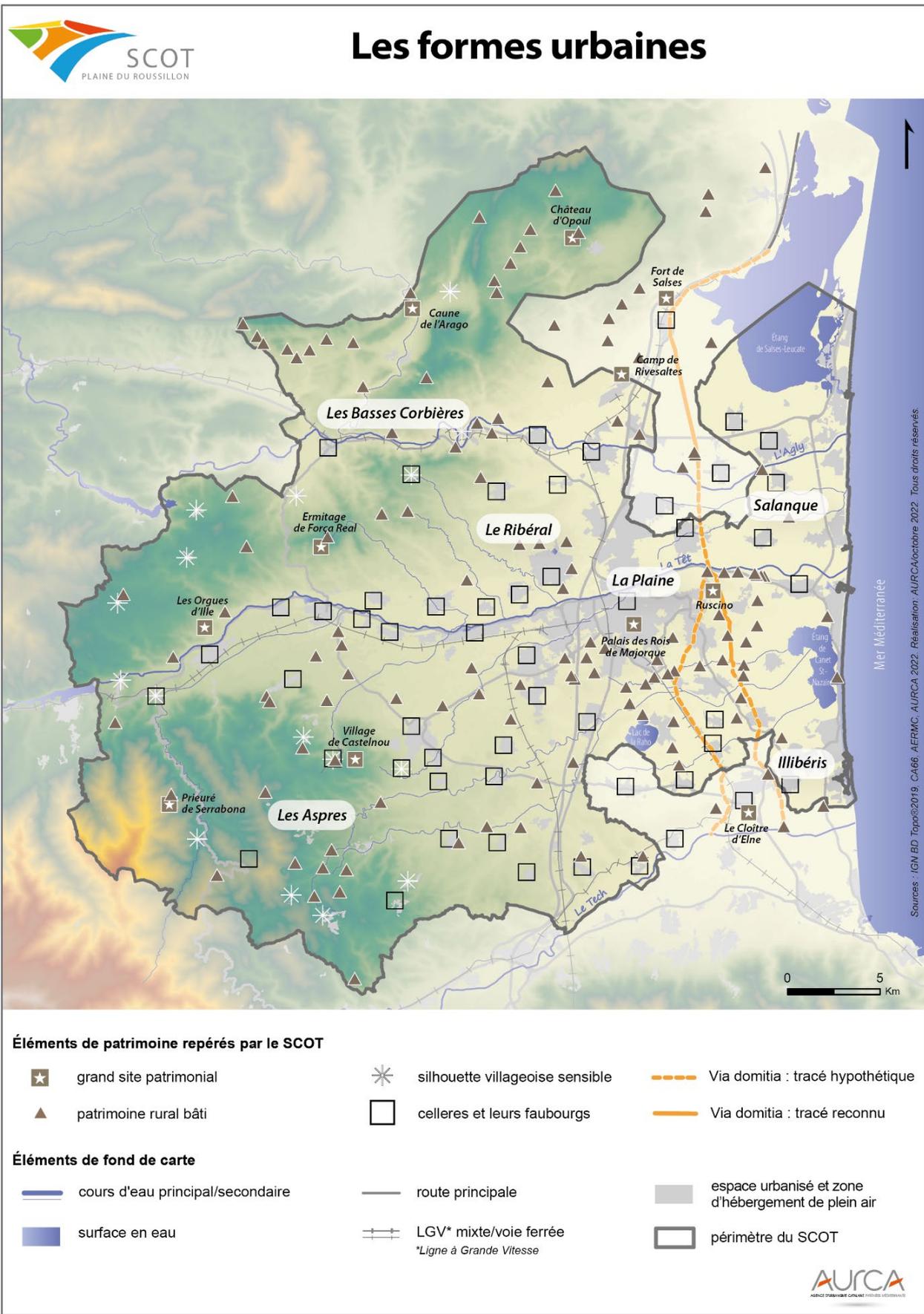


Figure 58 : Les différentes formes urbaines sur le SCOT (AURCA 2022)

B3. LES PREMIÈRES FORMES D'EXTENSION URBAINE

Le développement progressif faisant suite à l'intégration au royaume d'Aragon a conduit à construire la ville « extramuros », donnant naissance aux premiers « **faubourgs** » (*le barri ou barrium*), parfois protégés par de nouveaux murs d'enceinte. L'évolution urbaine des villages situés le long des vallées ou sur les contreforts boisés se fait lentement et il faut attendre le XVIème ou XVIIème siècle pour que leurs dimensions moyenâgeuses évoluent.

En revanche sur Perpignan et certains bourgs de la 1ère couronne, les premiers faubourgs apparaissent vers le XIIème en lien avec le dynamisme économique de la ville centre, impulsé par les rois de Majorque.

Ces nouveaux quartiers ont suivi en général une logique de densification forte en continuité des centres anciens. Ils font partie du patrimoine vernaculaire forgeant l'identité des villages. Ces extensions se sont organisées de manière **éparse, linéaire ou radiale** suivant généralement la structure urbaine embryonnaire ou des caractéristiques topographiques particulières : autour des centres anciens ou des mas agricoles, le long des axes de circulation principaux ou des cours d'eau, entre deux limites structurantes (cours d'eau, voies de communication...).

• Les structures urbaines éparse des contreforts des Aspres

Les communes ayant conservé une **structure urbaine éparse formée par des multiples hameaux** sont très peu fréquentes sur le territoire. On peut citer quelques communes des contreforts des Aspres : Montauriol, Caixas, Casefabre et Prunet-et-Belpuig. Cette structure a favorisé dans certains cas le développement d'une urbanisation postérieure très diffuse, provoquant le mitage des espaces naturels et agricoles.

Cette forme d'occupation peut s'expliquer par des motifs défensifs et économiques avec la localisation des hameaux antiques sur des points hauts ou près des voies de communication, ou bien par la difficulté d'accès de ce territoire à une époque reculée qui poussait à l'autonomie des habitants. Organisés en mas agricoles isolés produisant leurs propres ressources (jardins potagers, bergers, bétail...), ceux-ci avaient besoin de vastes espaces. Ici, les « faubourgs » n'existent pas, les premières extensions « urbaines » sont organisées autour des pôles historiques de manière ramassée.

Montauriol, par exemple, compte trois sites d'implantation historiques : Montauriol d'Avall (autour des veïnats et mas agricoles), Montauriol d'Amont autour de l'ancien château (en ruines) et le Veinat des Hostalets proche de la route du fer. C'est Montauriol d'Avall qui se développera le plus, suivant la tendance du tissu diffus en se regroupant autour des veïnats ou mas isolés. Sur la commune de Caixas, on peut observer trois secteurs plus agglomérés formés par des *veïnats* (hameaux), l'un d'eux se situant autour de l'église et du cimetière. D'autres *mas* et chapelles complètent cette constellation diffuse.

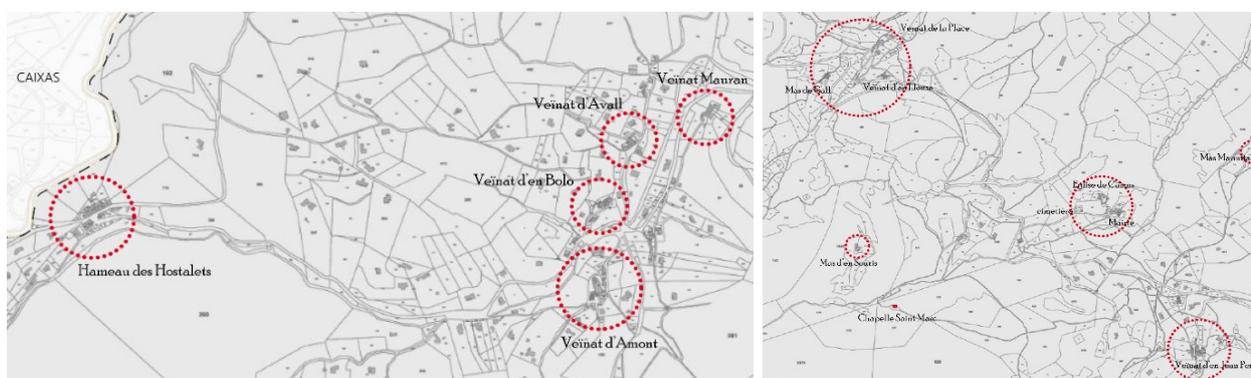


Figure 59 : Schémas sur fond cadastral du tissu diffus de Montauriol (à gauche) et de Caixas (à droite) (AURCA)

• Les structures linéaires et radiales

Les **tissus linéaires** ou « **villages rue** » organisés sur ce principe d'alignement dès leur naissance sont assez rares sur le territoire. Le cas le plus évident est celui du village de Corbère-les-Cabanes auparavant attaché à Corbère et qui a obtenu son autonomie au XIXe siècle. Le village se structure le long du Rec de Corbera et de la rue du Moulin, certainement à l'emplacement d'un ancien moulin... (cf. carte de l'État-major ci-dessous).

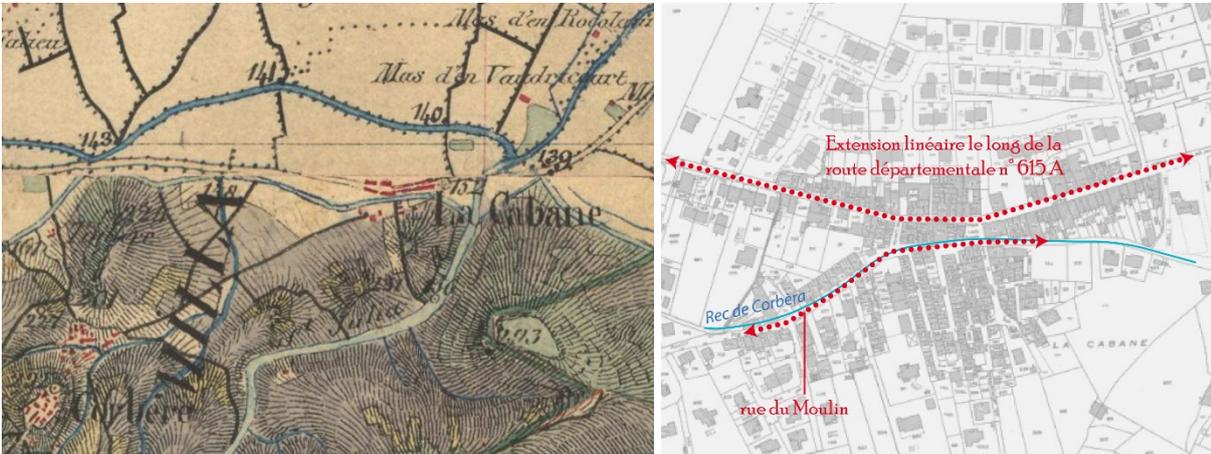


Figure 60 : Extrait de la carte de l'État-major (1820-1866) et Schéma cadastral du tissu linéaire actuel (AURCA)

Cette organisation s'est néanmoins très répandue postérieurement, suivant un principe d'extension urbaine lié surtout à l'économie du territoire induites par les mobilités des marchandises et des personnes. Ce phénomène a donné ainsi naissance aux premiers faubourgs situés sur des axes de communication structurants, comme c'est le cas de la plupart des communes de la plaine roussillonnaise ou des vallées de l'Agly et de la Têt.

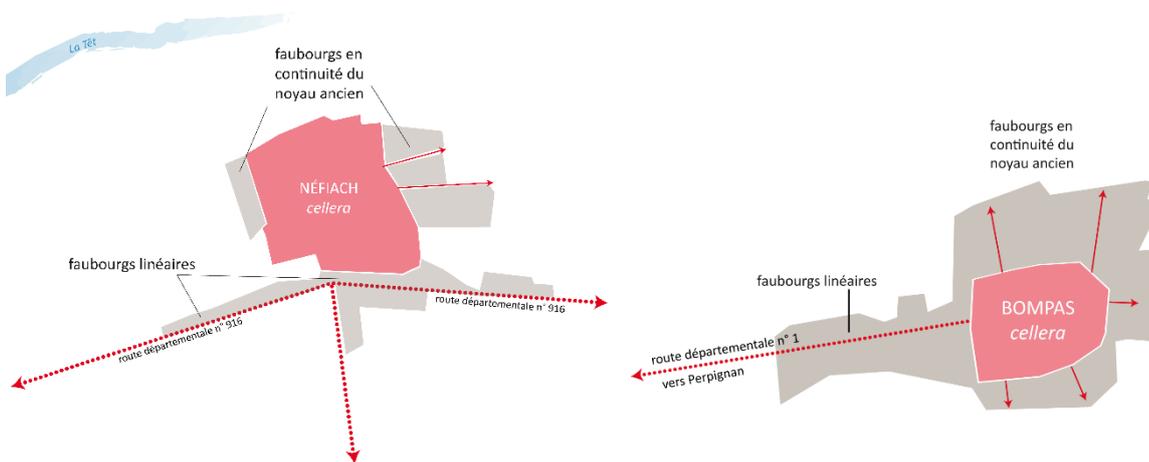


Figure 61 : Schémas représentant les extensions linéaires extramuros de Nefiach (sur la base d'une photo aérienne de 1962) et de Bompas (sur photo aérienne de 1942) (AURCA)

La forme **d'extension radiale ou en étoile** est moins facile à lire. Ce que l'on observe en général est une première extension accolée aux murs d'enceinte démantelés et le long des axes de communications principaux, puis un « remplissage » urbain postérieur entre ces secteurs. On peut citer : Nefiach, Bompas, Espira-de-l'Agly, Baixas...

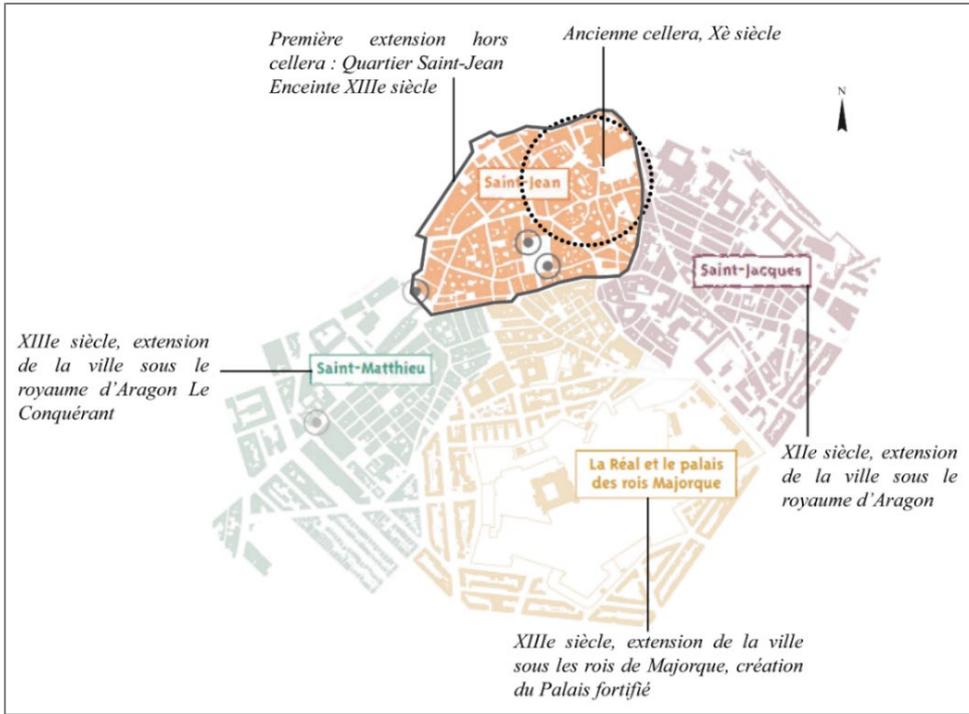


Figure 64 : Carte des anciens quartiers de Perpignan. (Source : « Découverte du patrimoine de Perpignan, quartier par quartier », Mairie de Perpignan)

Par ailleurs, les grandes pestes et autres catastrophes naturelles survenues entre l'an 1300 et 1400 ont détruit de nombreux villages et anéanti des familles entières. Ces phénomènes ont marqué une première période de l'exode rural, renforçant ainsi la population des bourgs les plus développés autour de Perpignan et surtout de cette ville attirant par son développement commercial et industriel, notamment autour de la draperie.

La draperie catalane se développe fortement et symbolise le dynamisme de Perpignan et de sa région : « *Perpignan va compter 400 pareurs en 1330. Ils étaient installés dans le quartier de la loge. L'histoire nous a légué les rues suivantes : rue des fabriques grandes, rue des fabriques couvertes, rue d'En Nebot, rue d'En Nadal, rue des cardeurs, etc.* »⁴ La Place de la Loge forme le centre vital de Perpignan avec la présence des différents pouvoirs locaux : la Bourse des Marchands ou Loge de Mer, l'Hôtel de Ville et le Palais de la Députation.

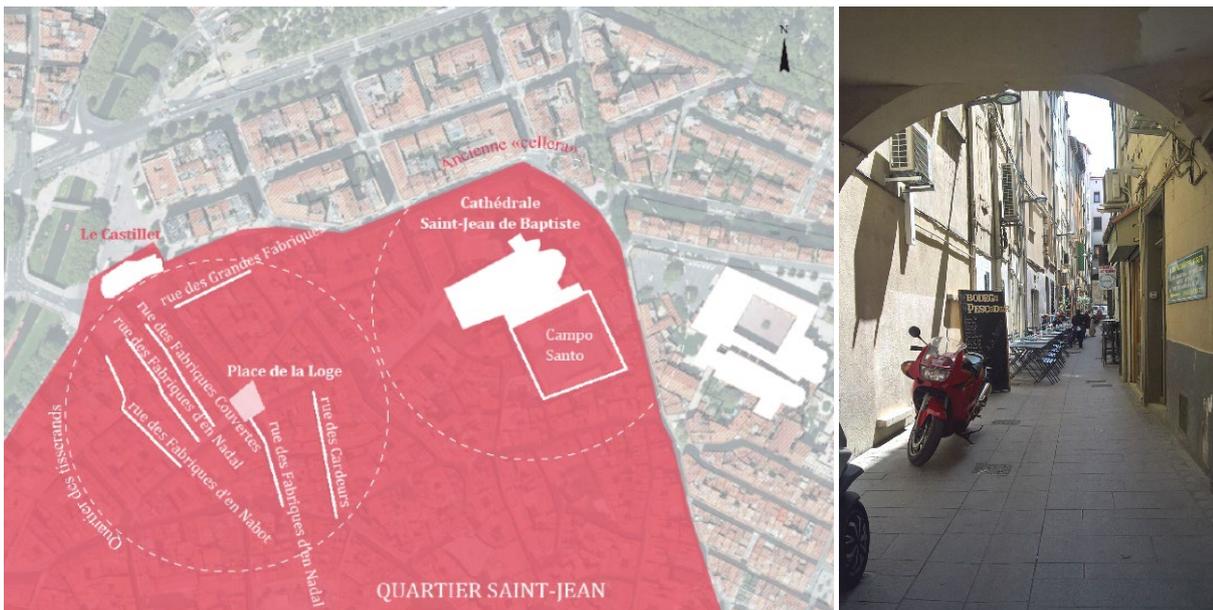


Figure 65 : Schéma du quartier marchand de La Loge et image de la rue Fabriques Couvertes (AURCA)

⁴ <https://www.les-pyrenees-orientales.com/Thematiques/Activites/Drapiers.php>



Figure 66 : Patio de l'Hôtel de Ville et galeries place de la loge (AURCA)

L'annexion du Roussillon à la France est fixée en 1659 par le Traité des Pyrénées, mais le développement urbain de Perpignan et sa première couronne n'évolue pas particulièrement. Il faudra attendre le démantèlement des remparts en 1901 et l'achèvement de leur démolition en 1906 pour accélérer ce phénomène de développement urbain. Cela a permis de libérer un grand nombre de terrains autour de la vieille ville, et de construire de nouveaux quartiers, marqués par une architecture éclectique allant du style haussmannien au style « moderne », en passant par l'art déco et des courants régionalistes.

Des nouvelles rues, avenues, places et des grands boulevards ont permis de connecter le cœur historique aux nouveaux quartiers et d'accueillir la circulation des véhicules qui s'intensifiait : tramway, voiture...en particulier en direction de la gare, qui avec l'arrivée du chemin de fer en 1858 et de 1896 de la gare à l'emplacement actuel, a connu un essor important.



Figure 67 : Les nouveaux quartiers de Perpignan suite au démantèlement des remparts au XXe siècle (AURCA)



• L'architecture identitaire des noyaux anciens

L'architecture et les formes qui génèrent les noyaux anciens et les premiers faubourgs bâtis attenants, illustrent des savoir-faire d'une époque révolue et l'utilisation de matériaux (locaux et naturels) que l'on ne retrouve que rarement dans les constructions contemporaines. Le développement de l'industrie et l'évolution des modes de vie ont modifié les techniques et les systèmes de construction, suivant une tendance de standardisation du bâti et dénaturant souvent l'architecture de nombreux bâtiments.

L'architecture dite « traditionnelle » datant généralement du Moyen-Âge jusqu'au début du XXème siècle, marque donc une période particulière de l'histoire et fait partie de l'identité des villages. Certains bâtiments et parfois leur environnement proche, sont protégés par des outils divers, tels que la classification ou l'inscription au titre des monuments historiques, ou par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV Perpignan révisé en 2019 par arrêté préfectoral), ou repérés et protégés dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou bien par des labels tels que « Architecture contemporaine remarquable » (anciennement « Patrimoine XXe siècle »).

Le cadre réglementaire et son application permettent d'éviter ou de réparer les éventuelles nuisances ou dégradations causées sur ce patrimoine bâti par l'installation de panneaux publicitaires, l'ajout de nouvelles constructions attenantes ou proches, la réhabilitation créant des désordres sur l'harmonie des façades ou pire, ayant des conséquences sur la structure du bâti, etc.

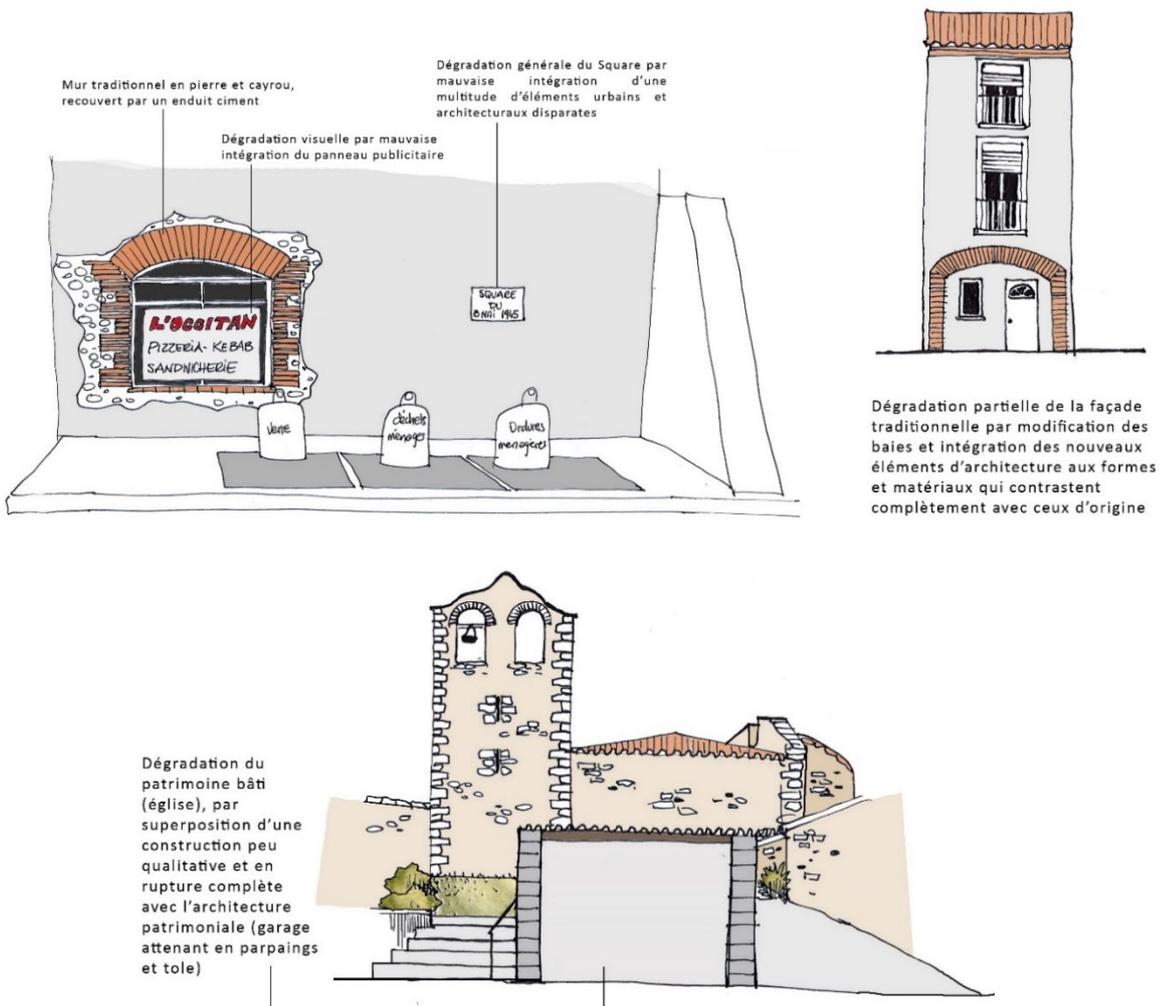


Figure 68 : Ci-dessus quelques exemples de dégradation patrimoniale et paysagère suite à des mauvaises réhabilitations ou à la nuisance causée par l'ajout d'éléments externes au bâtiment d'origine (AURCA).

Des organismes publics départementaux ou étatiques tels que le CAUE 66⁵ et l'UDAP 66⁶ peuvent conseiller et accompagner collectivités et particuliers dans leurs projets, afin que le patrimoine soit restauré ou réhabilité dans le respect de sa nature architecturale, mais aussi en cohérence avec les techniques et besoins contemporains. Cela permet d'éviter la dégradation du patrimoine bâti et paysager.

L'architecture identitaire de cette époque est marquée notamment par les bâtiments d'habitation ou agricoles des différentes classes sociales. Dans la majorité des communes du territoire, on retrouve :

- Des maisons journalières ou d'ouvriers (maisons de village, maisons à colombage),
- Des maisons bourgeoises,
- Des maisons vigneronnes.

À Perpignan, une plus grande diversité des styles architecturaux permet de distinguer d'autres catégories de bâtiments :

- Des logements de rapport,
- Des hôtels particuliers.

Maison journalière (maison de ville)

La maison journalière correspond à l'habitat des populations modestes, souvent des ouvriers paysans. Ces constructions sont d'une architecture simple avec peu ou pas de décorations (moultures, génoises décorées, etc.). Bâtie généralement sur des parcelles exigües, la maison journalière ou de ville s'élève sur un ou deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée. Le dernier étage correspondant au grenier. Elle compte parfois une cour ou un petit jardin. Les murs en cayrou (brique en terre cuite) et en galet de rivière sont souvent laissés apparents pour des motifs économiques. À Perpignan on trouve des petites maisons ouvrières construites en pan de bois ou « à colombages ». L'ordonnement des façades est parfois irrégulier et la taille des baies peu importante, avec la présence d'une ou deux travées. Les encadrements sont réalisés en cayrou ou moellons avec linteau en bois ou en cayrou. Les menuiseries sont en bois et il était fréquent à l'époque de les doubler par une moustiquaire. Les volets utilisés généralement sont à contrevent double (à cadres, à planches croisées, etc.). Le toit est à simple ou à double pente, recouvert de tuiles canal orangées avec le faitage parallèle à la voirie, ce qui renforce la présence de la façade principale sur l'espace public. On observe des chenaux pluviaux en terre cuite, vernissés et de couleur verte ou bleue et certaines génoises sont décorées (moulure ou tuile peinte).



Figure 69 : Maison de ville à Saint-Estève / Maison à colombages, à Perpignan / Maisons de village au Soler (AURCA)

⁵ Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Pyrénées Orientales

⁶ L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées Orientales.

Une grande partie de ces maisons a été modifiée au fil du temps, pour les adapter aux changements des modes de vie : agrandies par regroupement, modifiées par l'ajout d'un garage en rez-de-chaussée ou l'ouverture d'une terrasse sur toits, ou bien rehaussées d'un niveau pour rajouter une pièce de vie supplémentaire... Notons que dans de nombreux villages en particulier en Salanque, le rez-de-chaussée était voué à l'agriculture et l'habitation à l'étage. On vivait avec le risque et les conséquences des inondations fréquentes à l'automne qui étaient relativement bien maîtrisées. Ces modifications n'ont pas toujours été réalisées dans le respect du style architectural ou des caractéristiques des matériaux, entraînant des désordres de type esthétique ou structurel. L'utilisation massive du ciment dans l'enduit des façades par exemple a provoqué des problèmes d'humidité et de stabilité de certains bâtiments. Néanmoins des réhabilitations réalisées ou en cours opérées dans les règles de l'art sont nombreuses et ces adaptations du bâti ont permis de conserver la population dans les centres anciens, souffrant souvent d'une perte de dynamisme et de paupérisation.

Maison bourgeoise

La maison bourgeoise correspond à l'habitation des classes sociales plus aisées : des commerçants, des propriétaires agricoles, des petits industriels... Ces maisons ont été développées plus fréquemment vers la fin du XVIIIème et le XIXème siècles. De taille plus importante, notamment avec des façades très larges donnant sur l'espace public ou sur un jardinet frontal, ces constructions reprennent les matériaux et savoir-faire des constructions journalières, mais avec un style architectural plus structuré. Les parcelles spacieuses ont permis l'existence d'un ou deux jardins : le petit donnant sur l'espace public et le plus grand sur l'arrière. Les façades sont ordonnancées avec une disposition régulière des baies de taille plus importante que celles des maisons journalières. Les fenêtres du premier étage sont de même taille ou bien plus grandes que celles du deuxième (quand il y en a un). On voit apparaître des balcons étroits au premier et parfois, au deuxième étage, ceux-ci peuvent être individuels ou continus. Les garde-corps en fonte participent au décor général de la façade principale. Les volets utilisés la plupart du temps sont de type « catalan »

La finition varie : enduit avec ou sans décoration ou en pierre apparente. L'utilisation du cayrou nu est moins fréquente. Les murs sont souvent réalisés en moellons et les angles et encadrement des baies en pierre de taille. Les toits en trois ou quatre pentes sont généralisés (dites « à croupes »). L'utilisation de la tuile canal reste la plus fréquente.



Figure 70 : Maison bourgeoise à Baixas / Maison bourgeoise « rénovée » à Saint-Estève (AURCA)

La modification de ces bâtiments afin de réaliser plusieurs appartements ou bien d'améliorer le confort thermique ou d'ajouter une pièce supplémentaire (généralement le garage en rez-de-chaussée) a généré parfois des désordres esthétiques ou structurels, comme pour les maisons journalières. Le remplacement des menuiseries d'origine en bois par des fenêtres ou portes en PVC contraste fortement avec le style d'origine, notamment par l'utilisation fréquente du blanc brillant (voir photos ci-dessus). D'autres réhabilitations sont exemplaires par l'utilisation d'enduits naturels ou la refonte des joints à la chaux. La palette des couleurs utilisées permettra de mieux intégrer le bâtiment dans le cadre paysager des noyaux anciens.

La maison vigneronne

La maison vigneronne a la particularité de compter une cave qui occupe tout le rez-de-chaussée et une porte cochère donnant sur l'espace public. La partie habitable de la maison se développe aux étages supérieurs. Beaucoup plus larges que les maisons journalières, la hauteur reste la même et monte fréquemment deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée. Le système constructif et les matériaux utilisés sont les mêmes que ceux des maisons de ville ou journalières : mur en cayrou (terre cuite) et moellons nus, encadrement des baies en cayrou... les proportions des éléments bâtis et l'ordonnement de la façade rappellent les caractéristiques des maisons bourgeoises : des fenêtres de taille plus importantes au premier étage qu'au deuxième, la présence d'encadrement des baies, parfois chaînes d'angle en cayrou...

Ces bâtiments, situés au cœur des villages, sont prisés par leur taille et par la particularité d'avoir un espace de stockage accessible grâce à une grande ouverture en rez-de-chaussée, permettant d'y aménager aisément un garage, ce qui est plutôt rare dans les noyaux anciens.

Parfois, certains propriétaires ont transformé ces rez-de-chaussée en appartement afin d'améliorer le rapport locatif de l'immeuble, ce qui pose parfois des problèmes (perte de stationnement, humidité voire inondable, faible luminosité, etc.).



Figure 71 : Maisons vigneronnes à Calce (source Google) (AURCA)

Logements de rapport

Les immeubles de rapport (logements collectifs) se sont développés entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècles. Dans le territoire du SCOT Plaine du Roussillon, principalement Perpignan compte des immeubles de cette catégorie, construits au début du XX^{ème} siècle sur le foncier libéré par les anciens remparts. Ces immeubles de type haussmannien sont apparus au quartier Remparts Nord, mais aussi dans le centre et le quartier Gare. La diversité des styles architecturaux trouve son homogénéité dans le tracé urbain, assurant la continuité bâtie et la connexion interquartiers : taille des parcelles, mitoyenneté des constructions, alignement sur la voie publique, même gabarits...

Dans certains cas, les rez-de-chaussée permettaient l'aménagement des commerces participant ainsi au dynamisme de l'espace public.





13, bd Wilson, « Maison de l'Américaine », C. Trénet, 1909.
11, rue Jeanne-d'Arc, C. Trénet, 1924.



Figure 72 : Immeubles de rapport du boulevard Wilson et lotissement Remparts Nord, à Perpignan (Revue des patrimoines « in situ »)

Palais ou hôtel particuliers

Vers la même époque, le développement du commerce et de l'industrie combiné à la destruction des remparts a donné lieu à la construction d'habitations d'une classe sociale aisée, surtout à Perpignan notamment, au travers d'hôtels particuliers. Les premiers sont apparus dès le XIIIème siècle, tels les hôtels de Mailly et de Lazerme actuellement unifiés pour accueillir le Musée Rigaud. Ces constructions, de taille imposante, étaient réalisées en pierre de taille, finies avec enduit. Les façades suivaient un ordonnancement régulier, avec la présence d'un bassement ou d'un socle en rez-de-chaussée, une première ligne de fenêtre de grande taille (aux proportions plus hautes que larges) au 1er étage, et des ouvertures plus petites aux étages supérieurs. La hauteur ne dépassait généralement pas le 2ème étage.

Lieux de réunions et d'échanges de la haute société, ces bâtiments sont dotés d'une multitude de pièces à usages divers : salle de musique, salle de bains, parfois une chapelle et surtout une cour spacieuse.

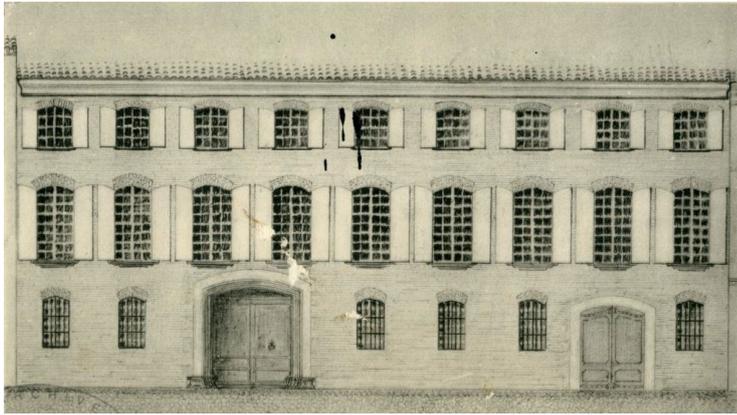


Figure 73 : Hôtel de Lazerme, actuel Musée Rigaud, à Perpignan

- L'urbanisation du littoral, l'occupation d'un site sensible entre deux eaux

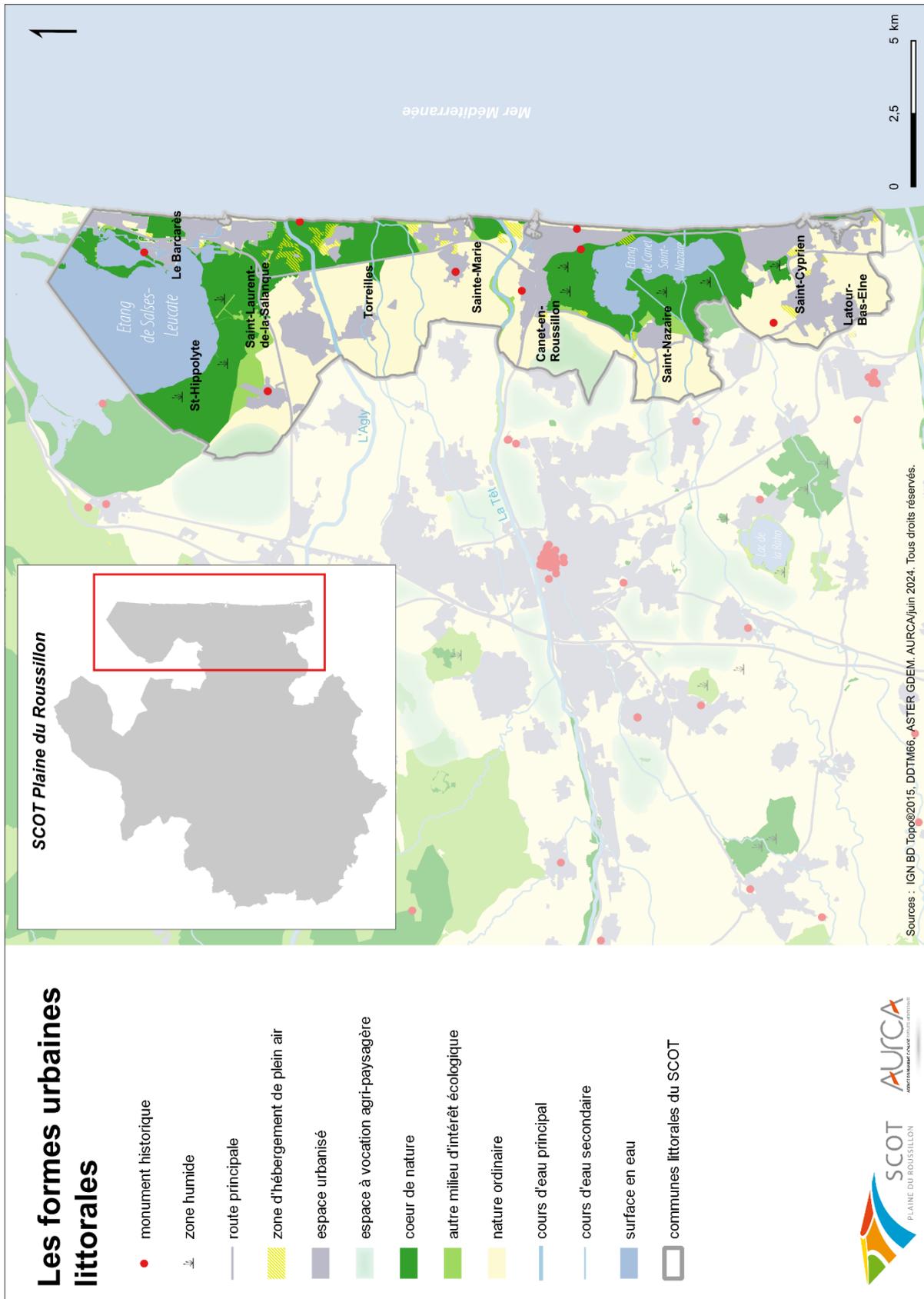


Figure 74 : Les formes urbaines littorales (AURCA 2023)

Le littoral roussillonnais est resté longtemps inhabité par « l'inhospitalité » de ses terres marécageuses et proches de la mer.

Quelques villages naissent cependant sur la frange agricole en arrière-plan, comme on a pu le voir, entre le Xème et XIe siècles sous forme de **celleres** : Torreilles, Villelongue-la-Salanque, Sainte-Marie... Leur tissu urbain prospère très lentement, conservant leurs dimensions moyenâgeuses jusqu'à la fin du XIXème siècle.



Figure 75 : Carte de l'état-major 1820-1866, de gauche à droite : Torreilles et Sainte-Marie-la-Mer (Géoportail)

Le cas de **Canet-en-Roussillon** est particulier car il a constitué le port de Ruscino, renforçant son rôle économique dans le littoral roussillonnais et avec la ville-centre. Ce lien avec Perpignan a été le moteur d'un développement de villégiature dès la fin du XIXème siècle. **Saint-Cyprien** a aussi joué un rôle particulièrement important vers le XIIIème siècle, en tant que port d'Elne (Illibéris).

L'assèchement progressif des marais et la construction d'un réseau des canaux ont permis que la plaine puisse être exploitée et habitée plus aisément.



Figure 76 : Carte de l'état-major 1820-1866, Perpignan/Canet (Géoportail)

Les premières cabanes de pêcheurs s'installent aux abords des étangs de Salses-Leucate et de Canet-Saint-Nazaire, dès le XIIIème siècle. Elles étaient construites en « sanils », des roseaux qu'on trouve dans les étangs, parfaitement adaptés aux conditions climatiques de ces sites. Certaines de ces cabanes ont été réhabilitées entre **Canet et Saint-Cyprien, à Saint-Hypolite et au Barcarès** et sont protégées en tant que patrimoine historique et culturel. Elles sont mises en valeur par la création des parcours pédestres et pédagogiques et parfois utilisées par les pêcheurs locaux.



Figure 77 : Cabanes de pêcheurs en sanils et bois : à gauche le site de Canet-en-Roussillon et à droite le Font du Port à Barcarès (AURCA)

Le site du **Bourdigou**, zone humide à l'embouchure du cours d'eau du même nom, situé entre **Torreilles** et **Sainte-Marie-la-Mer**, était l'une des dernières plages libres et sauvages conquises par des cabanes de pêcheurs de tout sorte. Ces cabanes ont été rasées dans les années 70 et 80 pour laisser place à la nature, alors qu'en même temps de nouvelles maisons et des campings sortaient de terre au nord du cours d'eau, sur la commune de Torreilles, sous forme d'opérations d'aménagement structurant le littoral.



Figure 78 : Les cabanons du Bourdigou à Sainte-Marie-la-Mer (www.cailloutendre)

Quant à la commune du **Barcarès**, elle était attachée à Saint-Laurent de la Salanque. Quelques cabanes de pêcheurs et un secteur de stockage des barques aux abords de l'Agly, formaient l'ensemble du Port Barcarès jusqu'au siècle dernier.

Les barques catalanes transportaient les vins de Rivesaltes et les poteries de la Salanque vers Sète et Marseille, mais aussi du sel, des fruits, des poissons... L'accroissement de ce trafic maritime a motivé la création à partir de 1800 d'une batterie de douane qui sera maintenue pendant près de 100 ans.⁷

Le développement du port de Port-Vendres avec la création de la ligne de fer Narbonne-Cerbère entrainera le déclin du Port Barcarès. Le déplacement du lit de l'Agly et son éloignement du village renforcera ce déclin. L'activité se concentrera désormais sur la pêche en mer et l'étang. Une dizaine de cabanes de pêcheurs seront bâties sur le site « Cap de Front ». Suite à leur démantèlement dans les années 60 (issu d'un nouveau découpage du domaine public-maritime), une seule cabane survivra et sera protégée au titre des monuments historiques.

⁷ Site officiel de la ville du Barcarès : www.lebarcares.fr/vivre-au-barcares/lhistoire-du-barcares/

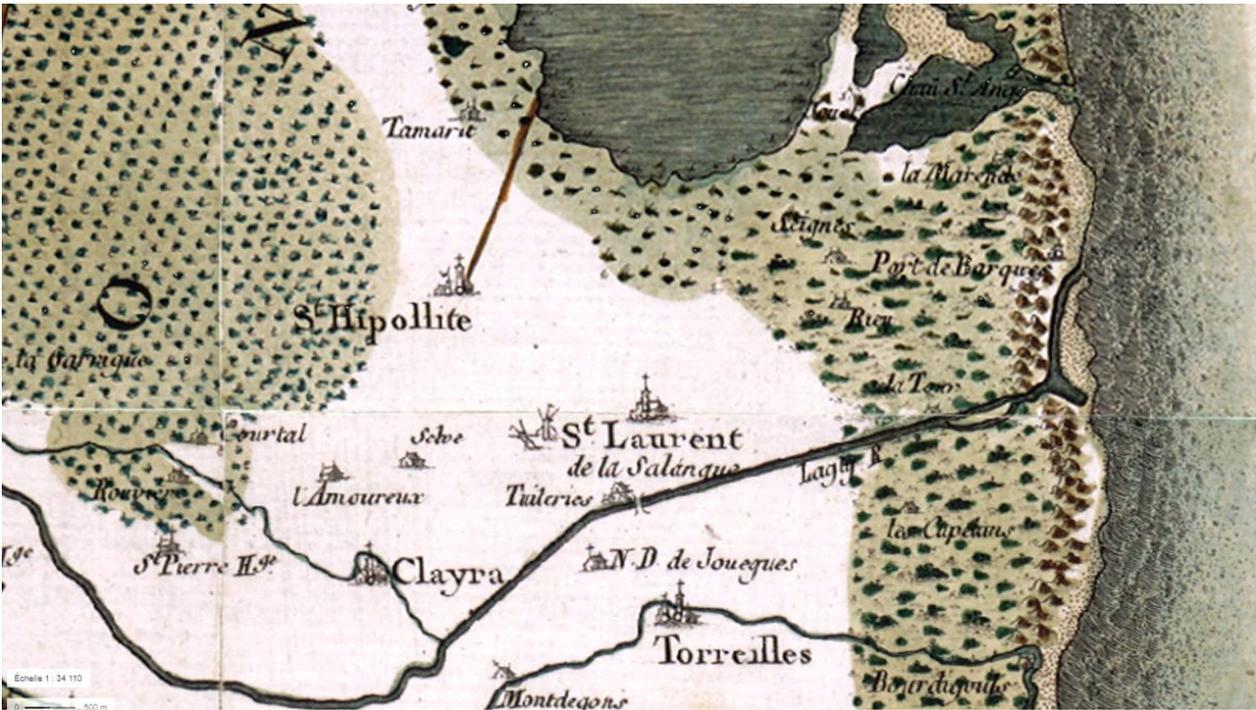


Figure 79 : Carte Cassini XVIIIème siècle, avec localisation de Saint Laurent-de-la-Salanque et le port des Barques (Géoportail.fr)

Le littoral était aussi le siège d'activités agricoles avec quelques **mas viticoles** encore visibles entre mer et étang. On observe par exemple au Barcarès, la présence de mas viticoles dès la fin du XIXe siècle : le Mas de la Grèle ou le Mas de l'Ille situés sur le Lido. Le premier est resté assez préservé d'un point de vue architectural protégé par son écran arboré et tous deux se trouvent aujourd'hui noyés dans le développement urbain de la deuxième moitié du XXe siècle.



Figure 80 : De gauche à droite : Mas de la Grèle, (carte de l'état-major 1820-1860, ©Géoportail) / Mas de la Grèle au nord et de l'Ille au sud (photo aérienne 1950-1960, © Remonterletemps.ign.fr)



Figure 81 : Mas de la Grèle et Mas de l'Ille, (AURCA)

L'économie du littoral

Ce sera vers la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle que le littoral, notamment Canet-en-Roussillon et Le Barcarès, développera son caractère de villégiature, impulsé par l'assèchement massif des marais et le développement des transports : la création de la ligne ferroviaire Narbonne-Port-Bou (1858-1878), la ligne de tramway Perpignan-Canet en 1900 (fermée en 1954) et le chemin de fer entre Perpignan-Barcarès en 1910 (le « Mata Burro »).

Les quartiers des pêcheurs se densifient et les cabanes deviennent progressivement des maisons en dur. Les chalets et maisons bourgeoises se multiplient, accompagnées par l'apparition des commerces et services (épiceries, boulangeries, coiffeurs, tabac, hôtels, restaurants...) et des premiers équipements, tel le Casino municipal à Canet plage.

Canet-en-Roussillon reçoit le statut de « **ville balnéaire** » en 1909 et accélère le processus urbain.

Certains « cabanons » et chalets à l'origine des stations balnéaires sont encore aujourd'hui conservés et participent à l'image identitaire de ces villages.



Figure 82 : Anciennes cartes postales de Canet-en-Roussillon : à gauche le tramway (1926) et le Casino municipal (vers 1940) à droite (Sources : AMTUIR et IFM)



Figure 83 : Chalets balnéaires à Canet-en-Roussillon (canetoises et maisons bourgeoises) et façades avec galeries au Barcarès (AURCA)



Figure 84 : Village du Barcarès autour de l'église paroissiale de l'Assomption, qui date du milieu du XIXème siècle (Source : « Mémoires du Barcarès des années 20 aux années 60 ») .

B4. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DU XXÈME SIÈCLE : DES NOUVELLES FORMES URBAINES EN RUPTURE AVEC LE PASSÉ

- Un héritage patrimonial intégré aux nouveaux espaces publics

Le démantèlement des fortifications opéré entre la fin du XIXe siècle et début du XXe siècle a permis de libérer de nouveaux espaces publics et d'intégrer les quelques vestiges qui ont été conservés : portes fortifiées marquant « l'entrée » aux noyaux anciens, édifices religieux ou défensifs rappelant l'histoire du territoire... À Perpignan, on peut citer la porte du Castillet ainsi que les remparts des jardins Saint-Jacques supportant de nombreux édifices religieux : église Saint-Jacques, couvent des Minimes, etc.



Figure 85 : Porte Notre Dame sous le Castillet (à gauche) et Campo Santo (à droite), Perpignan (AURCA)

Dans les villages autour de Perpignan, le même phénomène est constaté avec la conservation de quelques éléments remarquables, comme la porte Notre Dame à Saint-Estève ou la porte fortifiée du Revellí à Pézilla-la-Rivière, ainsi que les cinq portes romaines de Baixas. La plupart de ces éléments bâti sont protégés au titre des monuments historiques ou par d'autres outils de protection tels que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à Perpignan ou l'ancienne AVAP de Baixas transformée maintenant en « Site remarquable » (cf. partie « Un patrimoine bâti reconnu »),



Figure 86 : De gauche à droite : porte Notre Dame à Saint-Estève, porte du Revellí à Pézilla-la-Rivière, porte à Baixas, tour de l'horloge sur l'emplacement d'une ancienne porte d'enceinte à Rivesaltes (AURCA)

Ces nouveaux espaces interstitiels ont permis de développement des nouvelles fonctions, de nouveaux lieux de sociabilité : les rues ou **carrerons**, les **lavoirs ou fontaines** et les **places**. Une des premières fonctions des places a été la tenue des marchés et autour de ceux-ci sont venus s'installer divers ateliers d'artisans. Des démolitions d'anciennes maisons ont même eu lieu pour agrandir ces places, comme c'est le cas à Baixas en 1350.⁸

Entre les habitations et le mur d'enceinte, on trouvait parfois des **jardins**, des zones maraîchères (les **horts**), des vergers et parfois des bergeries (**cortals**), localisés souvent près des rivières, sur des terres irriguées. De nombreux **canaux ou agouilles** ont été aménagés afin d'irriguer les **horts** situés à l'extérieur des murailles et certains traversaient aussi les villages pour alimenter des moulins (cf. partie « Nature en ville, L'eau en ville »). Certaines villes conservent encore une partie de ces canaux découverts en milieu urbain, mais dans nombreux villages cet élément a été effacé du centre historique (ancienne **cellera**).

Sur certaines communes comme Saint-Estève, Toulouges, Canohès, Villeneuve de la Rivière ou Perpignan...l'eau est mise en scène. Une partie des canaux ou ruisseaux sont laissés découverts en milieu urbain ou périurbain. La présence de l'eau, que ce soit par l'ouverture totale ou partielle des canaux ou par le réaménagement des berges, permet de mettre en lumière et de valoriser les tissus anciens et leur architecture, mais aussi d'apporter de la qualité aux nouveaux quartiers émergeant en continuité urbaine.

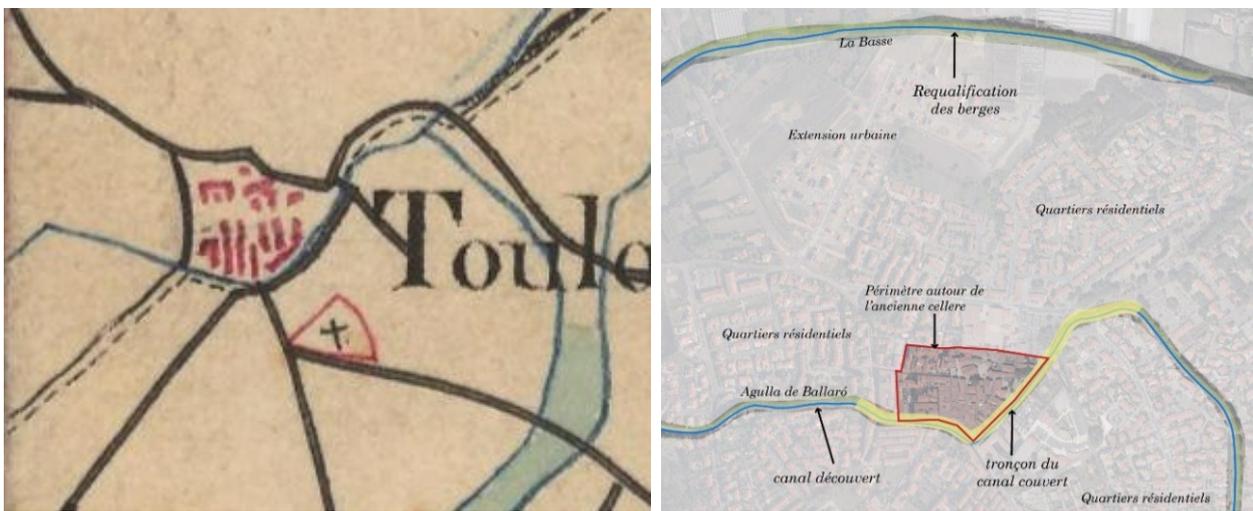


Figure 87 : Toulouges : Carte de l'état-major (1820-1866) à gauche, et photo aérienne actuelle à droite (AURCA)



Figure 88 : Saint Estève : Carte de l'état-major (1820-1866) à gauche, et photo aérienne actuelle à droite (AURCA)

⁸ « La nécessité d'agrandir la place se fait sentir à Baixas en 1350, où la communauté villageoise achète une maison au curé pour la détruire à cette fin ». Extrait de l'ouvrage « Les celleres et la naissance du village en Roussillon (Xe-XV^e siècles) », écrit par Aymat CATAFAU, édité par Presses Universitaires de Perpignan en 1998.



Figure 89 : Le canal de Perpignan accompagne le circuit vert intercommunale et apporte de la qualité aux nouveaux quartiers en continuité de la ville de Canohès (AURCA)

La restructuration des centres permet aujourd'hui de mettre en valeur le patrimoine bâti identitaire et les espaces publics existants des divers cœurs de villes et villages, et de leurs premières extensions urbaines.

La restauration des centres-villes et villages constitue par ailleurs un enjeu essentiel afin d'éviter leur abandon au profit des périphéries.

En même temps, la popularisation de la voiture accompagnée des évolutions des modes de vie, a renforcé certains choix de rénovation urbaine. L'évolution des déplacements se reflète dans l'aménagement de l'espace public, avec des résultats parfois peu qualitatifs ou négatifs : une augmentation de la largeur de la chaussée, un changement de fonction de certaines places pour du stationnement, la disparition d'arbres centenaires, la destruction de certains îlots sans réflexion d'ensemble...

• L'architecture de la petite industrie du XIXème siècle et des caves coopératives au XXème siècle

L'arrivée du chemin de fer vers la 1^{ère} moitié du XIXème siècle est un accélérateur pour le développement urbain, notamment à Perpignan.

La principale activité économique du territoire ayant toujours été l'agriculture, et notamment la viticulture, l'industrie s'est peu développée. On peut citer néanmoins la célèbre usine à papier de cigarettes JOB ouverte en 1838 à Perpignan dont la création a été influencée par la proximité avec la Catalogne-Sud et l'introduction du tabac par les soldats de l'armée française fin XVIIIème.

L'activité de façonnage (création du papier) s'est répandue à partir de 1859 sur d'autres communes environnantes dont Pia, Rivesaltes, mais aussi dans la vallée de la Têt.



Figure 90 : Hôtel Pams, ancienne manufacture JOB à Perpignan (crédits Laurent Besson photographe)

Suite aux ravages du parasite du phylloxéra, la région a subi le déclin de la production de raisin et de la qualité du vin. La crise viticole du début du XX^{ème} siècle a encouragé la naissance des syndicats agricoles et la création des **caves coopératives** ayant comme objectif particulier d'améliorer la qualité du vin.

La première cave coopérative créée dans les Pyrénées-Orientales est celle de Bompas en 1907. Le bâtiment principal de la cave est terminé en 1910. Les nouvelles cuves sont en béton armé et la distribution de la vendange se fait par wagonnets sur rails.

La majorité des caves coopératives vont néanmoins être construites durant la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle, et sont généralement conçues par des architectes. Bien que le langage stylistique varie légèrement entre les caves, on retrouve un style architectural caractéristique des constructions de chais, notamment par la généralisation de l'usage du béton armé qui rend complexe leur changement d'usage.

Les caves Byrrh, dont la première est située à Thuir durant la 2^{ème} moitié du XIX^{ème} siècle, suivent un fort succès au XX^{ème} siècle. La cave de Thuir au style art-déco fait partie du patrimoine industriel historique communal et est ouverte au public. D'autres caves « Byrrh » ont été construites à Estagel ou Tautavel mais sont moins intéressantes sur le plan architectural.

La cave coopérative de Bélesta fondée en 1925 est l'un des rares cas de rénovation. Suite à sa désaffectation, elle a laissé place à la création d'un hôtel de luxe : le Domaine Riberach dont certaines cuves font office de chambres et la charpente signée Eiffel est conservée et accueille un restaurant...

Par leur architecture si particulière, mais aussi leur caractère culturel, historique et scientifique, ces bâtiments d'un nombre important dans la région, font aussi partie du patrimoine du XX^{ème} siècle. Un travail de recensement et d'inventaire a été réalisé par la DRAC⁹ (cf. partie « Architecture contemporaine remarquable »).



Figure 91 : De gauche à droite : cave coopérative de Bompas et structure en béton armé de la cave de Montner (AURCA)



Figure 92 : Ancienne cave coopérative Byrrh à Rivesaltes (labélisée patrimoine du XX^{ème} siècle) (AURCA)

⁹« Caves coopératives en Languedoc-Roussillon »



Figure 93 : Cave Byrrh de Thuir (Source : overblog) / Domaine Bélesta, rénovation de l'ancienne cave coopérative (Source des images de gauche à droite : site du Domaine et le site « petits voyageurs.fr »)

• La verticalité urbaine de Perpignan, une densité qui modifie l'espace public et le cadre de vie

La plaine roussillonnaise a été impactée par un phénomène d'exode rural dès la fin du XIX^{ème} siècle, intensifié au XX^{ème} siècle par les pertes humaines des grandes guerres et le déclin industriel minier et de certaines industries dans la vallée du Tech.

Dans les années soixante, l'armature urbaine de la plaine était encore dominée par Perpignan, qui comptait alors 80 000 habitants, contre 5 000 dans les bourgs ruraux de Rivesaltes et Ille-sur-Têt. Les besoins importants en logements générés par les guerres ont donné naissance à de nouvelles opérations d'habitat collectif érigées dans les moyennes et grandes villes. Perpignan a vu ainsi se développer, dès les années 30, les « Habitations Bon Marché » dans les quartiers de Saint-Jacques et de Saint-Louis, la « Ville Nouvelle » du Moulin à Vent dans les années 60 et les « Habitations à Loyer Modéré » dans les années 70 (principalement sous forme de grands ensembles dans le quartier du Vernet).

Ces nouveaux quartiers se sont caractérisés par des formes urbaines en rupture avec le tissu ancien. D'une densité assez importante (environ 100 log/ha contre 300 log/ha en centre ancien), les nouveaux quartiers ont modifié le rapport entre la voirie, les espaces publics et l'espace bâti (cf. images ci-dessous).



Figure 94 : Comparatif d'un hectare des différents tissus urbains à Perpignan, de gauche à droite : centre ancien / HBM Pont Rouge / HBM Saint-Jacques (années 30) (AURCA)

La verticalité de ces quartiers a permis de libérer de l'espace en rez-de-chaussée, générant de nouveaux espaces publics peu présents dans la ville médiévale. Mais construits à l'aube « du tout automobile », ces espaces ont été fortement impactés par le réseau viarie et les aires de stationnement, provoquant des difficultés d'appropriation par les piétons et les habitants.

Par ailleurs, la localisation souvent périphérique de ces opérations a favorisé l'augmentation des déplacements motorisés et a engendré une modification de l'image des villes, notamment depuis ses abords.



Figure 95 : Comparatif d'un hectare des tissus urbains à Perpignan, de gauche à droite : centre ancien / la ville nouvelle du Moulin à Vent / les HLM Tours Barande (années 60) (AURCA)

D'autres opérations d'habitat ont eu lieu dans les années 50 à Perpignan tels que les opérations « Castors », sous forme de maisons individuelles mitoyennes avec jardin, et caractérisées par un découpage parcellaire très ramassé. Ces opérations représentent encore aujourd'hui des exemples intéressants en termes de forme urbaine, de densité et d'architecture. Avec une occupation au sol similaire à celle des opérations HLM, elles proposent une densité moins importante de l'ordre de 25 log/ha (contre 100 log/ha dans les grands immeubles de logements collectifs).

La place dédiée à la voiture (circulation et stationnement) est réduite et l'espace de transition entre habitations et espace public est aménagé par une bande jardinée (privée).



Figure 96 : Comparatif d'un hectare de tissu urbain à Perpignan, de gauche à droite : HBM Pont Rouge, quartier Saint-Louis (1963) / Cité des castors (années 50) (AURCA)

À l'opposé des opérations de collectifs et des Castors, des lotissements pavillonnaires se sont déployés dès les années 60 sur d'anciennes zones naturelles ou agricoles, sur tout le territoire du SCOT Plaine du Roussillon et très fortement sur les communes de la 1^{ère} couronne de Perpignan telles que Saint-Estève ou Cabestany.

- **Le développement diffus de la 1ère et 2ème couronne urbaine et son impact en termes paysager et de cadre de vie**

L'explosion du phénomène de périurbanisation au cours des années 70 et 80 a abouti à une densification très importante de la première couronne. En 2017 la première couronne du territoire du SCOT (sans inclure la ville de Perpignan) comptait 210 000 habitants, soit 1 habitant sur 2 (57 %) sur la plaine du Roussillon.

De la même manière que les opérations de collectifs, les lotissements de maisons individuelles (accolées ou isolées à la parcelle) ont aussi rompu avec le tissu urbain traditionnel très dense. Ces nouvelles formes urbaines ont proposé des densités faibles à très faibles, avec des maisons isolées au milieu de la parcelle et organisées sur un réseau de voirie très large. Cette configuration a favorisé des espaces privés plus vastes et négligé la place du piéton et la qualité paysagère des espaces publics, générant des ambiances peu accueillantes et relativement monotones.

Cette forme urbaine a eu un impact non seulement sur le paysage, mais aussi sur le cadre de vie et les comportements sociaux.

L'architecture a suivi une tendance de banalisation propre à la standardisation des matériaux et modes constructifs, produisant ainsi une scission avec les formes bâties traditionnelles. De même que la richesse architecturale du modernisme explorée dans les années 30 et 40 semble avoir disparue.

Le manque de références architecturales identitaires, renforcé par la consommation excessive d'espace de ce type d'opération remet en question ce mode d'urbanisation et l'identité des paysages catalans.



Figure 97 : L'exemple de Cabestany : évolution de la tache urbaine autour du centre et les différentes formes urbaines des tissus (AURCA)

Sur les communes les plus rurales des coteaux viticoles, du Ribéral ou du Bas-Conflent, ce développement urbain diffus est apparu plus tardivement vers les années 80, voire 90. Des opérations de lotissement de type pavillonnaire sur des grandes parcelles ont investi certains piémonts ou terrasses viticoles, sur les Aspres ou les coteaux viticoles de l'Agly et de Fenouillèdes... Le végétal est souvent très présent dans ces nouveaux quartiers, ce qui facilite en partie leur intégration dans le paysage. Néanmoins leur développement extensif interroge sur l'impact des zones naturelles et agricoles. Par ailleurs, leur configuration avec une localisation parfois en discontinuité du village ou des hameaux anciens, réduit les relations de voisinage et de partage social...

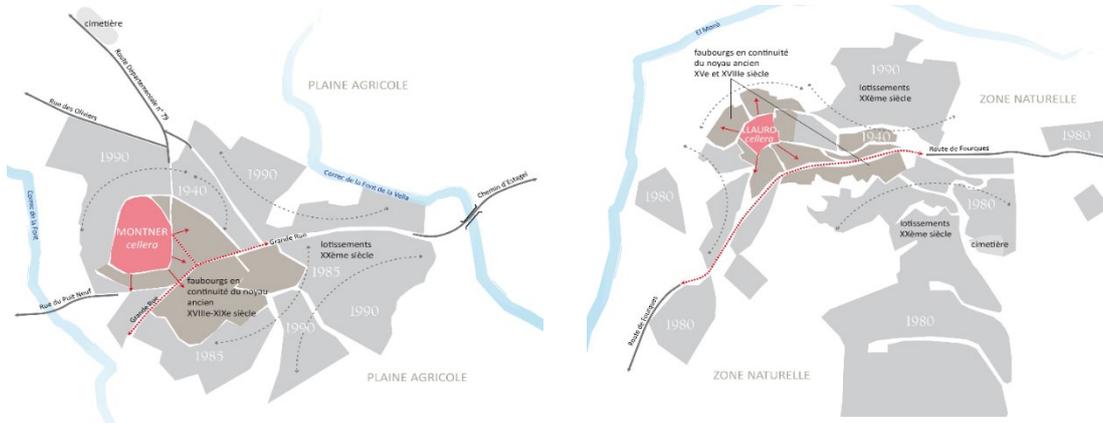


Figure 98 : Les extensions diffuses du XXème siècle. Montner à gauche et Llauro à droite (AURCA)

• Le développement des stations balnéaires au XXème siècle et leur transformation en villes balnéaires au XXIème siècle

Les premiers lotissements ont été créés dès les années 30 impulsés par la loi de 1936 qui instaurait les congés payés pour les salariés. Mais ce sont les années 60 et 70 qui ont marqué un tournant sur la côte roussillonnaise avec l'impulsion de la « mission Racine¹⁰ » et la création de villages de vacances destinés au développement du tourisme de masse. Le développement du réseau viaire, avec notamment la création de l'autoroute A9 dite « La Catalane » qui arrive à Perpignan en 1974, renforce ce phénomène.

Bien que seule la commune du Barcarès ait bénéficié du plan « Racine », pour développer le port et les résidences touristiques environnantes, toute la côte roussillonnaise a été concernée par l'aménagement du littoral particulièrement à Canet-en-Roussillon et Saint-Cyprien, mais également à Sainte-Marie et Torreilles, reliées par la route « interplages » (RD81).



Figure 99 : L'îlot Muchir à gauche et la Villa Muchir entre deux immeubles sur le front de mer de Canet (AURCA)

¹⁰ « Mission Interministérielle d'Aménagement Touristique du Littoral du Languedoc-Roussillon » a été créée en juin 1963

L'architecture balnéaire que l'on peut caractériser « de masse » s'est voulue à l'époque moderne et fonctionnelle, tombant souvent dans la banalisation stylistique par économie de moyens et par la vitesse d'exécution. Malgré tout, on compte certains exemples de qualité tels que les œuvres de l'architecte Muchir à Canet ou Candilis au Barcarès.

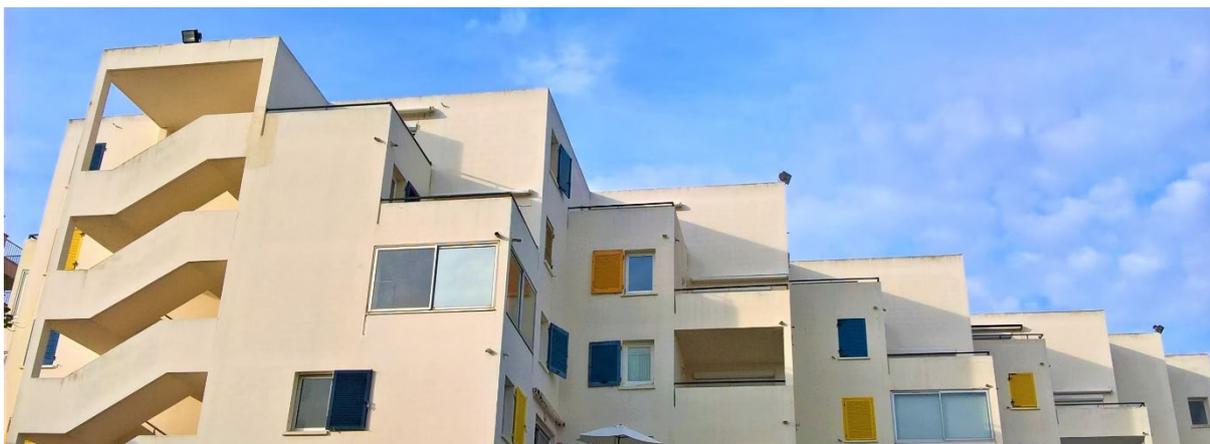


Figure 100 : Le Port et la résidence Estany de l'architecte Candilis, au Barcarès (bâtiment labellisé « Architecture contemporaine remarquable) (AURCA)

La facilitation d'accès à ces nouveaux espaces a provoqué une artificialisation massive du front de mer par la création d'un réseau viaire dense et des parkings. Les aménagements piétons sont peu adaptés au climat local et aux usages actuels et méritent d'être renouvelés. Des réflexions sont actuellement en cours, notamment en matière d'aménagement qualitatif et résilient de l'espace public et de valorisation patrimoniale.

À Torréilles, jouxtant donc l'un des derniers sites naturels du Languedoc-Roussillon, on trouve Le Bourdigou (propriété du Conservatoire du Littoral) et le « Village des Sables », qui a émergé avec 640 maisons rondes en bord de mer dans les années 70. La création du camping « Les Dunes » situé au nord de cet ensemble original, a complété l'offre touristique. L'aménagement aurait dû comporter des commerces, un port de plaisance et d'autres animations. L'absence de certains équipements a donné place à une artificialisation « maîtrisée », contenue et intégrée au site une fois que la végétation du milieu dunaire a repris sa place. Actuellement, le caractère naturel de la commune est prisé touristiquement et représente une offre différente à celle des autres villes littorales.



Figure 101 : Le village des sables en construction à gauche / A droite : le village conquis par la végétation dunaire (Source : torreillesvacances.free.fr/histoire_VdS)

La création des campings a suivi la logique de développement balnéaire de l'époque, conquérant des emprises importantes sur le front de mer. Ils se sont implantés en continuité des ports ou des quartiers de lotissements existants, suivant une structure sous forme « circulaire » ou « en bandes », similaire à celle des lotissements voisins. Leur emprise conséquente et leurs limites sont bien matérialisées par des bordures fermées : murs pleins, clôtures métalliques, haies... Cette fermeture spatiale se traduit par une diminution de l'accès du public en bord de mer et un impact paysager relatif qui est à améliorer dans certains cas : traitement végétalisé des abords sur l'espace public, amélioration des entrées, notamment par la sécurisation piétonne, la végétalisation interne, le traitement qualitatif des voiries interne, etc. (cf. partie « Tourisme, paysage et patrimoine »).



Figure 102 : Formes urbaines des campings (de gauche à droite) : Torreilles (1-2), Saint Laurent-de-la-Salanque et Canet-en-Roussillon (AURCA)

Depuis une vingtaine d’années, les communes littorales connaissent une attraction renforcée donnant lieu à un phénomène de résidentialisation, avec un habitat permanent qui tend à se développer. Le parc de logements et les équipements ne sont pas encore adaptés et méritent d’être réhabilités et renforcés. Certaines communes comme Canet-en-Roussillon, Le Barcarès ou Sainte-Marie-la-Mer ont mis en place des réflexions stratégiques afin de s’adapter à cette tendance et accueillir au mieux les nouveaux habitants tout au long de l’année.

• **L’émergence d’un urbanisme durable et de proximité, privilégiant le cadre de vie et la qualité paysagère**

La prise de conscience du changement climatique et sa traduction dans les politiques urbaines (Grenelle, loi ALUR, etc.), induit depuis une dizaine d’années une modification des formes urbaines sur le territoire, en faveur d’une meilleure intégration environnementale, sociale, fonctionnelle et paysagère.

L’intégration dans les documents d’urbanisme d’outils tels que les Chartes des espaces publics (celle de Perpignan a été réalisée en 2010) ou les Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP), ont vocation à maîtriser et conduire de manière équilibrée et qualitative, l’urbanisation des zones d’extension urbaine ou de réhabilitation des centres anciens et quartiers existants.

Qu’il s’agisse de la plaine roussillonnaise, du littoral ou des contreforts, les communes investissent déjà depuis longtemps dans leurs quartiers afin d’améliorer leur qualité paysagère, leur convivialité, ainsi que leur sécurité.

Les appels à projet actuels tels que « Bourg Centre », « Friches urbaines » ou le Label « Écoquartiers » sont autant d’outils permettant d’améliorer la qualité des quartiers et des villages. Ils viennent compléter les réflexions prospectives conduites par les communes. Cela se traduit fortement par l’aménagement qualitatif des espaces publics : la création de cheminements doux, la connexion interquartiers (notamment avec le noyau ancien et les équipements et services), la végétalisation des aires de stationnement et des trottoirs, la sécurisation par un traitement différencié selon les usages (revêtements, plots, barrières), l’intégration d’un mobilier urbain adapté (bancs, luminaires avec panneaux solaires, poubelles enterrées, etc.), etc.

Les nouveaux quartiers d’habitat intègrent déjà ces principes dès la naissance du projet et visent à réduire la consommation d’espace tout en assurant une mixité sociale et d’usages, dans un souci de qualité paysagère et du cadre de vie.



Figure 103 : De gauche à droite : Bassin de rétention paysager à Peyrestortes / Espace public dans le nouveau quartier El Crusat à Canohès (AURCA)



Figure 104 : De gauche à droite : végétalisation au pied des façades du Quartier Saint-Pierre à Perpignan / Traitement paysager et sécurisé de l'espace public du nouveau quartier « L'Era » en entrée de ville à Saint-Nazaire (AURCA)



Figure 105 : Diagnostic et intentions d'un axe structurant, de la Charte des espaces publics de Perpignan (Source : ville de Perpignan)

Le patrimoine ancien fait aussi partie de nombreux programmes de réhabilitation et de rénovation constructive et sociale.

Les différents documents d'urbanisme peuvent permettre et encourager la mise en œuvre d'une architecture bioclimatique, la rénovation thermique du parc ancien dans le respect de l'architecture d'origine, la bonne intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables...pour mieux faire face au changement climatique, tant en milieu urbain que rural. Mais aussi permettre l'intégration de nouveaux espaces de vie, notamment extérieurs, afin de mieux répondre aux souhaits des modes de vie actuels : intégration de terrasses sous forme de toit plat ou bien « en crevée de toiture » dans le parc ancien, pièce supplémentaire en rehaussement du bâti existant, etc.

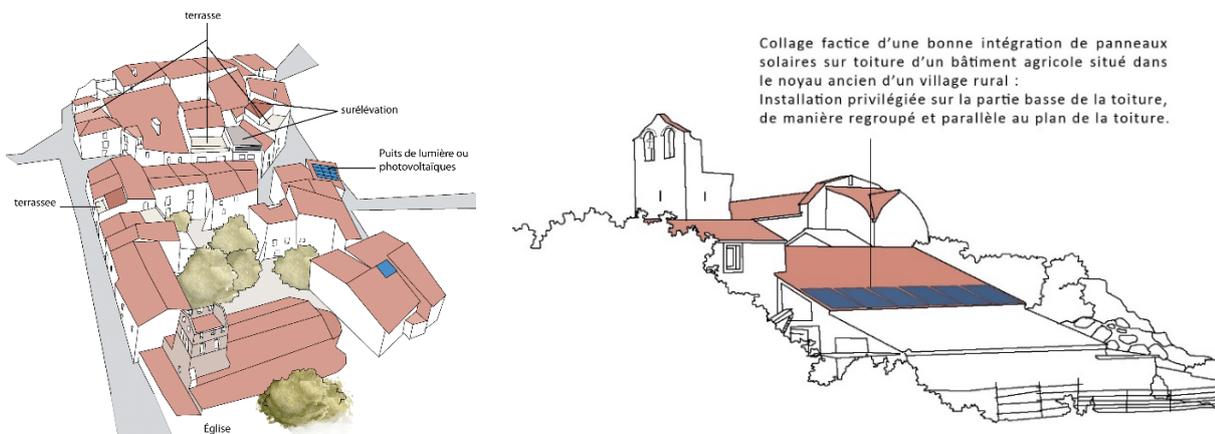


Figure 106 : De gauche à droite : Exemple de rénovation architecturale dans une « cellera » du territoire (Saint-Estève) / Simulation d'un exemple de bonne intégration des dispositifs de production d'énergie solaire sur toit d'un bâtiment agricole en centre ancien (Tordères) (AURCA)

Dans le territoire du SCOT, c'est tout particulièrement la ville de Perpignan et son agglomération, qui se sont engagés depuis des années dans un programme de réhabilitation et de rénovation du parc social existant, tant dans le centre ancien que dans les quartiers périphériques. Il s'agit d'une politique stratégique de rénovation globale et non plus d'interventions ponctuelles ou « chirurgicales ».

La reconquête du centre ancien est engagée notamment avec les PNRU¹¹ et des OPAH RU¹².

À Rivesaltes, une OPAH a été engagée en 2009 sur les quartiers les plus dégradés, notamment dans le centre.

Par ailleurs, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été lancé dans l'ensemble de PMM afin d'améliorer les conditions d'habitabilité du parc de logements de **l'ensemble du territoire communautaire**.

À Perpignan, notamment sept quartiers situés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) ont fait l'objet de projets de rénovation urbaine dans le cadre de la convention signée entre la ville et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), ainsi qu'avec d'autres partenaires : l'État, des bailleurs sociaux, etc.

Les projets de rénovation urbaine se basent sur un objectif de requalification et de valorisation de ces quartiers, avec la volonté de mieux les intégrer à la ville par l'amélioration architecturale, urbaine et paysagère, économique et sociale.

Pour atteindre ces objectifs, les interventions urbaines agissent sur :

- L'amélioration de l'espace public : réaménagement des places, intégration d'un marché, création de jardins familiaux, l'amélioration des connexions interquartiers... ;
- La modification de la forme urbaine, vers des échelles plus « humaines » et moins impactantes : démolition des grands bâtiments et remplacement par la construction des petits collectifs ou de maisons mitoyennes... ;
- La création d'équipements sociaux ou associatifs, d'équipements structurants, de commerces de proximité, etc.

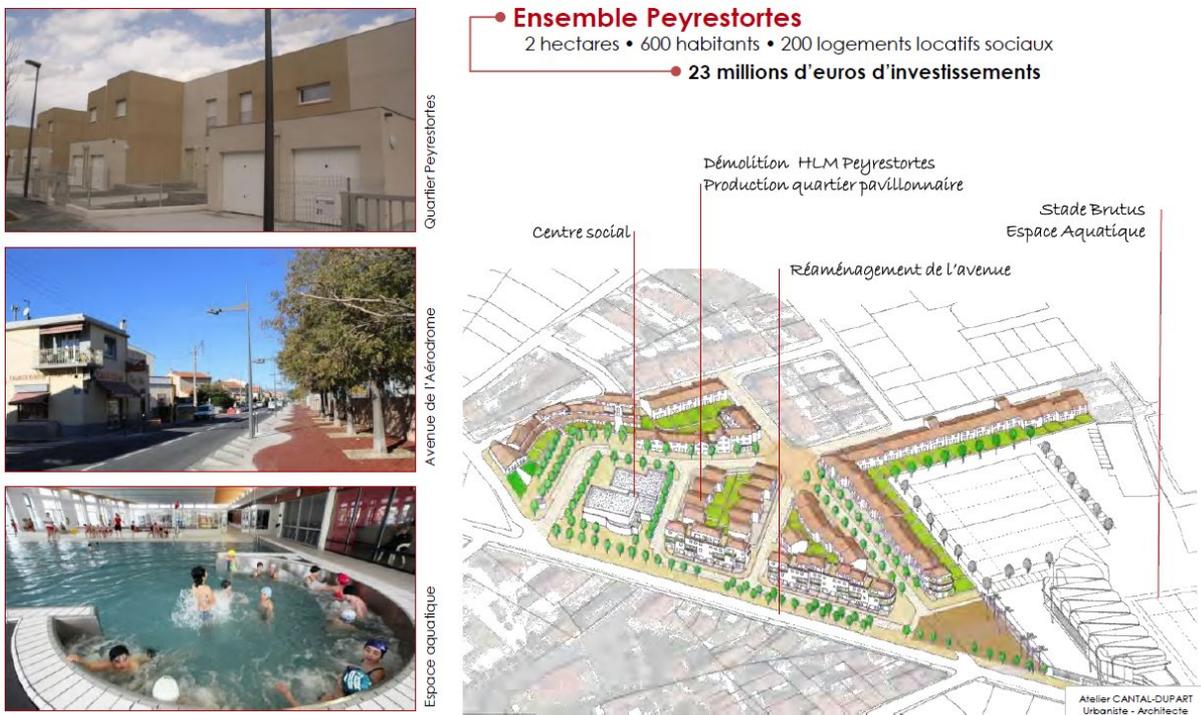


Figure 107 : Projet de réhabilitation du quartier « Ensemble Peyrestortes » à Perpignan (Atelier Cantal-Dupart)

¹¹ Programme National de Renouveau Urbain

¹² Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain



Figure 108 : Figure 109 : Rénovation de l'Ensemble HLM « Peyrestortes » à Perpignan. « Le Projet Urbain et Social », 2014 (Source : Atelier Cantal Dupart)

Dans les communes littorales, on constate une émergence des réflexions stratégiques pour repenser leur évolution urbaine et s'adapter aux nouveaux défis environnementaux mais aussi au phénomène de résidentialisation qui s'opère depuis une vingtaine d'années.

Des opérations de requalification des stations balnéaires sont en cours : « cœur de station » à Torréilles ; le projet « Ila Catala » d'aménagement et de requalification urbaine du port du Barcarès ; le projet de requalification du port de Saint-Cyprien ; la réflexion stratégique de « Canet 2040 » et le réaménagement de l'avant-port et du front de mer de cette dernière.

À Torréilles, le projet de cœur de station vise à compléter l'offre en équipements de la ville balnéaire et à faciliter l'accès à la mer en toute sécurité, mais aussi à reconquérir les espaces naturels du littoral, notamment avec une opération de désimperméabilisation et de restauration du système dunaire.



Figure 110 : Plan général indicatif du projet d'aménagement « cœur de station » réalisé par le bureau d'études B.E.G



Figure 111 : Images de la « rambla » à Torrelles Plage et du baladoir de Saint-Cyprien, récemment aménagés.(AURCA)

Le « projet d’extension et de requalification du port » du Barcarès (« lla Catala »), quant à lui, vise à développer une polarité touristique à l’échelle de la métropole et de la Région. Elle occupe un foncier déjà artificialisé et permet de terminer l’aménagement inachevé lors de la « mission Racine ». Avec des contraintes imposées par les nouvelles lois, notamment pour mieux s’adapter au changement climatique, ce projet intègre par exemple le risque de submersion marine (transparence des rez-de-chaussée pour mieux gérer les eaux de pluie, construction sur pilotis...), le réchauffement climatique (qualité et confort du bâti, production d’énergie...), gestion et matérialisation du stationnement, etc.



Figure 112 : Images de synthèse du projet : vue globale et bâtiments sur pilotis (Source : site officiel de la ville)

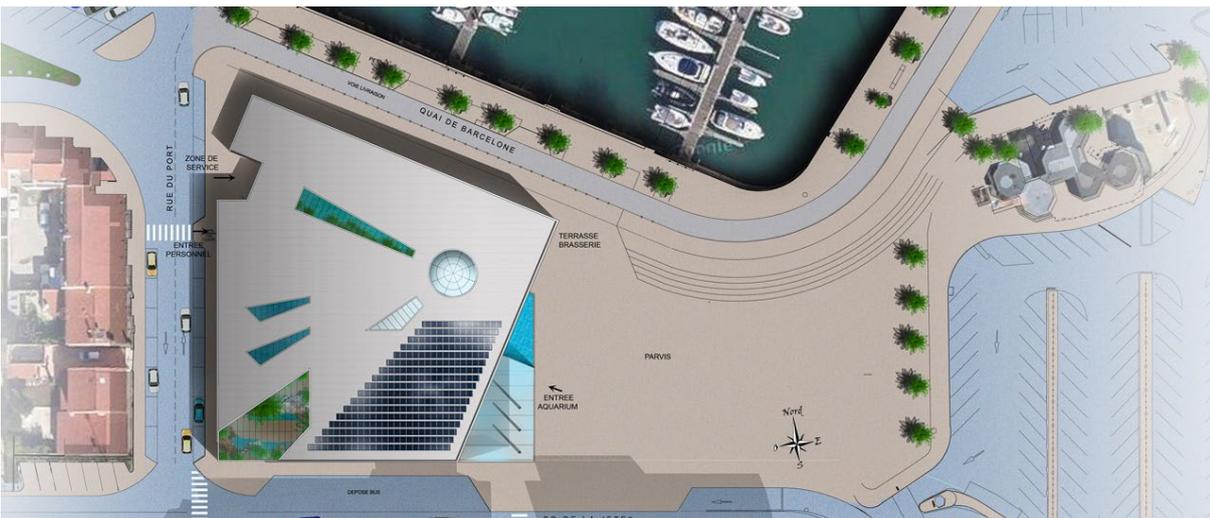


Figure 113 : Plan de masse du projet d’Aquarium de Canet-en-Roussillon (Ville de Canet-en-Roussillon)

B5. UN PATRIMOINE BÂTI RECONNU

Il existe localement un patrimoine bâti remarquable et en grande partie protégé. Certains outils de protection affectent l'utilisation des sols et limitent parfois le droit de propriété. Ces protections peuvent relever par exemple du classement ou de l'inscription au titre des monuments historiques et se matérialiser par des servitudes d'utilité publique destinées à préserver ce patrimoine et ses abords.

D'autres outils de préservation ont des conséquences plus légères en termes de prescriptions urbaines, tel que l'article L-151-19 du Code de l'urbanisme qui permet d'identifier dans les documents d'urbanisme, des éléments du bâti et du paysage qui comportent un caractère patrimonial et ne font pas l'objet d'autres classements.

L'objectif commun de ces protections est de préserver le caractère historique et culturel, mais aussi architectural et paysager, et de permettre l'intégration du patrimoine au développement urbain contemporain tout en conservant ses qualités identitaires.

• Patrimoine archéologique

L'archéologie dépend du livre V du Code du Patrimoine. Au titre de l'article R.510-1 du Code du Patrimoine, le patrimoine archéologique est défini comme étant « tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel ».

« Le préfet de région édicte les prescriptions archéologiques, délivre l'autorisation de fouilles et désigne le responsable scientifique de toute opération d'archéologie préventive. Il recueille l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique » (art. R.522-1 du Code du Patrimoine). De ce fait, nombre de projets d'aménagement doivent être réglementairement communiqués aux autorités compétentes (DRAC Régional ou UDAP), pour instruction et avis.

« La carte archéologique régionale (articles R.522-3 à R.522-6 du Code du Patrimoine) qui recense les sites portés à la connaissance du service compte à ce jour plus de 27 000 sites couvrant le dernier million d'années. La base de données correspondante (Patriarche) s'enrichit chaque année, notamment à la faveur des opérations de prospections soutenues par l'État et des programmes d'inventaire archéologique menés en partenariat avec les collectivités territoriales, [...] (DRAC Occitanie, Patrimoine et Architecture, Archéologie). »

Des bilans scientifiques régionaux (BSR) annuels sont disponibles en ligne. Ces publications réalisées par le Service Régional d'Archéologie (DRAC Occitanie), recensent annuellement toutes les opérations archéologiques effectuées dans la région. Le classement se fait par département et commune. La consultation des BSR permet de connaître les interventions faites ces 25 dernières années. Dans le territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon, on observe des interventions régulières et très nombreuses à Perpignan en lien avec de travaux de recherche, mais aussi des fouilles programmées sur des secteurs d'aménagement urbain sur différentes communes, tels qu'à Alénia ou Canet-en-Roussillon par exemple.

Le périmètre du SCOT de la Plaine du Roussillon recèle plus de mille sites archéologiques répartis sur la presque totalité du territoire (une seule commune n'est pas concernée). La commune de Perpignan concentre à elle seule 410 sites archéologiques ! Dans la vallée du Verdoube, par exemple, autour de Vingrau et Tautavel une soixantaine de sites archéologiques ont été recensés, dont la « Caune de l'Arago ». Tandis que Rodes est l'une des communes qui concentrent le nombre de sites archéologiques le plus élevé après Perpignan, avec 80 sites recensés. Peu de monuments mégalithiques (néolithique) ont été découverts sur le territoire. Un menhir ou un dolmen semble exister à Vingrau (vu par l'archéologue Jean Abelanet) sur le site Planal de la Coma del Llop.

Deux nécropoles ont été trouvées à Canet-en-Roussillon, l'une au Mas Bellevue recouverte par un lotissement, et la deuxième aux hospices recouverte par une route. Ces vestiges témoignent de l'occupation sédentaire sur le territoire vers -10 000 ans. Il existe également deux tombes wisigothiques (vers l'an 500 de notre ère) à Tautavel, actuellement conservées au Musée de la Préhistoire.





Figure 114 : Carte des monuments mégalithiques en Roussillon, site pyreneescatalanes.free.fr/Patrimoine

Pour certaines catégories de travaux et d'aménagement, le Code du Patrimoine prévoit que celles-ci fassent l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au Préfet de région afin qu'il évalue le risque d'atteinte au patrimoine archéologique. Il peut émettre, le cas échéant, un diagnostic et éventuellement des fouilles archéologiques. Les catégories concernées sont les suivantes : les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements soumis à étude d'impact, certains travaux d'affouillement soumis à déclaration préalable et les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques (livre V, article R. 523-4).

Par ailleurs, de nombreuses Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières précisées par arrêté préfectoral, ont été identifiées sur le territoire. Celles-ci concernent **les communes** : Alénya, Baixas, Bompas, Canet-en-Roussillon, Corbère, Corneilla-del-Vercol, Estagel, Ille-sur-Têt, Millas, Passa, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Ponteilla, Rivesaltes, Saint-Cyprien, Saint-Hippolyte, Sainte-Marie-la-Mer, Saint-Nazaire, Saleilles, Tautavel, Théza, Thuir, Trouillas, Villelongue-de-la-Salanque et Villeneuve-de-la-Raho.

Les ZPPA ne constituent pas une servitude d'urbanisme, mais elles permettent aux services de l'Etat d'identifier les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par des travaux publics ou privés. Le cas échéant, ils pourront formuler une prescription de diagnostic archéologique, de fouille archéologique ou d'indication de modification de la consistance du projet.

La transmission des dossiers doit être faite automatiquement à la DRAC (soit par les services instructeurs ou par les communes) qui doit les instruire. Le service archéologie de l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Orientales (UDAP66), peut aussi se saisir d'un dossier hors de ces périmètres ou sur des communes non dotées de ZPPA en fonction de la nature des travaux, de leur situation "particulière" ou des surfaces concernées.

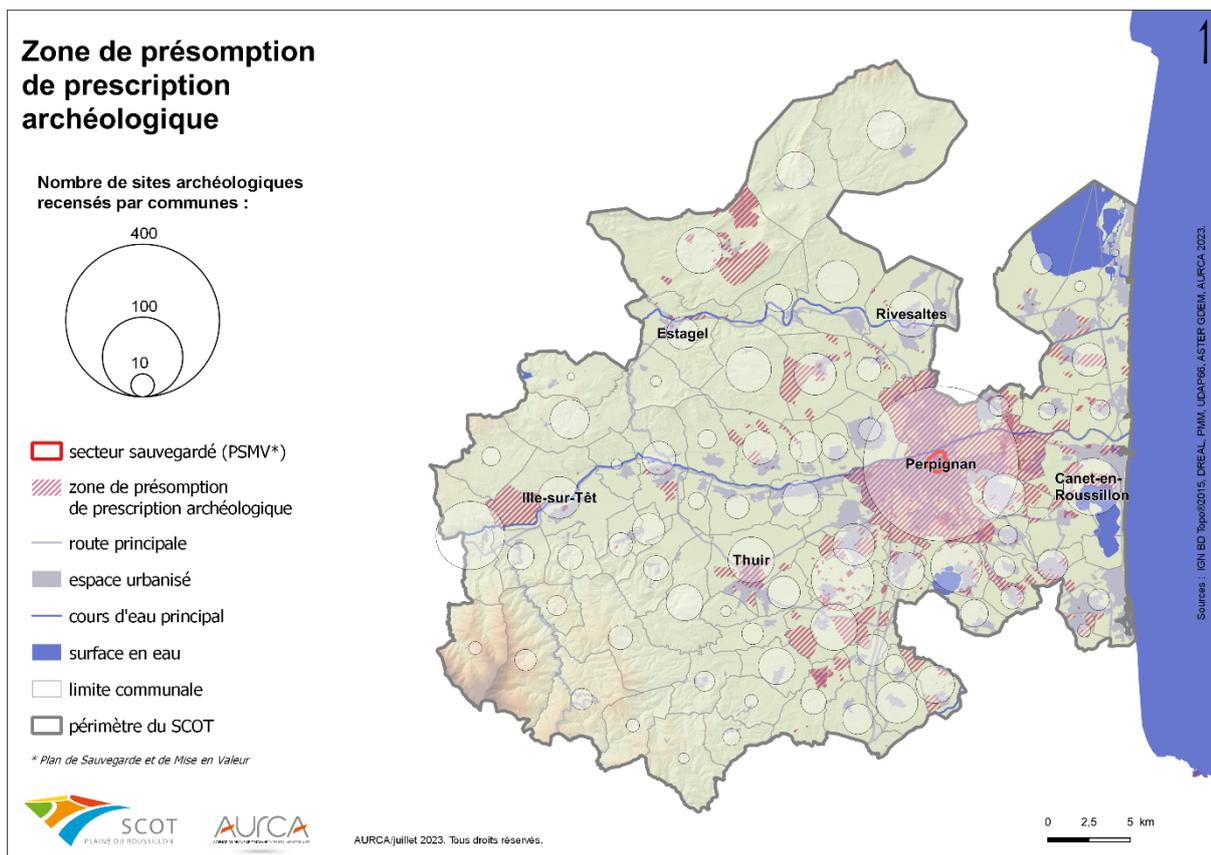


Figure 115 : Les zones de présomption de prescription archéologique (AURCA juillet 2023)

La commune de Perpignan est couverte dans sa totalité par une ZPPA composée par de nombreux sites archéologiques ayant des prescriptions diverses dont notamment le site antique de Ruscino où des fouilles archéologiques ont révélé les vestiges d'un forum et d'un village antique. Tandis que Baixas est couverte par 7 zones dont l'une occupe plus d'un quart de la commune en couvrant des occupations rurales protohistoriques. La commune de Tautavel quant à elle compte 8 zones identifiées dont la « Caune de l'Arago » où il a été découvert le célèbre « homme de Tautavel ».

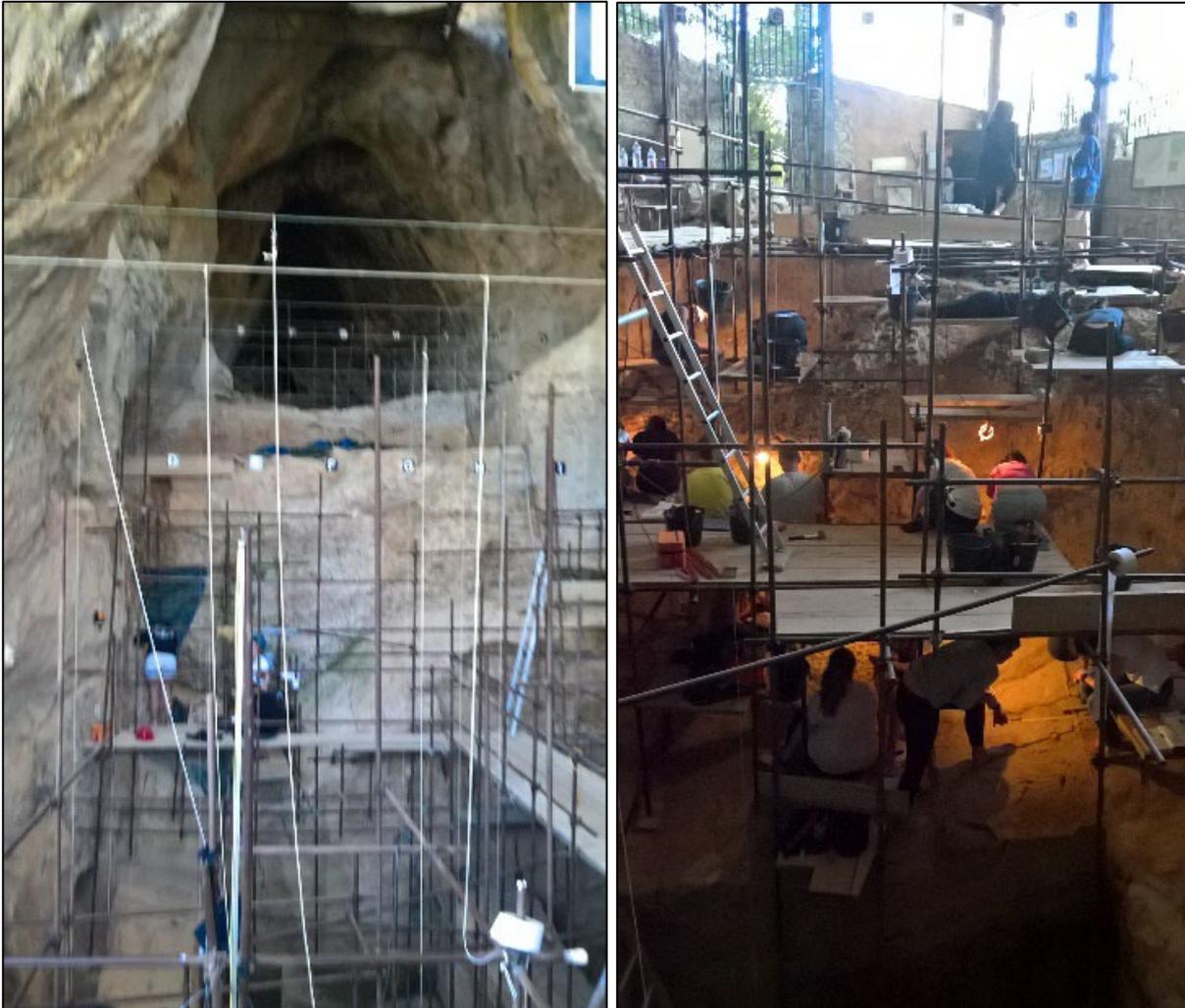
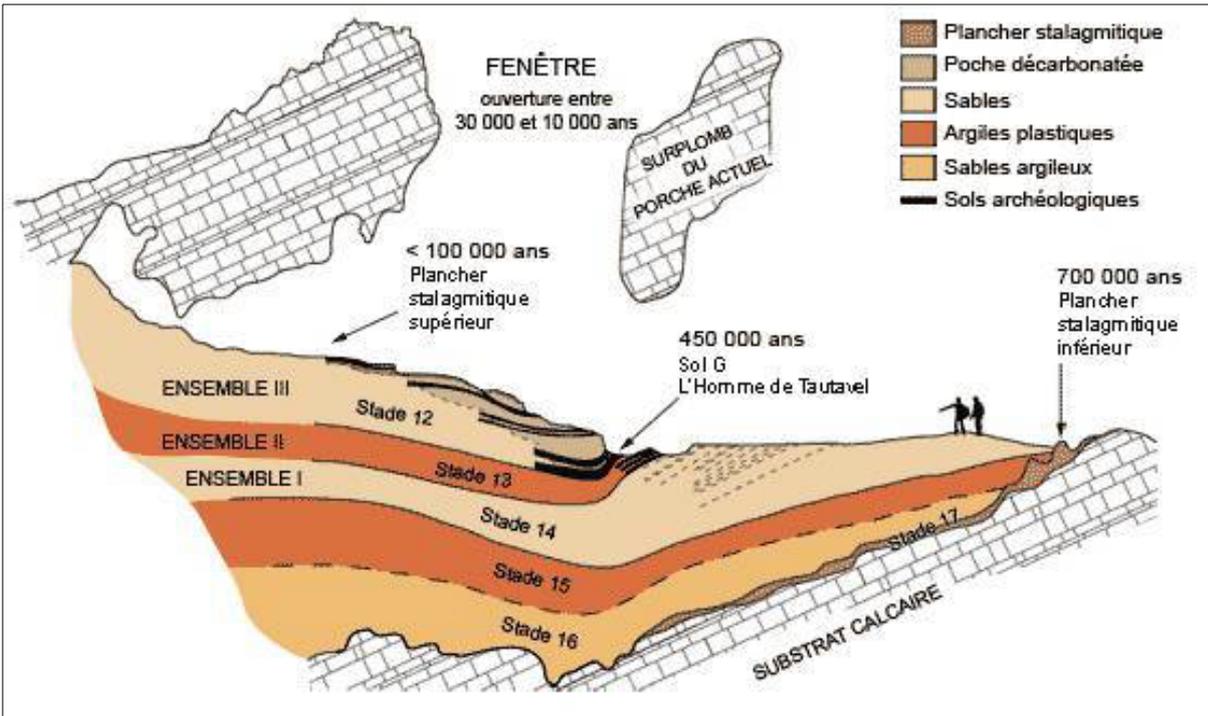


Figure 116 : Grotte de la Caune de l'Arago à Tautavel

• Sites classés et inscrits

Outre les protections spécifiques au patrimoine bâti, les sites classés et inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 (codifiée aux articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'environnement) participent largement à la préservation des paysages et du patrimoine bâti. Le classement d'un site entraîne une protection plus forte que l'inscription. Ces protections constituent la reconnaissance officielle de la qualité de ces sites, ainsi que la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. « Dans les sites classés et les zones de protection (selon le titre III de la loi), qui sont à priori inconstructibles, sauf très rares exceptions, les déclarations de travaux relèvent du préfet, sur avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les permis de construire ou de démolir relèvent de l'autorisation du Ministre chargé de l'environnement, après examen par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites CDNPS). Les aménagements peuvent être autorisés dans la mesure où ils s'intègrent harmonieusement au site. Les dossiers, instruits par les Directions de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement. »

Le territoire du SCOT Plaine du Roussillon abrite **7 sites classés et 15 sites inscrits**. Ces sites largement concentrés sur la sauvegarde du patrimoine bâti participent, pour certains d'entre eux à la protection de monuments naturels ou de larges espaces naturels situés au voisinage de ces édifices patrimoniaux tels que les vestiges du château d'Opoul-Pérlillos (cf. cahier État Initial de l'Environnement).

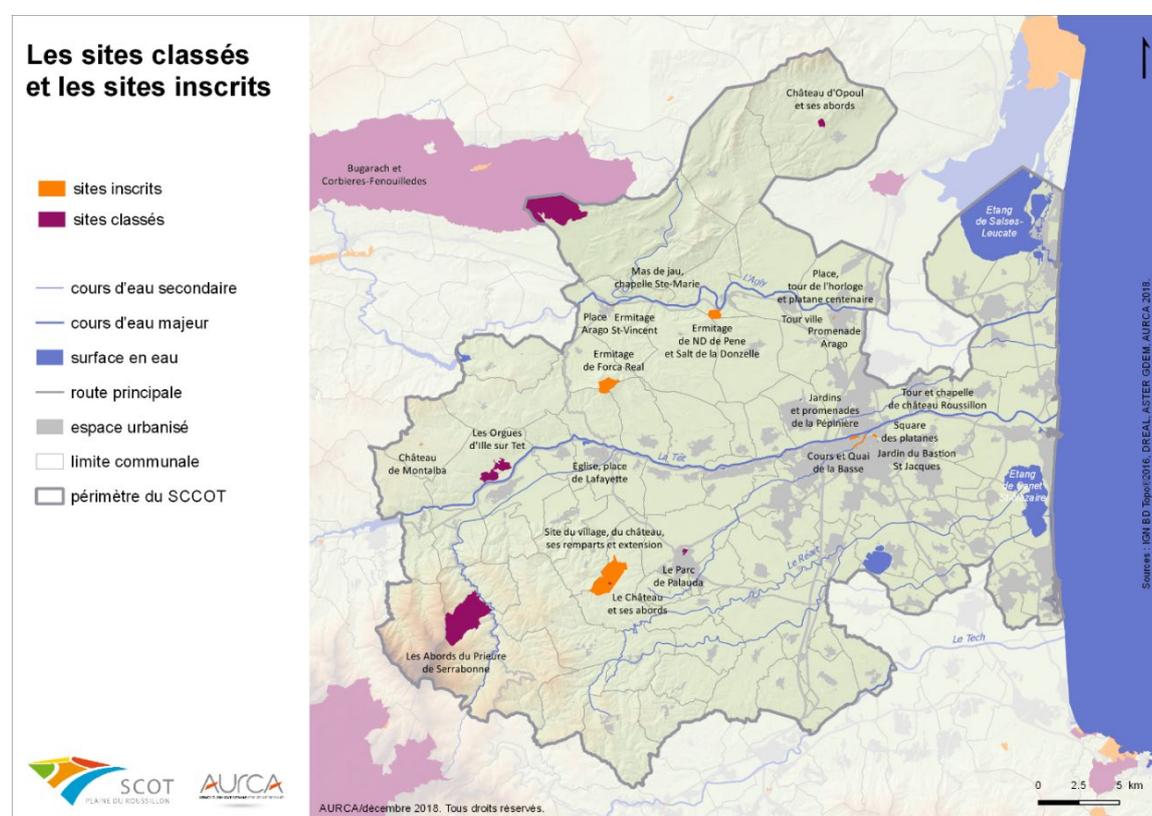


Figure 117 : Les sites classés et les sites inscrits sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon (AURCA 2018)



Figure 118 : Le Château d'Opoul à Opoul-Pérlillos, le Mas Jau et la chapelle Sainte-Marie à Estagel et l'Ermitage de Força Real à Millas (AURCA)

SITES CLASSES	NOM COMMUNE
Château d'Opoul et ses abords	Opoul-Périllos
Jardin du Bastion Saint-Jacques	Perpignan
Pech de Bugarach et de la crête Nord du synclinal de Fenouillèdes	Tautavel
Parc Palauda	Thuir
Château de Castelnou et ses abords	Castelnou
Abords du Prieuré de Serrabona	Boule d'Amont
Les Orgues d'Ille-sur-Têt	Ille-sur-Têt
SITES INSCRITS	NOM COMMUNE
Ermitage de Notre Dame de Pene et Salt de la Donzelle (24480T)	Baixas, Cases-de-Pène et Calce
Cours et Quai de la Basse	Perpignan
Tour et chapelle de château Roussillon	Perpignan
Ermitage Saint-Vincent et ses abords	Estagel
Promenade Arago et son prolongement sud	Rivesaltes
Ermitage de Forca Real et ses abords	Millas, Montner
Mas de jau, chapelle Sainte-Marie et leurs abords	Estagel
Place Arago	Estagel
Place, tour de l'horloge et platane centenaire	Rivesaltes
Jardins et promenades de la Pépinière	Perpignan
Tour ville et ses abords	Rivesaltes
Square des platanes	Vernet-les-Bains, Perpignan
Église, place Lafayette et ses abords	Millas
Site du village, du château, ses remparts et extension	Castelnou
Château et ses abords	Montalba

• Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques

La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée et consolidée par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine promulguée le 7 juillet 2016 (dite loi LCAP), permet de protéger les immeubles dont la valeur, du point de vue historique ou de l'art, représente un intérêt public. Ces immeubles sont classés au titre des monuments historiques, en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé des affaires culturelles (article 1 de la loi du 31 décembre 1913 et articles L621-1 du Code de l'urbanisme).

Concernant les immeubles dont la classification ne se justifie pas, tout en ayant une valeur historique ou artistique, ils peuvent être toutefois inscrits, par arrêté du Préfet de région ou, lorsque l'inscription est proposée par la Commission supérieure des monuments historiques, par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles, sur un inventaire supplémentaire.

Le déclassement total ou partiel d'un immeuble classé est prononcé par un décret en Conseil d'Etat, soit sur la proposition du ministre chargé des affaires culturelles, soit à la demande du propriétaire (article L621-8 du code du patrimoine).

L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans le consentement de l'autorité compétente (Directeur Régional des Affaires Culturelles, article L621-9 du code du patrimoine). Les effets du classement suivent l'immeuble classé quel que soit le propriétaire.

L'inscription entraîne l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans que le Directeur Régional des Affaires Culturelles n'en soit informé 4 mois auparavant. Ces travaux nécessitent la réalisation d'un permis de construire validé par la commune.

Le classement ou l'inscription d'un immeuble engendre la protection des immeubles nus ou bâtis situés dans le champ de visibilité.

Les nouvelles dispositions de la loi LCAP ont pour but que tout Monument historique fasse l'objet d'un **Périmètre délimité des abords (PDA)**. Le PDA est créé au moment du classement, proposé par l'ABF. *« En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci. »*

Dans le cas des Périmètres de protection modifiés (PPM) créés avant la loi LCAP, ils peuvent être adaptés dans le cadre d'une procédure de modification, de révision ou de création du document d'urbanisme (PLU, PLUi). Et cela, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), après accord de la collectivité et enquête publique (cf. articles L 621-30, L 621-31 et L 621-31 et articles R 621-92 à R.621-96).



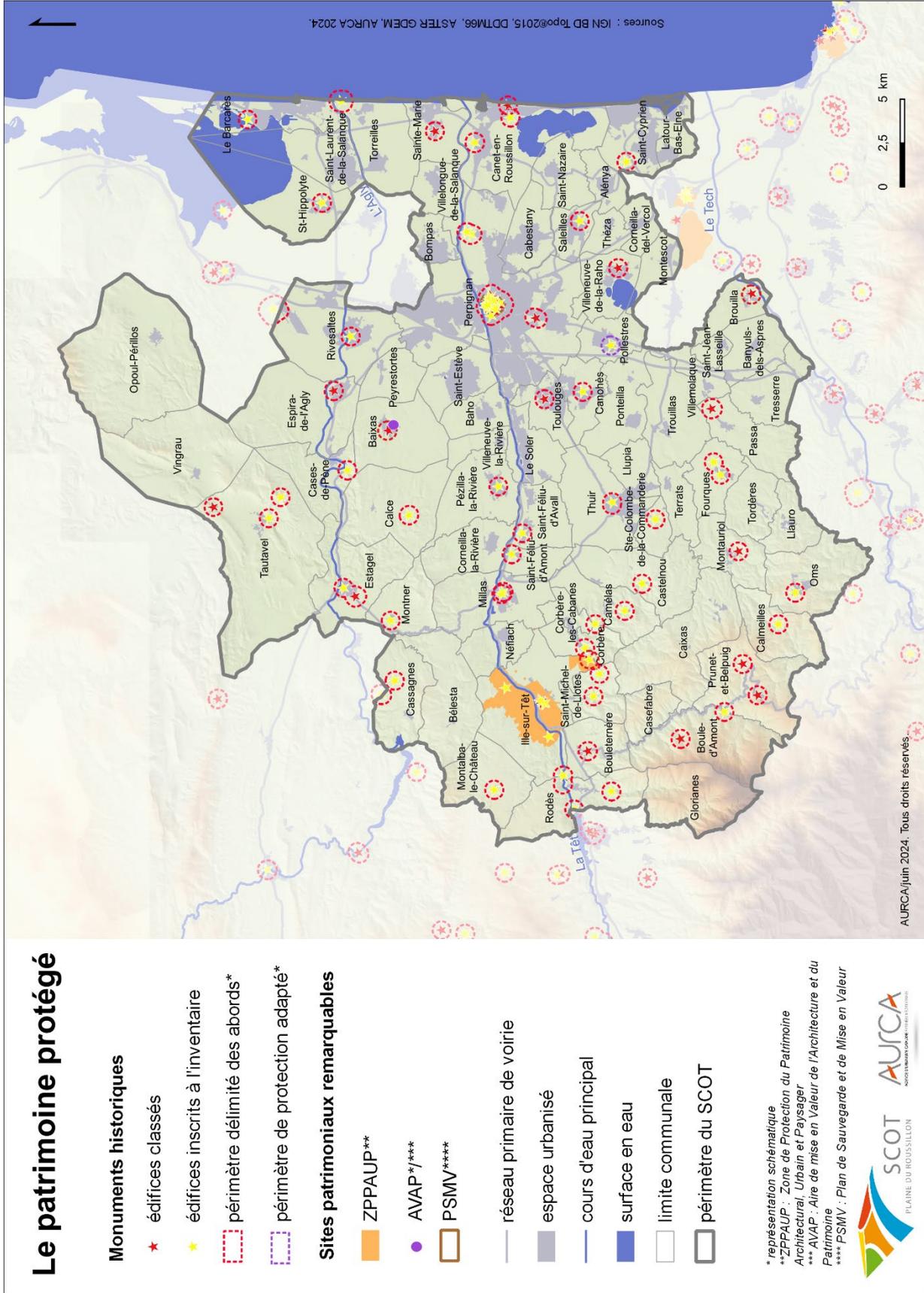
Figure 119 : De gauche à droite : église Notre Dame de Baixas et église dans le centre ancien de Montner (source : communes.com) / Schéma illustrant le principe de covisibilité compris par un périmètre de protection des abords de 500 m (AURCA)

Le territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon compte 41 édifices classés et 64 édifices inscrits (*Base Mérimé*). Ces éléments protégés concernent essentiellement les nombreuses églises du territoire ainsi que quelques cloîtres, couvents, châteaux, vestiges des fortifications, maisons particulières...

17 communes présentent des monuments classés : Baixas, Boule-d'Amont, Bouleternère, Brouilla, Canet-en-Roussillon, Espira-de-l'Agly, Estagel, Ille-sur-Têt, Montauriol, Passa, Perpignan, Prunet-et-Belpuig, Saint-Hippolyte, Sainte-Marie, Tautavel, Toulouges et Villeneuve-de-la-Raho). **34 comptent des monuments inscrits** : Le Barcarès, Boule-d'Amont, Calce, Calmeilles, Camélas, Canet-en-Roussillon, Canohès, Cases-de-Pène, Cassagnes, Castelnou, Corbère, Estagel, Fourques, Ille-sur-Têt, Millas, Montalba-le-Château, Montner, Perpignan, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Prunet-et-Belpuig, Rivesaltes, Rodès, Saint-Cyprien, Saint-Féliu-d'Avall, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Hippolyte, Sainte-Marie, Saint-Michel-de-Llotes, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Saleilles, Tautavel, Thuir et Toulouges.

Par ailleurs le territoire du SCOT compte plus de **400 objets protégés** au titre des monuments historiques (*Base Palissy*). Il s'agit majoritairement d'un patrimoine religieux, tels que tableaux, statues, retables, portes, calices... contenus à l'intérieur des églises, cimetières ou mairies. Hormis les éléments d'ordre religieux, il est recensé aussi d'autres éléments tels que des dolmens, des bornes, ou encore blockhaus comme à Torreilles etc.

Figure 120 : État des lieux du patrimoine protégé sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon (AURCA 2024)



• Autres protections patrimoniales ayant un caractère de servitude d'utilité publique

D'autres protections du patrimoine bâti résultent de la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), remplacées depuis la loi Grenelle II par les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), et depuis la loi LCAP de 2016 par les « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR).

La Loi relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine (dite loi LCAP du 7 juillet 2016), modifie ces périmètres qui deviennent de plein droit des **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)**, et sont soumis à des nouvelles réglementations. Le règlement de l'AVAP ou de la ZPPAUP applicable avant la date de publication de la présente loi continue de produire ses effets de droit dans le périmètre du site patrimonial remarquable jusqu'à ce que s'y substitue un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ou un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Les **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)** permettent de classer des « villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au pont de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » « Peuvent être classées, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur » (article L631-1 et L632-1 du Code du patrimoine). Ce classement a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Quant aux **Secteurs Sauvegardés**, ils restent applicables dans le périmètre du site patrimonial remarquable.

Comme pour les dispositions précédentes, le secteur sauvegardé permet de préserver le patrimoine bâti d'intérêt à l'aide de règles et de prescriptions spécifiques.

Sur le territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon, seule la commune de **Baixas** compte une **Aire de Mise en Valeur du Patrimoine (AVAP)**, par délibération le 4 avril 2012) et celle d'**Ille-sur-Têt** une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural (ZPPAUP)**. Ces périmètres deviennent automatiquement **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)**, en application de la loi LCAP. Néanmoins les règlements de l'AVAP et de la ZPPAUP demeurent applicables.

La commune de Perpignan a créé un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** approuvé en 2007 et révisé en 2019 (par arrêté préfectoral 4 juillet 2019) afin d'intégrer entre autres, des enjeux économiques et sociaux dans le cadre d'une évolution du tissu urbain, d'inclure des enjeux du développement durable et des performances énergétiques dans le bâti ancien, etc. Plusieurs OAP sont proposées dans le cadre de cette révision, avec un objectif principal de mieux vivre dans le centre ancien, via la requalification d'un axe structurant pouvant désenclaver des nombreux quartiers.

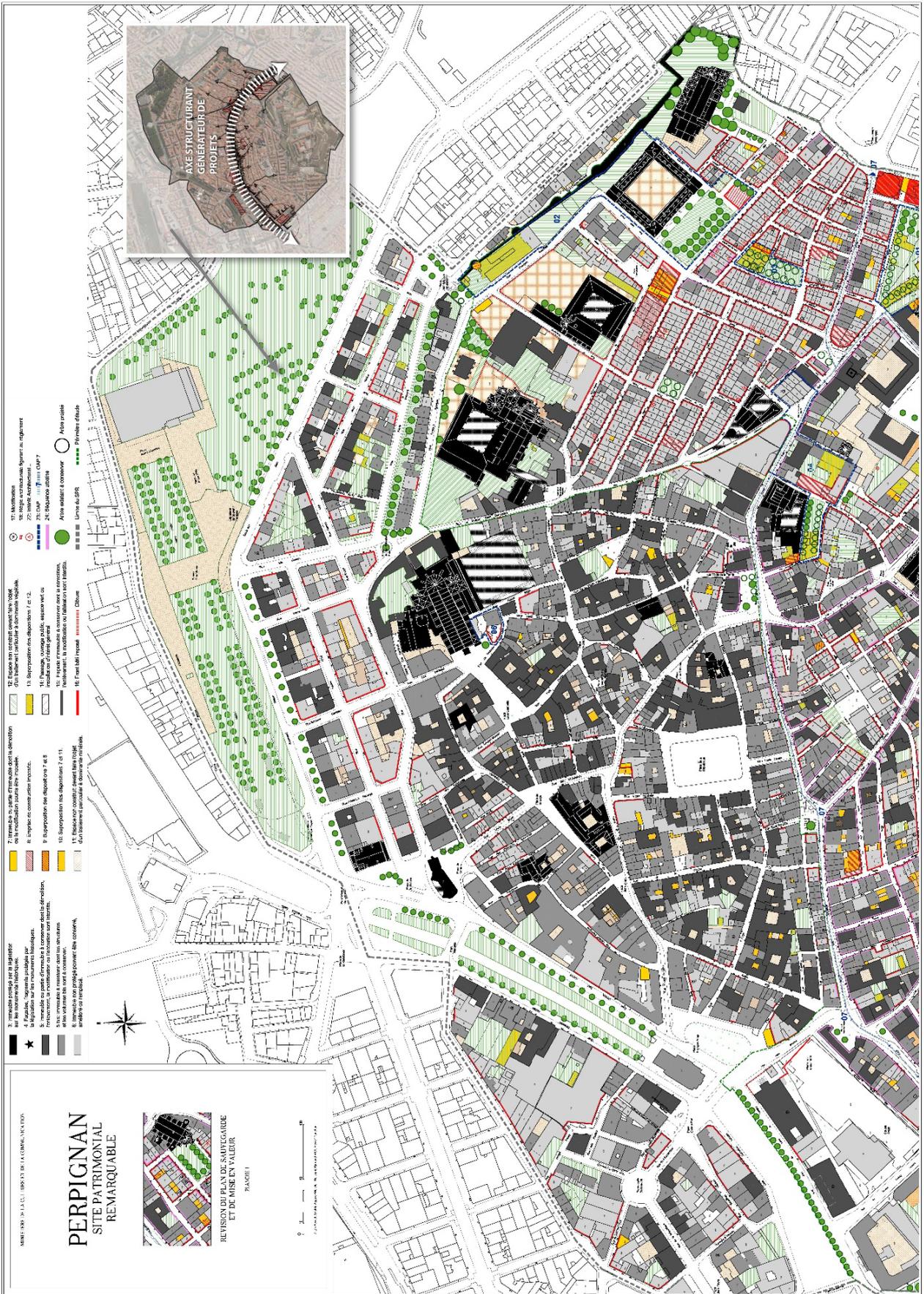
Le secteur d'une surface d'environ 100 ha¹³ compte les quartiers suivants :

- Saint-Jacques,
- Saint-Matthieu,
- La Réal,
- Saint-Jean,
- La Villeneuve,
- Le Quartier des anciens remparts.

¹³ Source : site internet de la Mairie de Perpignan : « Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable de Perpignan ». Deux planches graphiques sont disponibles sur ce site, ainsi que le Rapport de Présentation, le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation.



Figure 121 : Planche 1 du Projet de Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Perpignan. Source : Mairie de Perpignan



• Label Architecture contemporaine remarquable

Le label « Architecture contemporaine remarquable » remplace le label « Patrimoine du XXe siècle » suite à la loi LCAP promulguée en 2016. Ce label originellement lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1999, a pour objet d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen d'un logotype conçu à cet effet, « *les constructions et ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, parmi les réalisations de moins de 100 ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant* ». Le signalement est accompagné par des actions de sensibilisation et de diffusion auprès des élus, des aménageurs et du public (expositions, publications, etc.).

Dans le périmètre du SCOT de la Plaine du Roussillon, un nombre important de bâtiments ont été labélisés « Architecture contemporaine remarquable ». C'est notamment la commune de **Perpignan** qui concentre le patrimoine le plus conséquent avec **5 quartiers ayant reçu le label en 2015** (quartier Remparts Nord, Remparts Sud, de la gare, place Cassanyes, Anatole France, Moulin à Vent), ainsi que plus **d'une dizaine de bâtiments** tels que des immeubles ou maisons particulières des architectes Férid Muchir, Alfred Joffre, Claudius Trenet, Henri Sicart, etc., ou l'ancien atelier du peintre Louis Bausil, de l'architecte Raoul Castan... Une diversité typologique (immeubles de rapport bourgeois, hôtels particuliers, maisons de villes, etc.) et stylistique (style régionaliste catalan, art nouveau ou art déco, modernisme, etc.) qui caractérise l'urbanisation de la première moitié du XXème siècle.



Figure 122 : De gauche à droite : Atelier Louis Bausil, architecte R. Castan, 1925, 41 rue Rabelais (image Site officiel de la Mairie de Perpignan) et Lotissement des Remparts Nord (photo T. Lochar, extrait de la publication In Situ n° 6, 2005)

La commune du Barcarès compte aussi quelques bâtiments labélisés par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites en 2010, dont : la station balnéaire de la Mission Racine et du Port Barcarès, le WF Portes du Roussillon, le Lydia, le musée des sables dit allée des arts, les immeubles Estany et Miramas (œuvres de l'architecte Georges Candilis) et le paquebot Lydia.

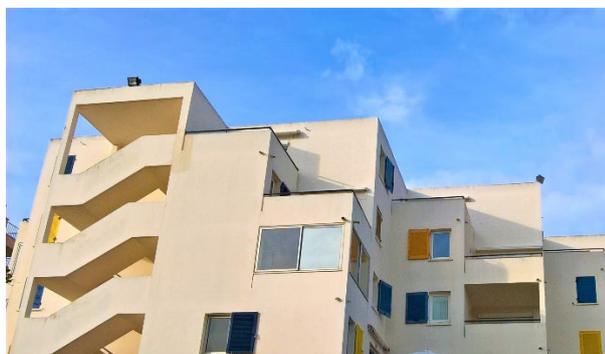


Figure 123 : Station balnéaire Candilis (© Radio France / David Abittan) / Cabane de pêcheur (base mémoire Ministère de la Culture)

Les caves coopératives vinicoles présentent aussi un intérêt patrimonial, comme il a déjà été présenté dans la partie « *L'architecture de la petite industrie du XIXème siècle et des caves coopératives au XXème siècle* » du présent document. Il est cité cave Byrrh située à Rivesaltes qui fait partie d'un travail de recensement et d'inventaire réalisé par la DRAC¹⁴ et a obtenu le Label XXe siècle.

D'autres caves coopératives vinicoles présentant un intérêt patrimonial existent sur le territoire, sans pour autant bénéficier d'un label.



Figure 124 : Figure 120 : Ancienne cave coopérative Byrrh à Rivesaltes (1926) actuellement cave Arnaud de Villeneuve (Label XXe siècle) (AURCA)

• Patrimoine identitaire reconnu : les éléments du patrimoine protégés (EPP)

Hormis le patrimoine classé et/ou inscrit ou bien labélisé, il existe un nombre important d'éléments bâtis ou naturels, représentatifs de l'identité du territoire et de ses habitants qui méritent d'être préservés.

Ces éléments peuvent être protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme. Le règlement et zonage des PLU ou PLUi, peuvent « *identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation* ».

L'article L-151-11 2° du Code de l'urbanisme permet, quant à lui, de « *désigner, [...], les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site* ».

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Plaine du Roussillon, un travail de repérage du patrimoine rural identitaire, incluant des sites classés ou monuments historiques, a été réalisé et actualisé en 2016. **Plus de 130 éléments bâtis ont été identifiés** et ont fait l'objet de fiches descriptives répondant à 6 catégories : patrimoine agricole, religieux, défensif, naturel, culturel et grands sites. Ces différents travaux constituent une base importante pour alimenter les documents d'urbanisme des communes du SCOT de la Plaine du Roussillon.

¹⁴ « Caves coopératives en Languedoc-Roussillon »



Figure 125 : De gauche à droite : puits à Tordères / Mas Cot à Saint-Estève/ Tour de l'ancien château, à Montauriol (AURCA)

La commune de **Perpignan** compte à elle seule plus de 100 éléments bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du CU, d'une grande diversité typologique et stylistique.

La commune de **Saint-Estève** a repéré une vingtaine d'éléments concernant le patrimoine de type religieux, rural ou qualifié de « petit patrimoine ». Ces éléments sont désormais protégés au titre de l'art. L.151-19 du Code de l'urbanisme, et font l'objet de fiches descriptives et prescriptives intégrées au règlement d'urbanisme. Certaines communes des **Aspres** telles que Tordères, Montauriol, Llauro et Sainte-Colombe-de-la-Commanderie ont aussi intégré cet outil pour protéger leur patrimoine bâti rural, défensif, religieux... dans leur document d'urbanisme.

Ce qu'il faut retenir...

Le patrimoine bâti de la Plaine du Roussillon est particulièrement riche et en règle générale bien conservé. Face à la forte croissance démographique et à l'attractivité touristique du territoire, le développement urbain a parfois mis en péril certains éléments ou espaces remarquables. Que ce soit en milieu urbain, rural ou littoral, le patrimoine bâti est confronté à un souci d'intégration dans les projets d'aménagement contemporains. Mais plusieurs mesures de protection existent afin de mieux guider ces opérations. En dehors du patrimoine classé ou inscrit entraînant des mesures de protections réglementaires, d'autres outils peuvent être mis en place afin de protéger le patrimoine ne bénéficiant pas de protections spécifiques.

L'évolution réglementaire, opérée ces dernières années, permet d'intégrer au mieux le patrimoine bâti et paysager dans les projets d'aménagement, assurant d'une part sa préservation pour les générations futures et, d'autre part, leur valorisation tout en participant à la qualité des projets contemporains. Les appels à candidatures tels que « Centre bourgs », permettent par ailleurs de revitaliser les noyaux anciens s'appuyant sur le caractère identitaire et historique du patrimoine : réfection des façades, végétalisation de l'espace public, hiérarchisation de la voirie, intégration d'une signalétique adaptée, etc. La réhabilitation et l'amélioration de l'habitat dans les centres anciens participent à la reconquête des tissus déjà urbanisés et limitent la consommation de l'espace. Ils doivent aussi participer à la valorisation de ces espaces avec le souci de préserver la qualité et les identités urbaines telles que les silhouettes villageoises remarquables et les formes urbaines d'intérêt comme les celleres.

CONCLUSION

La Plaine du Roussillon recèle une grande richesse paysagère et patrimoniale. Elle bénéficie d'une situation géographique favorable avec un climat méditerranéen, une proximité immédiate à la mer et à la montagne qui sont autant de facteurs d'attractivité. Les paysages de la Plaine du Roussillon comportent dans leur évolution le corolaire à cette attractivité, l'accueil des populations et le développement des activités et des infrastructures qui peuvent parfois menacer leur qualité.

Les paysages pluriels entre mer, plaine et contreforts montagnards recèlent un patrimoine bâti, architectural et urbanistique de grande valeur tant dans la ville-centre qu'au sein des nombreux bourgs qui maillent la plaine et les contreforts.

L'extraordinaire palette de milieux et de paysages liée à la nature hétérogène des sols et à la microtopographie qui a généré des types de cultures et d'occupation des sols variés, voire contrastés entre espaces irrigués, frais et verdoyants, et cultures sèches (vignes...), compose le socle paysager du territoire et participe à son identité.

Une agriculture créatrice et gestionnaire de paysages parfois remarquables, notamment grâce au savant réseau d'irrigation gravitaire mis en place, permet la culture jardinée et soignée de maraîchage et d'arboriculture fruitière, offre des pénétrantes et des franges urbaines de qualité. Néanmoins il apparaît que les dynamiques urbaines à l'œuvre tendent à fragiliser voire nier ces espaces agricoles.

La Plaine du Roussillon présente un contexte favorable au développement d'énergies renouvelables, générant la création de nouveaux paysages au sein du territoire. La dynamique engagée mais insuffisamment encadrée peut ponctuellement nuire aux structures et motifs paysagers du territoire, se traduisant par une banalisation des paysages du quotidien et une dégradation de certains grands ensembles paysagers. La bonne intégration des nouveaux dispositifs d'énergies renouvelables nécessite de prendre en compte tant le paysage que le patrimoine bâti, afin d'accompagner au mieux l'évolution climatique.

Par ailleurs, le changement climatique impacte de manière variable le territoire. La diffusion de la pression foncière en deuxième couronne nécessite par exemple d'être anticipées afin d'adapter les nouvelles formes urbaines aux typicités paysagères architecturales et urbanistiques du territoire.

Ainsi le caractère paysager et patrimonial constitue un capital majeur dans le maintien de la qualité du cadre de vie et participe largement à l'attractivité territoriale ainsi qu'à son identité. Il apparaît de ce fait que la prise en compte du paysage avec les éléments qui l'animent constitue un axe primordial du Schéma de Cohérence Territoriale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABF	Architecte des Bâtiments de France
AVAP	Aire de Mise en Valeur du Patrimoine
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EIE	État Initial de l'Environnement
HQE	Haute Qualité Environnementale
LGV	Ligne à Grande Vitesse
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PDA	Périmètre délimité des abords
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPM	Périmètre de Protection Modifié
PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE RM	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin Rhône Méditerranée
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SPR	Site Patrimonial Remarquable
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZPS	Zone de Protection Spéciale



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les entités paysagères du territoire du SCOT PR (AURCA).....	7
Figure 2 : Les unités paysagères du territoire du SCOT PR (AURCA)	8
Figure 3 : Les paysages emblématiques (AURCA)	9
Figure 4 : Organisation paysagère : la cote sableuse et l'arrière littoral (AURCA)	10
Figure 5 : L'embouchure de la Têt (AURCA)	11
Figure 6 : Saint-Cyprien plage au contact direct de l'étang de Canet-Saint-Nazaire (AURCA)	12
Figure 7 : Coupe du rapport ville-place au Barcarès (AURCA)	13
Figure 8 : Croquis de l'espace de stationnement paysager en retrait de la plage, Torrelles (AURCA).....	14
Figure 9 : Les pins parasols de l'avenue des pins à Canet-en-Roussillon (AURCA).....	15
Figure 10 : Les paysages emblématiques : le littoral (AURCA).....	16
Figure 11 : Organisation paysagère de la plaine du Roussillon (AURCA)	17
Figure 12 : Extension pavillonnaire dans la plaine du Roussillon (AURCA).....	18
Figure 13 : Exemple d'incidence d'un réseau d'infrastructures sur le paysage (AURCA).....	20
Figure 14 : Carte de canaux d'irrigation des Pyrénées Orientales - 1974 réalisée par M. Tastu Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.....	21
Figure 15 : Exemple de structure bocagère avec ses motifs et structure paysagère : le parcellaire bocager du Ribéral (AURCA).....	22
Figure 16 : Organisation paysagère du plateau viticole de Rivesaltes (AURCA)	23
Figure 17 : Linéaire viticole, correchs et pinèdes du plateau viticole de Baixas et Peyrestortes (AURCA)	24
Figure 18 : Triptyque paysager de piémont : forêt arbustive méditerranéenne, vignes et sites bâtis dans la pente (AURCA).....	25
Figure 19 : Paysage « champêtre » de la prade de Canohès-Pollestres (AURCA)	27
Figure 20 : La retenue de Villeneuve-de-la-Raho sertie de pinèdes, de haies de cyprès et de vignes (AURCA)	29
Figure 21 : Traversée du Tech à Brouilla sur la route de Saint-Genis (AURCA)	30
Figure 22 : Promenade autour du canal à Latour-Bas-Erne (AURCA)	31
Figure 23 : Les paysages emblématiques : la plaine du Roussillon (AURCA)	32
Figure 24 : Organisation paysagère de l'agglomération de Perpignan (AURCA)	33
Figure 25 : Principe de coupure verte (AURCA).....	34
Figure 26 : Les jardins Saint-Jacques avec leur réseau bocager et la terrasse du quartier de las Coves (AURCA).....	35
Figure 27 : Les espaces d'intérêts paysagers de l'archipel urbain, données issues du SCOT de 2013 (AURCA).....	37
Figure 28 : Les canaux au cœur du tissu urbain de Saint-Estève (AURCA).....	38
Figure 29 : Profil urbain de la Têt dans l'agglomération de Perpignan (AURCA).....	39
Figure 30 : Les différentes formes de nature en ville dans le quartier du Haut Vernet (AURCA)	41
Figure 31 : Les différents « spots » de nature en ville - Focus Agglomération de Perpignan (AURCA)	42
Figure 32 : Organisation paysagère des contreforts (AURCA)	43
Figure 33 : Les lignes de crêtes du SCOT Plaine du Roussillon (AURCA)	44
Figure 34 : Les principaux cols identifiés sur le territoire du SCOT (AURCA).....	45

Figure 35 : Covisibilité directe entre le flanc rocheux dénudé et le château d'Opoul-Périllos, vue depuis la commune de Salses le Château - hors territoire SCOT (AURCA).....	47
Figure 36 : Orgues d'Ille-sur-Têt (AURCA).....	48
Figure 37 : Les gorges du Gouleyrous (AURCA).....	49
Figure 38 : Silhouette villageoise de Montner dans la micro-plaine cultivée (AURCA).....	50
Figure 39 : Les garrigues et maquis des contreforts du SCOT PR (AURCA).....	51
Figure 40 : Dynamique d'évolution de la forêt méditerranéenne (AURCA).....	52
Figure 41 : Organisation paysagère du piémont boisé des Aspres (AURCA).....	53
Figure 42 : Village de Castelnou émergeant de son écrin végétal (AURCA).....	54
Figure 43 : Les paysages emblématiques : les contreforts (AURCA).....	55
Figure 44 : Le piton calcaire de Sant-Martí-de-la-Roca au premier plan et la plaine au second plan (AURCA).....	56
Figure 45 : Double alignement de platanes soulignant la perspective vers le clocher de Villelongue-de-la-Salanque (AURCA).....	59
Figure 46 : l'échangeur nord (AURCA).....	60
Figure 47 : les perceptions paysagères du territoires (AURCA).....	62
Figure 48 : Le Canigou », Vincent Bioulès.....	63
Figure 49 : À gauche « Torremilà » de Martin Vivès, « Paysage de l'Aspre » d'Etienne Terrus, « La Gare de Perpignan » de Salvador Dalí et à droite « Les Platanes, le jour » de Vincent Bioulès.....	64
Figure 50 : Vue sur « l'Écoparc Catalan » depuis Perpignan (AURCA).....	66
Figure 51 : Illustration de toitures photovoltaïques (AURCA).....	67
Figure 52 : Maquette du Forum de Ruscino, Mairie de Perpignan.....	70
Figure 53 : Voies et chemins : A : via Domitia ; K : via Confluentana d'Illibéris (Elne) au col de la Perche ; L : voie du Vallespir (Source : Carte Archéologique de la Gaule, page 117).....	71
Figure 54 : De haut en bas et de gauche à droite, celleres circulaire de Pézilla-la-Rivière, ovale de Saint-Hippolyte (fortifiée) et radiale d'Ille-sur-Têt / cellera trapézoïdale de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie / cellera quadrangulaire de Baho (type « castrum »). Source : « Les celleres et la naissance du village en Roussillon (Xe-XVe siècles) », écrit par Aymat CATAFAU).....	72
Figure 55 : Sainte-Colombe-de-la-Commanderie (AURCA).....	73
Figure 56 : Pézilla-la-Rivière (AURCA).....	73
Figure 57 : De gauche à droite et de haut en bas, silhouettes villageoises de Bouleternère, Castelnou, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie et Montner (AURCA).....	76
Figure 58 : Les différentes formes urbaines sur le SCOT (AURCA 2022).....	77
Figure 59 : Schémas sur fond cadastral du tissu diffus de Montauriol (à gauche) et de Caixas (à droite) (AURCA).....	78
Figure 60 : Extrait de la carte de l'État-major (1820-1866) et Schéma cadastral du tissu linéaire actuel (AURCA).....	79
Figure 61 : Schémas représentant les extensions linéaires extramuros de Néfiach (sur la base d'une photo aérienne de 1962) et de Bompas (sur photo aérienne de 1942) (AURCA).....	79
Figure 62 : Schémas représentant les extensions radiales extramuros d'Espira de l'Agly (sur photo aérienne de 1942) et de Baixas (photo aérienne de 1942) (AURCA).....	80
Figure 63 : Carte de l'Etat major (1820-1966) de Perpignan (Géoportail).....	80
Figure 64 : Carte des anciens quartiers de Perpignan. (Source : « Découverte du patrimoine de Perpignan, quartier par quartier », Mairie de Perpignan).....	81
Figure 65 : Schéma du quartier marchand de La Loge et image de la rue Fabriques Couvertes (AURCA).....	81
Figure 66 : Patio de l'Hôtel de Ville et galeries place de la loge (AURCA).....	82



Figure 67 : Les nouveaux quartiers de Perpignan suite au démantèlement des remparts au XXe siècle (AURCA)	82
Figure 68 : Ci-dessus quelques exemples de dégradation patrimoniale et paysagère suite à des mauvaises réhabilitations ou à la nuisance causée par l'ajout d'éléments externes au bâtiment d'origine (AURCA).....	83
Figure 69 : Maison de ville à Saint-Estève / Maison à colombages, à Perpignan / Maisons de village au Soler (AURCA)	84
Figure 70 : Maison bourgeoise à Baixas / Maison bourgeoise « rénovée » à Saint-Estève (AURCA)	85
Figure 71 : Maisons vigneronnes à Calce (source Google) (AURCA)	86
Figure 72 : Immeubles de rapport du boulevard Wilson et lotissement Remparts Nord, à Perpignan (Revue des patrimoines « in situ »).....	87
Figure 73 : Hôtel de Lazerme, actuel Musée Rigaud, à Perpignan	87
Figure 74 : Les formes urbaines littorales (AURCA 2023).....	88
Figure 75 : Carte de l'état-major 1820-1866, de gauche à droite : Torrelles et Sainte-Marie-la-Mer (Géoportail).....	89
Figure 76 : Carte de l'état-major 1820-1866, Perpignan/Canet (Géoportail).....	89
Figure 77 : Cabanes de pêcheurs en sanils et bois : à gauche le site de Canet-en-Roussillon et à droite le Font du Port à Barcarès (AURCA)	90
Figure 78 : Les cabanons du Bourdigou à Sainte-Marie-la-Mer (www.cailloutendre).....	90
Figure 79 : Carte Cassini XVIIIème siècle, avec localisation de Saint Laurent-de-la-Salanque et le port des Barques (Géoportail.fr).....	91
Figure 80 : De gauche à droite : Mas de la Grèle, (carte de l'état-major 1820-1860, ©Géoportail) / Mas de la Grèle au nord et de l'Ille au sud (photo aérienne 1950-1960,© Remonterletemps.ign.fr)	91
Figure 81 : Mas de la Grèle et Mas de l'Ille, (AURCA)	92
Figure 82 : Anciennes cartes postales de Canet-en-Roussillon : à gauche le tramway (1926) et le Casino municipal (vers 1940) à droite (Sources : AMTUIR et IFM).....	93
Figure 83 : Chalets balnéaires à Canet-en-Roussillon (canetoises et maisons bourgeoises) et façades avec galeries au Barcarès (AURCA)	93
Figure 84 : Village du Barcarès autour de l'église paroissiale de l'Assomption, qui date du milieu du XIXème siècle (Source : « Mémoires du Barcarès des années 20 aux années 60 »)	93
Figure 85 : Porte Notre Dame sous le Castillet (à gauche) et Campo Santo (à droite), Perpignan (AURCA).....	94
Figure 86 : De gauche à droite : porte Notre Dame à Saint-Estève, porte du Revellí à Pézilla-la-Rivière, porte à Baixas, tour de l'horloge sur l'emplacement d'une ancienne porte d'enceinte à Rivesaltes (AURCA).....	94
Figure 87 : Toulouges : Carte de l'état-major (1820-1866) à gauche, et photo aérienne actuelle à droite (AURCA).....	95
Figure 88 : Saint Estève : Carte de l'état-major (1820-1866) à gauche, et photo aérienne actuelle à droite (AURCA) ..	95
Figure 89 : Le canal de Perpignan accompagne le circuit vert intercommunale et apporte de la qualité aux nouveaux quartiers en continuité de la ville de Canohès (AURCA).....	96
Figure 90 : Hôtel Pams, ancienne manufacture JOB à Perpignan (crédits Laurent Besson photographe).....	96
Figure 91 : De gauche à droite : cave coopérative de Bompas et structure en béton armé de la cave de Montner (AURCA)	97
Figure 92 : Ancienne cave coopérative Byrrh à Rivesaltes (labélisée patrimoine du XXème siècle) (AURCA)	97
Figure 93 : Cave Byrrh de Thuir (Source : overblog) / Domaine Bélesta, rénovation de l'ancienne cave coopérative (Source des images de gauche à droite : site du Domaine et le site « petits voyageurs.fr »)	98
Figure 94 : Comparatif d'un hectare des différents tissus urbains à Perpignan, de gauche à droite : centre ancien / HBM Pont Rouge / HBM Saint-Jacques (années 30) (AURCA)	98
Figure 95 : Comparatif d'un hectare des tissus urbains à Perpignan, de gauche à droite : centre ancien / la ville nouvelle du Moulin à Vent / les HLM Tours Barande (années 60) (AURCA).....	99

Figure 96 : Comparatif d'un hectare de tissu urbain à Perpignan, de gauche à droite : HBM Pont Rouge, quartier Saint-Louis (1963) / Cité des castors (années 50) (AURCA)	99
Figure 97 : L'exemple de Cabestany : évolution de la tache urbaine autour du centre et les différentes formes urbaines des tissus (AURCA)	100
Figure 98 : Les extensions diffuses du XXème siècle. Montner à gauche et Llauro à droite (AURCA)	101
Figure 99 : L'îlot Muchir à gauche et la Villa Muchir entre deux immeubles sur le front de mer de Canet (AURCA)	101
Figure 100 : Le Port et la résidence Estany de l'architecte Candilis, au Barcarès (bâtiment labellisé « Architecture contemporaine remarquable) (AURCA)	102
Figure 101 : Le village des sables en construction à gauche / A droite : le village conquis par la végétation dunaire (Source : torreillesvacances.free.fr/histoire_VdS)	102
Figure 102 : Formes urbaines des campings (de gauche à droite) : Torreilles (1-2), Saint Laurent-de-la-Salanque et Canet-en-Roussillon (AURCA)	103
Figure 103 : De gauche à droite : Bassin de rétention paysager à Peyrestortes / Espace public dans le nouveau quartier El Crusat à Canohès (AURCA)	103
Figure 104 : De gauche à droite : végétalisation au pied des façades du Quartier Saint-Pierre à Perpignan / Traitement paysager et sécurisé de l'espace public du nouveau quartier « L'Éra » en entrée de ville à Saint-Nazaire (AURCA)	104
Figure 105 : Diagnostic et intentions d'un axe structurant, de la Charte des espaces publics de Perpignan (Source : ville de Perpignan)	104
Figure 106 : De gauche à droite : Exemple de rénovation architecturale dans une « cellera » du territoire (Saint-Estève) / Simulation d'un exemple de bonne intégration des dispositifs de production d'énergie solaire sur toit d'un bâtiment agricole en centre ancien (Tordères) (AURCA)	104
Figure 107 : Projet de réhabilitation du quartier « Ensemble Peyrestortes » à Perpignan (Atelier Cantal-Dupart)	105
Figure 108 : Figure 109 : Rénovation de l'Ensemble HLM « Peyrestortes » à Perpignan. « Le Projet Urbain et Social », 2014 (Source : Atelier Cantal Dupart)	106
Figure 110 : Plan général indicatif du projet d'aménagement « cœur de station » réalisé par le bureau d'études B.E.G	106
Figure 111 : Images de la « rambla » à Torreilles Plage et du baladoir de Saint-Cyprien, récemment aménagés.(AURCA)	107
Figure 112 : Images de synthèse du projet : vue globale et bâtiments sur pilotis (Source : site officiel de la ville)	107
Figure 113 : Plan de masse du projet d'Aquarium de Canet-en-Roussillon (Ville de Canet-en-Roussillon)	107
Figure 114 : Carte des monuments mégalithiques en Roussillon, site pyreneescatalanes.free.fr/Patrimoine	109
Figure 115 : Les zones de présomption de prescription archéologique (AURCA juillet 2023)	110
Figure 116 : Grotte de la Caune de l'Arago à Tautavel.....	111
Figure 117 : Les sites classés et les sites inscrits sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon (AURCA 2018)	112
Figure 118 : Le Château d'Opoul à Opoul-Périllos, le Mas Jau et la chapelle Sainte-Marie à Estagel et l'Ermitage de Força Real à Millas (AURCA)	112
Figure 119 : De gauche à droite : église Notre Dame de Baixas et église dans le centre ancien de Montner (source : communes.com) / Schéma illustrant le principe de covisibilité compris par un périmètre de protection des abords de 500 m (AURCA)	114
Figure 120 : État des lieux du patrimoine protégé sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon (AURCA 2024)	115
Figure 121 : Planche 1 du Projet de Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Perpignan. Source : Mairie de Perpignan	117
Figure 122 : De gauche à droite : Atelier Louis Bausil, architecte R. Castan, 1925, 41 rue Rabelais (image Site officiel de la Mairie de Perpignan) et Lotissement des Remparts Nord (photo T. Lochard, extrait de la publication In Situ n° 6, 2005)	118



Figure 123 : Station balnéaire Candilis (© Radio France / David Abittan) / Cabane de pêcheur (base mémoire Ministère de la Culture)..... 118

Figure 124 : Figure 120 : Ancienne cave coopérative Byrrh à Rivesaltes (1926) actuellement cave Arnaud de Villeneuve (Label XXe siècle) (AURCA) 119

Figure 125 : De gauche à droite : puits à Tordères / Mas Cot à Saint-Estève/ Tour de l'ancien château, à Montauriol (AURCA)..... 120

RÉALISATION



Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon
9, Espace Méditerranée - étage 6
66000 PERPIGNAN
tél. 04 68 37 79 52 - fax. 04 68 55 38 22

PARTICIPATION AUX ÉTUDES ET CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'Urbanisme Catalane
19, Espace Méditerranée - étage 6
66000 PERPIGNAN
tél. 04 68 87 75 52 - fax. 04 68 56 49 52

